

BÉNÉFICE  
EN HAUSSE DE

**364%**

DIVIDENDE

**5,185%**

INVESTISSEMENTS  
PRIVATE EQUITY

**+100%**

**20%**  
DU CAPITAL SOCIAL

RÉSERVES  
LATENTES  
PRIVATE EQUITY

**+42%**

RÉSERVES  
LATENTES  
TITRES COTÉS

**+200%**

UNE IPO

**206%**

UN EXIT

**+13.7%** (8 MOIS)

INVESTISSEMENTS  
EN PORTEFEUILLE

**51**

IMPACT FINANCE

Economie réelle

2010



ONE CREATION

ISIN CH0211420010



ONE CREATION   
*Impact finance*



RAPPORT  
ANNUEL 2021

“

Il ne sert de rien à l'homme de gagner  
la Lune s'il vient à perdre la Terre. ”

*François Mauriac*

---

## L'ANNÉE 2021

---

STRUCTURE	3
MOT DE LA PRÉSIDENTE	4
PROPOS DE LA DIRECTION	7
LA DIRECTION	15
CAPITAL SOCIAL	22
RAPPORT DURABLE	24
PROFIL DES SOCIÉTÉS	44

## ÉTATS FINANCIERS

---

BILAN	98
COMPTE DE PROFITS ET PERTES	99
ANNEXE AUX COMPTES	102
PROPOSITION RELATIVE À L'EMPLOI DU BÉNÉFICE AU BILAN	107
RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION	108

## PERSPECTIVES

---

ONE CREATION PLUS QU'UNE RELATION DE CONFIANCE	110
ONE CREATION PLUS QU'UNE OPPORTUNITÉ	111
CADRE DE LA GOUVERNANCE	113
DEVENIR ASSOCIÉ POUR CONSTRUIRE UN AVENIR DÉSIRABLE	118
POUR LES SOCIÉTÉS COMMERCIALES	118
POUR LES INSTITUTIONNELS	118
POUR LES PERSONNES INDIVIDUELLES	120
POUR LES FONDATIONS DE FAMILLE	123
POUR LES FONDATIONS PHILANTHROPIQUES – ONG	128
POUR LES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES	128

ENGAGEMENT SOCIÉTAL	129
ORGANISATION	135
AVANTAGES RÉCIPROQUES	137
RÉSEAU INTERCONNECTÉ	139
NOS ASSOCIÉS... SONT AUSSI NOS AMBASSADEURS	141
LE PARTAGE D'UNE CONVICTION	143
CONCEPT	144
ÉCONOMIE ET ENVIRONNEMENT – EMPREINTE ÉCOLOGIQUE	160
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET FINANCE DURABLE : FATALITÉ OU OPPORTUNITÉ ?	166

## INFORMATIONS

---

QUESTIONS ET RÉPONSES	171
STATUTS	181

# STRUCTURE

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Maia WENTLAND	Présidente	AG de l'exercice 2021
Maurice HARTMARK	Vice-Président	AG de l'exercice 2022
Marc BOHREN	Membre	AG de l'exercice 2022
Claude RECORDON	Membre	AG de l'exercice 2021
Pierre PALLEY	Membre	AG de l'exercice 2023
Jean-Jacques DE DARDEL	Membre	AG de l'exercice 2023
Vincent FAVRAT	Membre	AG de l'exercice 2023
Sabine BÜHLER	Secrétaire hors Conseil	

## ÉCHÉANCE

## ORGANE DE RÉVISION

PricewaterhouseCoopers 2021

## DIRECTION

CONINCO Explorers in finance SA conformément à l'article 25 des statuts

coninco@coninco.ch | www.coninco.ch

## SIÈGE SOCIAL

Quai Perdonnet 5 | 1800 Vevey (Suisse)

## ISIN

CH0211420010

# MOT DE LA PRÉSIDENTE



Maia WENTLAND  
Présidente du Conseil  
d'administration

Les deux années écoulées ont posé, à l'échelle planétaire, des défis multiples d'une ampleur jusque-là inégalée.

Les flux mondiaux d'investissements directs étrangers ont chuté de 40% en 2020 par rapport à 2019, avec une augmentation significative du surendettement et une baisse spectaculaire du commerce.

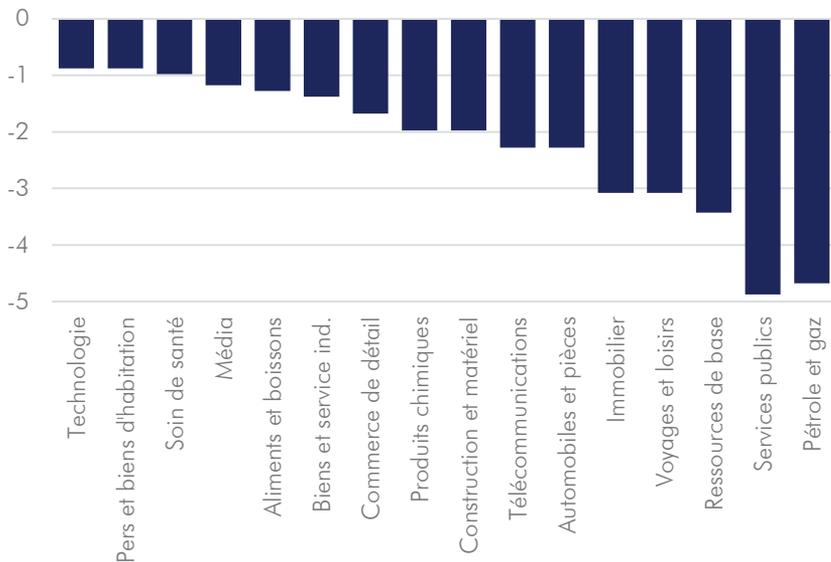
Après un effondrement mondial de -3,6% du PIB en 2020 du fait des confinements liés aux différentes formes de la Covid-19, 2021 a été marquée par une exubérance boursière sans pareille et un rebond mécanique de la croissance mondiale de +5,5%. Néanmoins une dégradation de la situation économique est apparue en fin d'année :

dans les pays avancés, en partie due à des ruptures d'approvisionnement, et dans les pays en développement à faible revenu, principalement en raison de l'aggravation de la dynamique de la pandémie.

Ce fléchissement économique n'a cependant guère contribué à ralentir la crise climatique. En effet, dans le même temps, la planète a enregistré une multiplication d'épisodes de canicule intense, de feux de forêts toujours plus étendus et ravageurs, de tornades et inondations dévastatrices. La concomitance de ces événements semble avoir renforcé l'intérêt des milieux politiques, économiques et financiers pour les enjeux environnementaux. Ainsi, l'investissement responsable s'inscrit-il désormais dans les fondamentaux auxquels chacun réfléchit.

Cette préoccupation se manifeste non seulement par de plus nombreux investissements dans le domaine du développement durable, mais également par une réglementation internationale soucieuse d'une plus grande transparence au niveau de l'impact direct et indirect de l'activité économique – allant jusqu'à une responsabilisation de l'ensemble des acteurs intervenant tout au long de la chaîne de valeur, y compris en termes d'approvisionnement et de sous-traitance. Dès lors la synthèse, qui peut être faite de l'abondante récolte d'informations qui en résulte, et pour autant que la qualité en soit garantie, permet aux investisseurs d'une part de comprendre où leurs investissements peuvent avoir le plus d'impact et d'autre part d'ajuster la valorisation des entreprises de manière adéquate. Nul doute que cette pratique, de plus en plus répandue, explique l'impact négatif que subissent des secteurs comme le pétrole ou l'électrique (cf. graphique de la page suivante).

## Ajustement de la valeur de l'entreprise pour le risque climatique physique par industrie



Au cœur de ce véritable changement de paradigme, ONE CREATION a pour ambition, depuis sa création en 2010, d'occuper une place de choix parmi les principaux acteurs de l'écosystème suisse.

Dans cette optique, ONE CREATION continue à jouer un rôle de catalyseur tout en déployant son activité en tant qu'investisseur dans le domaine de l'innovation environnementale. Elle s'intéresse également aux entreprises qui mettent au point des processus novateurs et des méthodes de production industrielle dont l'impact sur l'environnement est réduit (écologie industrielle).

Dans ce cadre elle investit sur les moyen et long termes dans des sociétés, triées sur le volet, qui favorisent l'économie circulaire et apportent de véritables réponses aux problématiques de changement climatique, utilisation des ressources naturelles, pollution, gestion des déchets, etc.

En 2021, le portefeuille d'investissements privés de ONE CREATION a connu un fort développement. Cette stratégie a notamment été couronnée de succès avec **l'introduction en bourse d'Astrocast** et la **vente de Aeris Health** au leader américain de la robotique grand public iRobot.

Durant cette même année, la communication de la Coopérative ainsi que ses processus décisionnels ont été revisités et une refonte complète de son site web a été opérée. Ces efforts ont été accomplis afin de tendre vers un maximum de transparence envers nos investisseurs et les sociétés avec lesquelles nous interagissons.

D'un point de vue organisationnel, trois nouveaux membres sont entrés au sein d'un Conseil d'administration remanié, apportant du sang neuf et de nouvelles compétences tandis qu'au niveau de l'équipe de direction, la partie Private Equity a été renforcée avec l'arrivée d'un spécialiste du domaine.

Ainsi, forte d'une équipe dynamique et sérieuse et d'un important potentiel d'investissements, ONE CREATION Impact Investment a mis tous les atouts de son côté pour accélérer son développement en 2022.



# PROPOS DE LA DIRECTION

## Une magnifique année 2021

Un onzième exercice de choix pour une année particulière. En quelques chiffres, 2021 enregistre un bénéfice en hausse de 364%, ce qui permet de proposer aux associés investisseurs un dividende de 5,185%, soit le deuxième meilleur exercice depuis la fondation de ONE CREATION.

Cette même année a vu des investissements en Private Equity en hausse de 200% avec une société dans le domaine de l'efficacité énergétique, deux sociétés dans la mobilité durable et une société dans l'alimentation et agriculture durable. Nos diversifications sectorielles réduisent les risques conjoncturels spécifiques à travers 51 positions d'investissements.

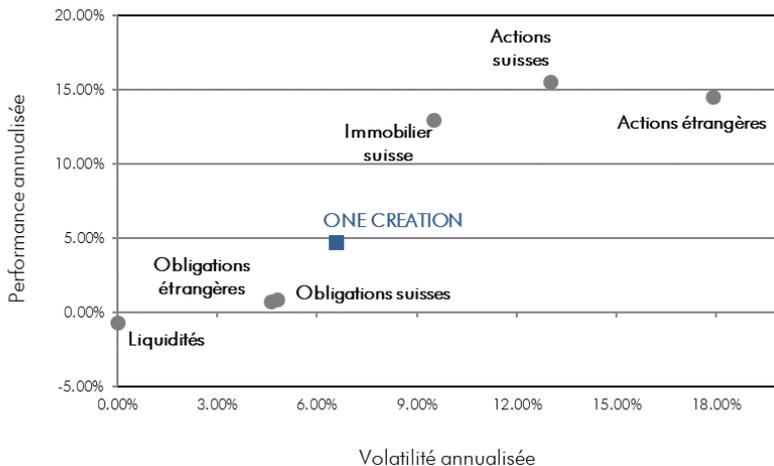
Les réserves latentes sur les titres cotés sont en hausse de 200%. Sur le Private Equity, la hausse enregistrée est de 42%, sur l'IPO la valeur a doublé et sur l'exit le bénéfice est de 13,7%.

Ces quelques données illustrent le résultat d'un exercice riche en développement. Chaque société Private Equity dans laquelle ONE CREATION investit apporte des nouveaux contacts qui favorisent de nouvelles prises de participations.

## Une diversification confirmée

ONE CREATION est une société commerciale de droit suisse régie par les arts. 828 à 926 du Code des Obligations. En tant que telle tout investisseur désireux de placer du capital dans les opportunités du développement durable peut faire valoir son intérêt à rejoindre la société en souscrivant une part sociale au minimum (CHF 10'000.-, hors timbre fédéral suisse et commission d'émission) et ceci en tout temps. Le modèle même de la structure juridique offre divers avantages, dont celui de pouvoir envisager des prises de participations (pour ONE CREATION selon son but statutaire) à long terme. Partenaire idéal de l'économie et de la finance, ONE CREATION est un moyen d'investir et de diversifier ses revenus de placements et ses risques.

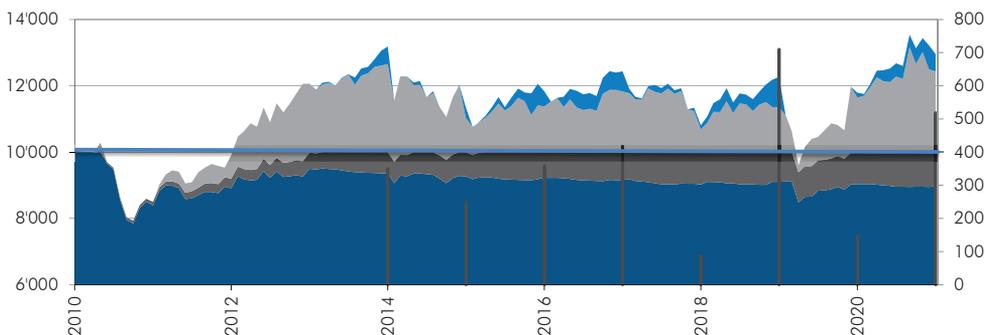
Pour illustrer ce dernier propos, le tableau du positionnement rendement/risque sur une période de trois ans fait ressortir le profil particulier de ONE CREATION.



Comme il ressort des données ci-dessus, les dividendes acquis des investisseurs de la Coopérative donnent un ratio rendement/risque entre des placements à 100% en actions et 100% en produits de taux (obligations, liquidités).

Ce particularisme découle du fait que la société ne peut évaluer ses investissements au-dessus de leur prix d'achat. En revanche, si des évaluations objectives démontrent des valeurs inférieures au prix d'achat, une correction doit être effectuée. Sur le graphique suivant, nous relevons les variations autour de la valeur nominale de CHF 10'000.- de fluctuations des investissements/participations dans des périodes conjoncturelles concrètes :

- Bénéfice après impôt et répartition
- Réserve latente
- Revenus économiques cumulés
- Val.compt.selon le statut 9 ./.. revenus éco. perçus
- Dividende

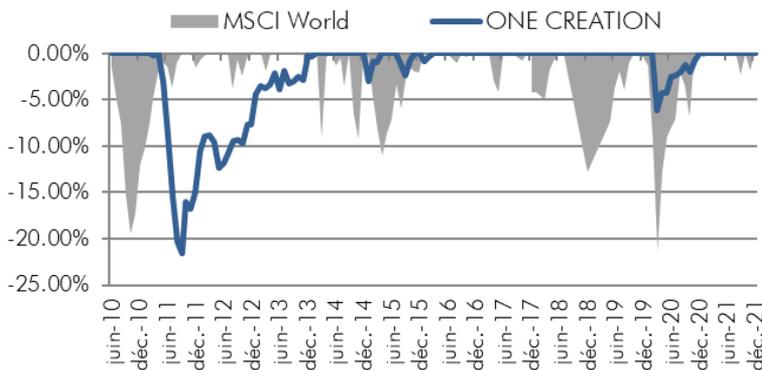


Une réserve se constitue néanmoins dans des périodes positives. Cette réserve permet d'absorber différents types de corrections. La valeur nominale peut passer conjoncturellement en dessous de CHF 10'000.-.



... ONE CREATION est un engagement de rendement affirmé en faveur d'une finance durable au profil de risque spécifique et ... diversifiant. »

Ceci s'est produit dans les années 2011, 2012 et 2013 et à nouveau de manière significative en 2021. Cependant la reprise a été rapide et l'exercice 2021 permet, malgré des turbulences répétées, de servir un dividende. Le graphique ci-après reprend une évolution comparée de la diminution temporaire de la valeur nominale de ONE CREATION au regard d'un investissement sur les marchés financiers des actions (référence MSCI World).



À l'origine, ONE CREATION investissait que dans des titres cotés en bourse, la correction intervenue pour la référence MSCI a impacté la valeur nominale de manière significative. Grâce à une diversification des classes d'actifs investis, le temps de récupération d'une perte s'est fortement réduit.

Tout apport en capital sera investi en actions cotées, en Private Equity et infrastructure. Les allocations effectives dépendent de la demande du marché et du capital social. Pour les valeurs cotées, une réserve de fluctuation maximale de 25% est prise en compte et tout dépassement conduit à un réajustement du portefeuille et à une capitalisation des profits en faveur des associés. De fait, les sources de revenus sont constituées par les marges de réajustement des sociétés cotées, les dividendes encaissés, les intérêts d'emprunts convertibles Private Equity, les marges des ventes de participations Private Equity, les rendements infrastructures, les intérêts de prêts directs. Chaque gain réalisé en cours d'année fait l'objet d'une conservation en capital afin de garantir tout dividende acquis au 31 décembre. En synthèse sur ce point, on peut relever que ONE CREATION est un engagement de rendement affirmé en faveur d'une finance durable au profil de risque spécifique et ... diversifiant.

L'année 2021 a été très active pour l'équipe de la Direction et le Conseil d'Administration de ONE CREATION avec un développement significatif du portefeuille Private Equity. Ce ne sont pas moins de quatre nouvelles sociétés qui ont été intégrées dans le portefeuille et présentées ci-après.



### Astrocast

Premier opérateur de satellites en Suisse, Astrocast déploie et opère un réseau de nano satellites en orbite permettant d'offrir un service global de télécommunications dans le domaine de l'internet des objets (IoT) à des prix bien en dessous de la concurrence. La technologie d'Astrocast est un facilitateur important pour bon nombre d'applications liées à des problématiques environnementales. Par sa philosophie et ses valeurs éthiques, le mana-

gement est activement engagé à ne pas mettre sa technologie à disposition de sociétés dont les activités seraient potentiellement dommageables à l'environnement. ONE CREATION a investi dans la société en septembre 2020 au travers d'un prêt-relais convertible devant lui permettre de continuer à développer son réseau de nano satellites et d'évoluer vers la levée de fonds suivante en 2021. Cette dernière s'est matérialisée par une injection de CHF 45 millions de la part d'investisseurs stratégiques, en parallèle à son IPO le 25 août 2021 sur le marché Euronext Growth d'Oslo.

Cette IPO représente une première pour le portefeuille de ONE CREATION et son succès est une confirmation de la rigueur du processus d'investissement.



### Aeris

Aeris est une société suisse axée sur la qualité de l'air intérieur, fondée par Pierre Bi et Constantin Overlack en 2015. Leurs produits innovants combinant nouvelles technologies de filtration et intelligence artificielle ont rencontré un fort succès sur les marchés américains et asiatiques. ONE CREATION a investi dans la société en décembre 2020 par le biais d'un tour de table en actions de série B avec l'obtention d'un siège au

conseil d'administration. Le succès de la société, amplifié par le besoin en solutions de purification d'air à bas impact environnemental, a attiré l'attention de plusieurs investisseurs de marque privés et stratégiques. Ces discussions ont finalement abouti à la vente de la société au leader de la robotique domestique iRobot en novembre 2021. La vente d'Aeris est la deuxième sortie par vente à un investisseur stratégique du portefeuille d'investissements privés de ONE CREATION, ce qui est extrêmement encourageant.



## ENUU

Enuu est une société suisse créée fin 2016 qui exploite un système de véhicules électriques en libre-service, dans une zone définie. Pour une somme raisonnable, les usagers de plus de 18 ans peuvent utiliser les véhicules pour leur usage personnel, 24/7. ONE CREATION a investi dans la société ENUU en février 2021 par le biais d'un tour de table en série B assorti d'un poste d'observateur au conseil d'administration. Depuis lors, la société a étendu ses activités de vente de véhicules pour faire face à une demande croissante en parallèle du développement de son activité en libre-service.



## Ecocascara

Ecocascara est une société d'économie circulaire basée en Suisse qui se consacre à la transformation des sous-produits de l'agriculture du café (la cascara) en boissons saines prêtes à boire, en produits prêts à être brassés et en ingrédients antioxydants naturels pour les compléments alimentaires. ONE CREATION a investi dans la société en juin 2021 dans le cadre d'une première levée de fonds en série A assortie d'un poste au conseil d'administration.

## Une présence sur le marché soutenue



16 juin 2021 | INNOVATE 4 WATER

Créée en 2019, InTent, la société qui gère l'évènement « Innovate 4 Water » est une plateforme capable de mobiliser rapidement un groupe influent et diversifié de décideurs pour le changement.

La plateforme vise à les éduquer, les connecter et les accompagner, ainsi que leurs réseaux, dans l'adoption et la promotion de pratiques durables. InTent travaille avec et cherche à inspirer les entreprises, la société civile, le monde universitaire et les décideurs politiques pour

qu'ils adoptent et développent des actions durables. Il engage ces parties prenantes par le biais de discussions stimulantes et de débats visant à définir l'agenda du changement durable. ONE CREATION a eu l'opportunité de se présenter devant un panel des parties prenantes et la direction d'exposer les axes de Recherche & Développement en matière de finance durable.



28 septembre 2021 | SMART CITY DAY 2021

Le Smart City Day rassemble chaque année plus de 400 décideurs des communes et cantons, des milieux économiques et académiques. Le succès rencontré depuis sa création en 2014 en fait un évènement de référence en Suisse. L'organisation de la journée permet à tous de partager réflexions et stratégies, de mettre en avant les bonnes pratiques, de sensibiliser et d'informer les acteurs locaux et internationaux, de proposer une plateforme d'échange et de rencontre transversale. L'objectif est d'accompagner et de construire ensemble, en bonne intelligence, les communes et villes de demain. ONE CREATION reste partie prenante d'un évènement qui permet d'être connecté à l'une de ses parties prenantes que sont les villes.



8 octobre 2021 | CLIMATE SHOW TOUR

UN ROADSHOW POUR LA PROMOTION DES ÉCO-SOLUTIONS ET DE L'INNOVATION

Le Salon du Climat invite tous les partenaires et le public pour la promotion des éco-solutions et des innovations et le partage sur la durabilité. L'expo mondiale a été une des étapes de 2021 avec une soirée au Consulat de Suisse et une journée au cours de laquelle les professionnels et le public sont invités à assister

à de courtes présentations données par des entreprises durables, des partenaires et des invités spéciaux, sur leurs initiatives vertes et leurs éco-projets, et s'est terminé par un apéritif durable. Pour ONE CREATION l'évènement a été une excellente occasion de rencontrer les représentants de la Confédération et autres parties prenantes et d'avoir une discussion ouverte et de partager sur nos valeurs et notre engagement sur le sujet en question. Plusieurs contacts ont été noués et font l'objet d'un suivi sur une extension des potentiels de vecteurs de prises de participations, entre autres.



ONE CREATION a eu l'opportunité de collaborer avec ScaleUp Factory, Bpifrance et EuroQuity a une journée de présentation de 12 sociétés en recherche de capacités d'investissement. Comme Innovate 4 Water, de telles participations renforcent les vecteurs d'opportunités de prises de participations et renforce le portefeuille acquis.

## Collaboration avec CleantechAlps



CleantechAlps et un réseau de savoir-faire et compétences qui ouvre la porte des technologies propres en Suisse occidentale.

Que la personne morale soit un institut de recherche, une PME ou une start-up, le cluster CleantechAlps apporte visibilité, soutien et networking.

Être acteur de CleantechAlps c'est renforcer ses affaires, obtenir une visibilité internationale, accéder à des réseaux industriels spécifiques. Le but est de promouvoir

la Suisse occidentale en tant que pôle européen en matière de technologies propres afin de favoriser le développement des sociétés parties prenantes et instituts. Dans ce sens, CleantechAlps est un interlocuteur privilégié en Suisse occidentale, un moteur intercantonal du développement du secteur des cleantech et un facilitateur sur les thématiques cleantech auprès des PME, des instituts, des associations professionnelles et des cantons.

Depuis plusieurs années la direction et ONE CREATION cultivent une relation durable avec CleantechAlps dont les valeurs sont totalement partagées. Nous avons eu l'opportunité en 2021 d'être partie prenante d'une publication sur l'économie circulaire qui deviendra en 2022 le fer-de-lance de l'Union européenne pour un développement durable.



## Renforcement du Collège des « Ambassadeurs »



### Jean-Pierre CUBIZOLLE

De nationalité suisse, il est le fondateur et associé gérant de CHC à Genève depuis 2015. Précédemment, il a été le cofondateur, et CEO d'Edenweiss Group SA (Cliniques dentaires spécialisées en Suisse) de 2012 à 2015. Il a été également fondateur, Président et CEO de 1992 à 2013 de CCT Group Management Ltd une société de conseil spécialisée dans la performance des risques et l'efficacité organisationnelle avec des bureaux à Genève, Zurich, Londres, Paris, Le Caire et Dubaï.

Jean-Pierre a cofondé l'Association pour l'éducation des enfants en Inde du Sud (ADEIS), il est membre du conseil d'administration de Refugee Education Trust (RET) et membre du conseil stratégique de ConnectAID.

« Je suis fier d'être promu ambassadeur de la coopérative ONE CREATION et de contribuer à la transformation du secteur financier en tant qu'acteur clé du développement durable. Ma priorité actuelle est de protéger les mers, les océans et les lacs contre la pollution, la surpêche et les forages de toutes sortes. Les mers, les océans et les lacs sont essentiels à la vie sur Terre puisque près de la moitié de l'oxygène produit chaque année sur notre planète provient d'eux, grâce à la photosynthèse réalisée par le phytoplancton. »

### Laurent WEHRLI



Laurent Wehrli est un élu du Parlement Suisse comme Conseiller national PLR du Canton de Vaud, depuis 2015. Il est membre des commissions de politique extérieure et de gestion, ainsi que de diverses délégations. Il est par ailleurs directeur-fondateur d'une entreprise de conduite de projet et l'organisateur de diverses conférences internationales, dont le Montreux International Tourisme Forum et le Forum international Innovation-Climat. Il assume de plus des mandats de membre ou de président de divers conseils de fondation et d'administration.

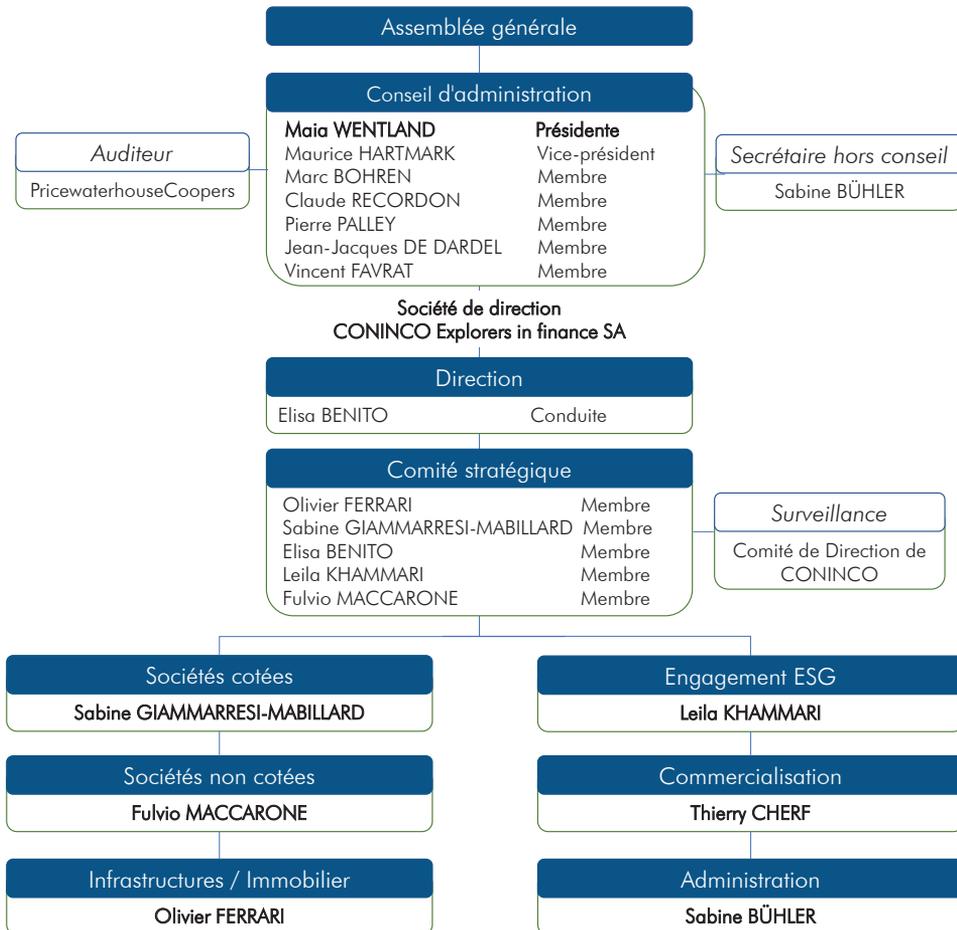
Il a par ailleurs été élu à la Municipalité de Montreux entre 2000 et 2021, dont au mandat de Syndic entre 2011 et 2021, et au Grand Conseil du Canton de Vaud entre 2002 et 2015, qu'il a présidé en 2013-2014. Né en 1965, il est marié, papa de 5 enfants et grand-papa de 2. Il est titulaire d'une licence (master) de l'Université de Lausanne en Histoire ; dans ce cadre, il a été récipiendaire du prix White House.

# LA DIRECTION

## Une direction engagée

ONE CREATION s'appuie sur les compétences de CONINCO Explorers in finance SA pour la gestion au quotidien.

Elle fonctionne selon l'organigramme ci-dessous :



## Un processus d'investissement en Private Equity clair et transparent

Des processus décisionnels ont été mis en place pour chacune des classes d'actifs de ONE CREATION. Ceci permet d'avoir une totale transparence sur la manière de sélectionner les sociétés et de les présenter au Conseil d'administration.

Pour ce faire, un Comité stratégique se réunit 2 fois par mois. Il se compose des personnes suivantes :

**Olivier FERRARI**

CEO, Direction

**Sabine GIAMMARRESI-MABILLARD**

Membre CoDir, Département placements collectifs

**Leila KHAMMARI**

Directrice adjointe, Engagement et analyse sociétés cotées

**Elisa BENITO**

Analyste de produits financiers durables, Responsable ONE CREATION

**Fulvio MACCARONE**

Private Equity Senior Manager pour ONE CREATION

Les décisions concernant la sélection des dossiers de sociétés non cotées, sont prises par votation à la majorité simple par le Team Private Equity (composé d'Olivier Ferrari, Sabine Giammarresi-Mabillard, Elisa Benito et Fulvio Maccarone) sur la base de documents préétablis.

Le processus d'investissement de sociétés non cotées se déroule en 4 étapes distinctes :

### Étape 1

Recherche et filtrage d'opportunités effectués par chacun des membres du Team sur la base des thématiques et directives d'investissement définies pour la Coopérative.

### Étape 2

Sur la base des sociétés sélectionnées en étape 1, chaque membre voulant proposer le passage en Due diligence d'une société, doit sur la base d'un document de préapprobation défini, faire accepter celle-ci par la majorité du Team après discussion. Aucune décision n'est faite sans documentation.

### Étape 3

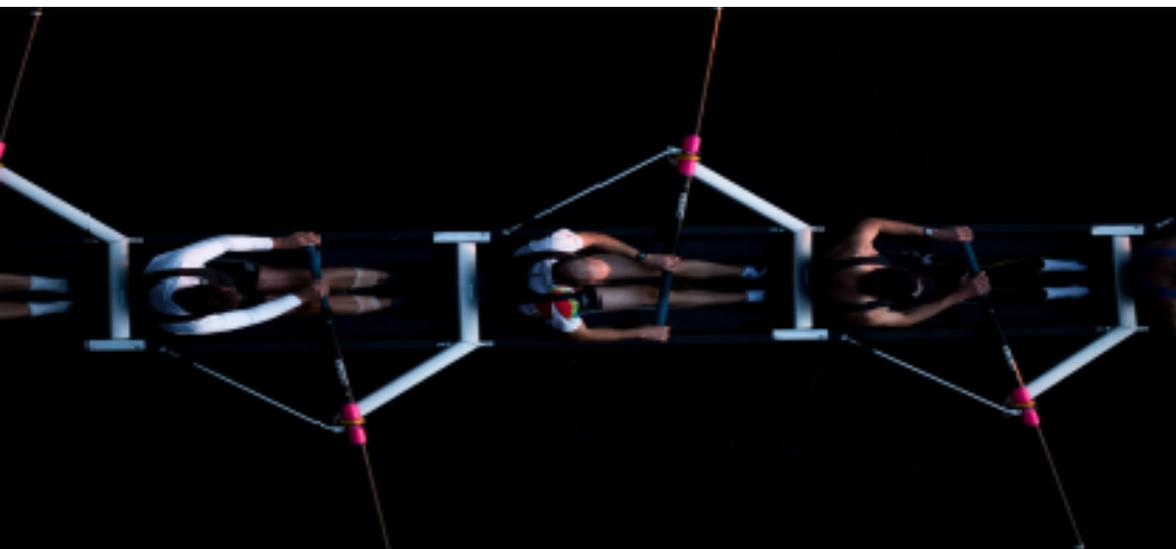
Les sociétés dont le dossier de préapprobation a été accepté vont faire l'objet d'une Due diligence approfondie rédigée par le membre porteur de la proposition sur la base de la documentation contenue dans le Dataroom fourni par la société. Le document final ainsi que la Term sheet feront alors l'objet d'une dernière approbation par le Team Private Equity.

### Étape 4

La société est soumise à acceptation auprès du Conseil d'administration de ONE CREATION par le biais du rapport de Due diligence et Term sheet tels qu'acceptés au point 3 et est accompagnée

d'une présentation in vivo de la part des fondateurs. Le Conseil d'administration vote à la majorité sur les dossiers en rejetant ou acceptant la proposition d'investissement de la direction.

Un processus spécifique est également appliqué aux réinvestissements, pour lesquels le Team de Private Equity se prononce à la majorité sur la base d'un complément de Due diligence pour réinvestissement. Une fois accepté, le document est transmis au Conseil d'administration qui vote à la majorité en rejetant ou acceptant la proposition d'investissement de la direction. Le respect du cadre de ce processus assure, non seulement à l'associé de la coopérative, mais également aux sociétés considérées, que toute décision concernant la partie non cotée des investissements de la coopérative, est prise dans un cadre transparent garantissant la meilleure pratique en termes de gouvernance.



## Un Conseil d'administration renforcé

Trois nouveaux membres sont entrés dans le Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale de 2021 et viennent chacun ajouter de nouvelles compétences.



### Jean-Jacques de Dardel

Jean-Jacques de Dardel est économiste, Dr. ès Sciences politiques et diplomate de carrière, Jean-Jacques de Dardel a été Ambassadeur de Suisse en République populaire de Chine, en Mongolie et en République populaire démocratique de Corée (2014-2019). Il était précédemment Ambassadeur en France et à Monaco (2011-2014), à l'UNESCO et à l'OIF (2013), chef de la mission suisse auprès de l'OTAN et Ambassadeur en Belgique, ancien chef de la division du DFAE en charge de l'Europe, de l'Asie centrale, du Conseil de l'Europe et de l'OSCE.

En 2001, il a fondé et dirigé le Centre de politique de sécurité internationale du DFAE. Il a officié en tant qu'Ambassadeur auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie jusqu'en 2000, après avoir été en poste à Paris, Canberra, Washington, Vienne et Berne.

Depuis 2019, il est consultant, président ou membre de divers Conseils d'administration et de sociétés ainsi que professeur auprès de la Xinrui Business School/Université de Zurich.



### Pierre Palley

Pierre Palley, après une formation bancaire au Credit Suisse en Suisse et aux États-Unis (1975), Pierre Palley a évolué dans le domaine des crédits, puis un poste de responsable de la région Montreux-Chablais.

De 1993 à 2002, il a été chef du secteur et du département Clientèle Commerciale au siège de la BCV à Lausanne, et actuellement est chef du département PME, ce depuis 2002.

Pierre Palley a obtenu un diplôme Fédéral d'Économie Bancaire en 1985. De 1985 à 1987, il a participé au Relationship Management Development Program à l'Union Bank California de Los Angeles. En 1998, il a également suivi le AMP Insead Fontainebleau Advanced Management Program et en 2005 le Executive MBA Program ZFU / Babson College Boston.

Il est membre du Comité de direction de Genilem, membre du jury du Prix Perl (2000 – 2020), membre du Comité de direction de Lausanne Tourisme et Membre/Président des conseils d'administration de plusieurs sociétés afin de représenter les intérêts de la BCV.



## Vincent Favrat

Vincent Favrat a fondé la ScaleUp Factory après avoir dirigé la scale-up belge d'Emotion AI Musimap SA (enrichissement de mé-tadonnées, profilage psychographique).

Avant cela, il s'est spécialisé dans le financement des industries créatives depuis Berlin (300 concerts, 35 musiques de films, co-productions de jeux vidéo et de films) après avoir commencé sa carrière aux côtés de Claude Nobs au Festival de Jazz de Montreux.

Vincent Favrat est régulièrement invité en tant qu'orateur, mentor ou financier à des salons, conférences et marchés tels que SXSW, Sonar+D, Slush, Vi-vaTech, SF MusicTech, Techstar, Berlinale, Festival de Cannes, ClosingThe-Gap, VentureLab et en tant que conférencier invité à la Popa-kademie Baden-Württemberg et à la National Film and Television School (NFTS) à Londres.

## Perspectives 2022

2022 se place dans la continuité de 2021. Trois nouveaux investissements à forte visibilité et fort potentiel sont venus compléter le portefeuille dans le domaine des nouveaux matériaux, des solutions environnementales liées au transport maritime et du secteur de l'agriculture et de l'alimentation.

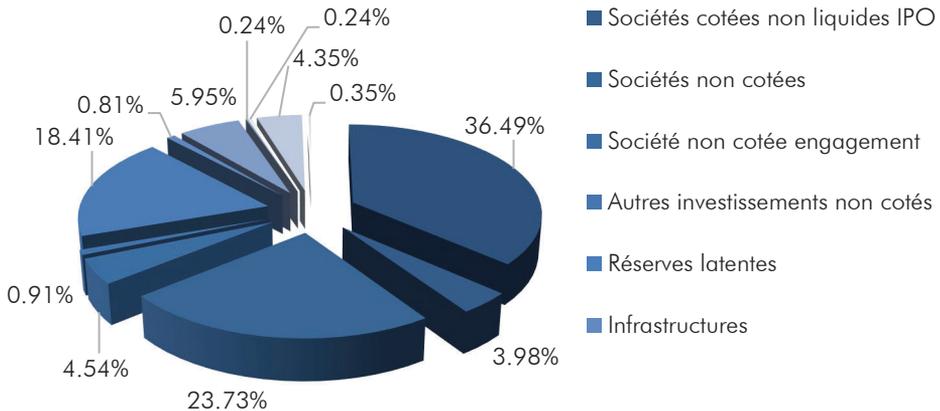


Tous ces éléments ont fait de 2021 une année magnifique. La direction se réjouit de vous trouver pour une année 2022 de croissance, et remercie tant son Conseil d'administration, les parties prenantes associées et les multiples sociétés et communautés référencées dans son mot, qui œuvrent toutes pour relever les opportunités de construction d'un futur désirable.

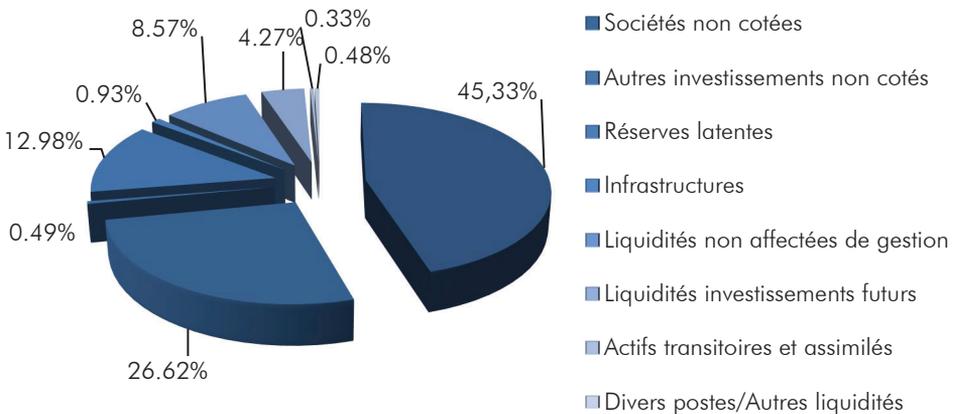
## ALLOCATION DES RESSOURCES

Nous relevons ci-après l'évolution d'une année à l'autre de la constitution des actifs au 31 décembre.

### 31 décembre 2021



### 31 décembre 2020

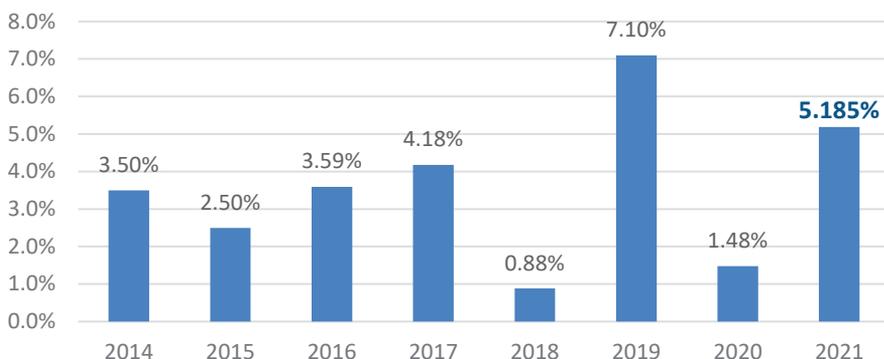


Il est rappelé que ne sont conservées que les liquidités nécessaires au règlement des engagements en cours et une réserve de la mise à disposition des investissements dans les sociétés non cotées prévisibles à court terme.

Un outil de pilotage de la gestion des liquidités garantit un suivi selon des critères clairs déterminant l'allocation des moyens financiers disponibles. Toute nouvelle attribution de capital social, soit par augmentation des apports des associés actuels ou par de nouveaux associés, sont directement affectées. Un accroissement substantiel du capital social peut être également affecté tout en étendant le cercle des opportunités, puisque les montants allouables dans l'une ou l'autre des sociétés cotées ou non cotées/start-ups s'accroît en rapport direct au capital social nouvellement constitué.

## POLITIQUE DE DIVIDENDE

Lorsque la clôture d'un exercice présente un solde positif, dont la répartition est proposée aux associés. Il est composé, d'une part des dividendes encaissés, déduction faite des frais de fonctionnement et de la quote-part distribuable des gains provenant de la gestion des risques des participations.

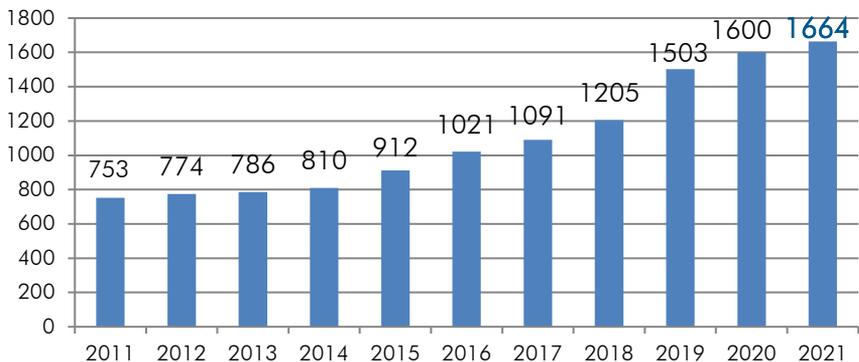


L'exercice 2021 a cumulé l'ensemble des sources de revenus réalisables pour la Coopérative et après les écritures d'ajustement de fin d'année, **un dividende de 5.185%** au titre de l'exercice 2021 est proposé. En valeurs réinvesties, le retour sur investissement est de 32,03% soit 3,54% l'an.

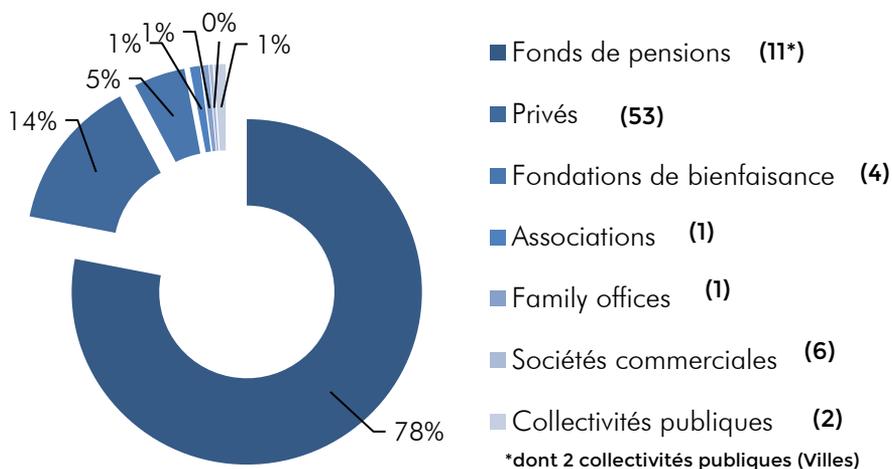
# CAPITAL SOCIAL

## ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

L'évolution du nombre de parts en circulation est indiquée dans le tableau ci-dessous. L'évolution ci-après du nombre de parts est le résultat net des entrées compensées des sorties.



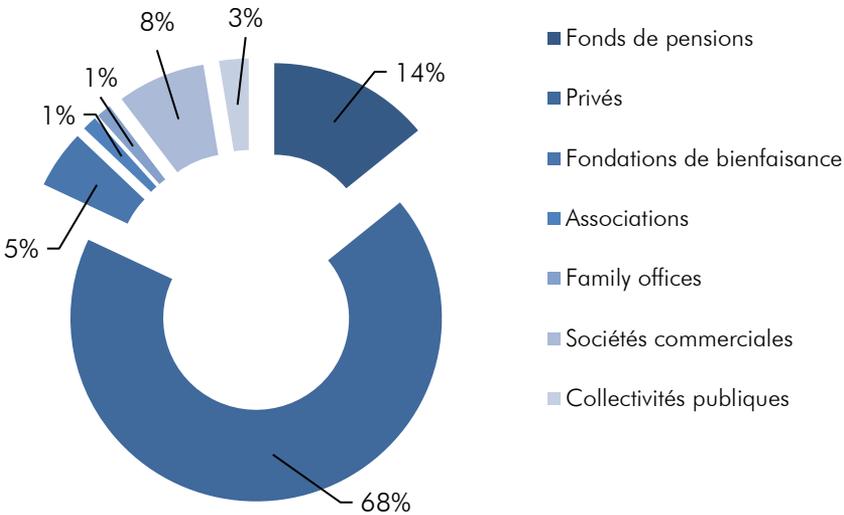
## PARTS DÉTENUES PAR TYPE D'ASSOCIÉS



Les fonds de pensions représentent la part déterminante, conséquemment au poids d'une fortune concentrée.

## CAPITAL SOCIAL PAR NOMBRE D'ASSOCIÉS / DROIT DE VOTE

Personnes physiques, sociétés commerciales, fonds de pensions, fondations de famille, collectivités publiques sont autant d'associés potentiels. Nous travaillons spécifiquement à la solution d'interconnecter nos associés et participations dans un univers protégé et espérons rapidement aboutir à un projet concret de mise en communauté pour un dialogue plus engagé. Sur le graphique ci-dessous, nous observons que les personnes physiques représentent deux tiers des associés.



# RAPPORT DURABLE 2021

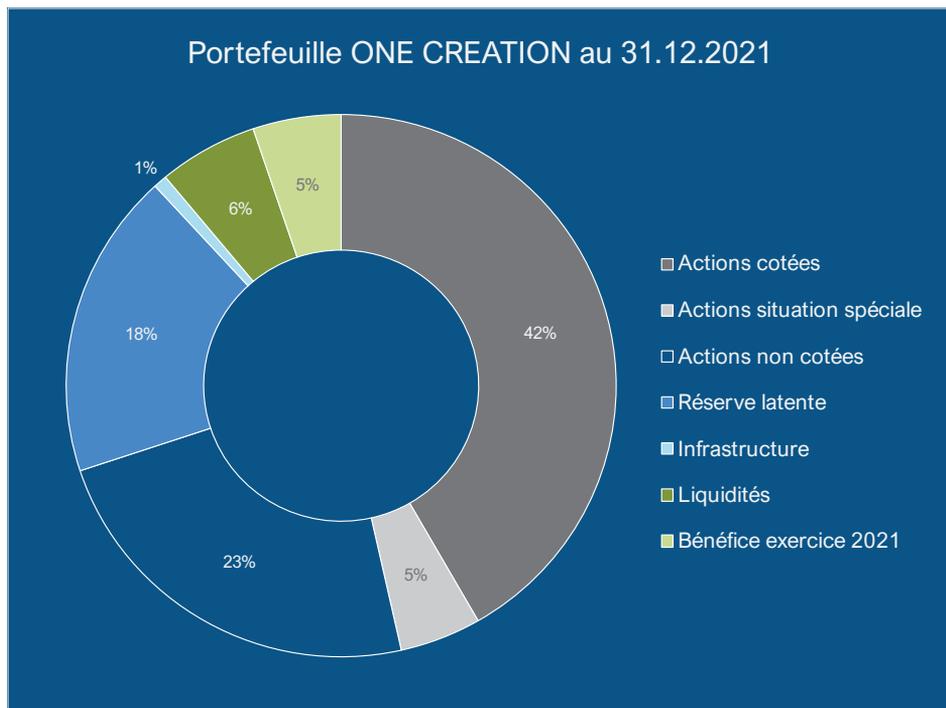


# RAPPORT DURABLE

MÉTHODOLOGIE .....	26
OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE .....	28
POSITIONNEMENT DES SOCIÉTÉS .....	29
CONTRIBUTIONS AUX ODD .....	30
THÉMATIQUES .....	31
RÉPARTITION THÉMATIQUE .....	33
DONNÉES ESG .....	34
NOTATION ESG DU PORTEFEUILLE COTÉ .....	34
NOTATION ESG PAR SOCIÉTÉ .....	35
SCORE ESG EN DÉTAIL .....	36
DONNÉES ENVIRONNEMENTALES .....	37
PART DU CHIFFRE D’AFFAIRES À IMPACT ENVIRONNEMENTAL POSITIF ( <i>GREEN SHARE</i> ) .....	37
NOTATION ENVIRONNEMENTALE DU PORTEFEUILLE COTÉ .....	38
IMPACT CARBONE .....	39
IMPACT CARBONE - PAR SOCIÉTÉ .....	39
IMPACT CARBONE - PAR SECTEUR .....	41
IMPACT CARBONE - PAR RÉGION .....	42
RESTRICTIONS .....	43

# MÉTHODOLOGIE

Le présent rapport durable analyse le portefeuille actions de ONE CREATION. Il est composé de 35 sociétés cotées, 11 sociétés non cotées et 2 sociétés en situation spéciale. Un total de 48 sociétés. Ceci représente 69.91% des actifs sous gestion de ONE CREATION, le reste étant la réserve latente avec 18.25%, infrastructure 0.8%, liquidités 5.85%, et bénéfice de l'exercice 2021 à 5,185%.



## Objectifs de développement durable

Le rapport fait l'analyse des Objectifs de Développement Durable (ODD) ou Sustainable Development Goals (SDGs), pour l'entier du portefeuille actions. Nous avons identifié les ODD les plus représentatifs pour chaque société. Ensuite, nous montrons une consolidation pondérée de ces données.

## Thématiques

Nous investissons dans des thématiques à fort impact environnemental, porteuses sur le long terme.

## Données ESG

Les données ESG sont fournies par Refinitiv (Thomson Reuters). Dans cette section seules les sociétés cotées sont analysées.

## Données environnementales

De la même manière que dans la section précédente, les données environnementales sont fournies par Refinitiv (Thomson Reuters). Dans cette section seules les sociétés cotées sont analysées.

## Impact carbone

Pour le calcul de l'impact carbone. Nous prenons les données des émissions carbone fournies par Refinitiv ou, dans certains cas, nous devons aller les chercher directement dans le rapport annuel de la société en question. Ensuite, nous déterminons combien de carbone appartient à ONE CREATION, ceci s'attribue selon le pourcentage de détention (*ownership*) dans la société.

Dans la partie « intensité carbone » nous faisons un zoom sur les trois sociétés (Saint-Gobain, Air Liquide et Air Products & Chemicals) les plus polluantes du portefeuille, pour montrer qu'elles sont des sociétés *best-in-class*, les plus avancées en matière environnementale que leurs concurrents.

## Exclusions et controverses

À la fin du rapport durable, vous trouverez les controverses et exclusions appliquées dans le processus d'investissement des sociétés cotées de ONE CREATION.

# OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les ODD, également nommés Objectifs mondiaux, sont un appel mondial à agir pour éradiquer la pauvreté, protéger la Planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité. Ils ont été établis par les États membres des Nations unies. Ils sont encadrés par 169 cibles (sous-objectifs) qui sont adossées à une liste de 244 indicateurs statistiques ou qualitatifs.

Il est recensé 17 objectifs qui s'appuient sur les succès des « Objectifs du Millénaire pour le développement », tout en y intégrant de nouvelles préoccupations telles que le changement climatique, la paix et la justice, entre autres priorités. Ces objectifs sont étroitement liés les uns aux autres, le succès de l'un dépendant souvent de la résolution de problématiques généralement associées à un autre objectif.

## OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



# POSITIONNEMENT DES SOCIÉTÉS

Ci-après, le positionnement de chaque société par rapport à ces objectifs.



## Sociétés cotées

AIR LIQUIDE			•		•	•		•	
AIR PRODUCTS & CHEMICALS	•				•				
APPLIED MATERIALS			•						
AURUBIS					•		•		
BADGER METER		•				•			
BELIMO HOLDING					•		•		
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN					•	•	•		
CSX					•	•	•		
DANAHER							•		
DYNACOR GOLD MINES				•			•		
GEBERT		•							
HALMA	•	•							
JOHNSON CONTROLS INTL					•	•			
JOHNSON MATTHEY	•						•		
KONINKLIJKE DSM					•				
KUBOTA					•	•			
KYOCERA					•				
LEM HOLDING					•				
MATSUDA SANGYO							•		
MAYR-MELNHOF KARTON							•		
NIBE INDUSTRIER								•	
RICARDO					•	•	•		
ROMANDE ENERGIE HOLDING			•						
ROTORK				•	•				
RPS GROUP					•	•			
SCHNEIDER ELECTRIC				•	•	•			
SGS				•					•
SHIMANO	•					•			
SPECTRIS					•				
SWECO						•			
TOMRA SYSTEMS					•		•		
UMICORE			•	•		•	•		
UNION PACIFIC					•	•		•	
WASION GROUP HOLDINGS						•		•	
WATTS WATER TECHNOLOGIES				•	•	•	•		

## Situations spéciales

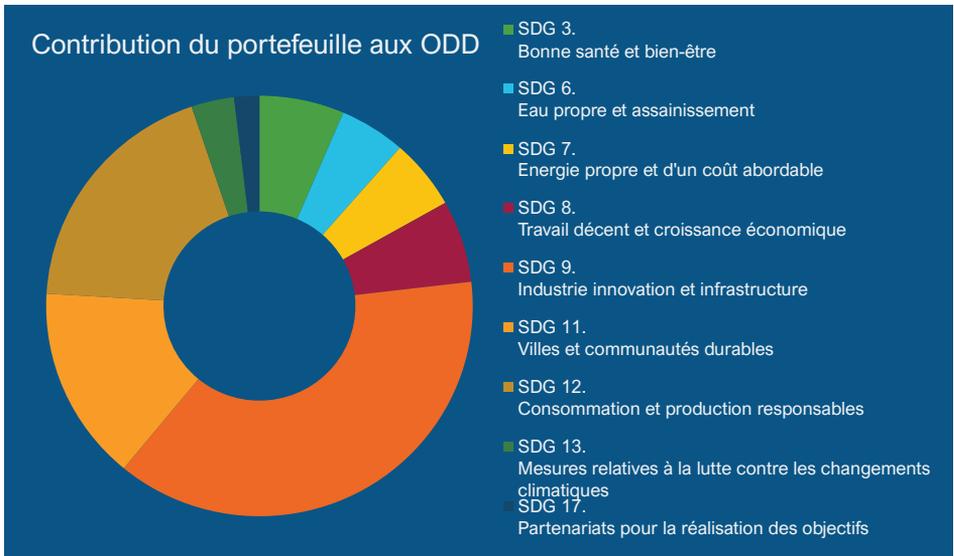
ASTROCAST					•				
AVENTRON			•						

## Sociétés non cotées

EAPOSYS			•						
ECOASCARA				•			•	•	
ENUU			•			•			
DAPHNE TECHNOLOGY								•	
DEPSYS						•	•		
GLASS 2 ENERGY			•			•	•		
MA BONNE ETOILE							•		
MCE-5					•				
PONZIO SOLAR			•			•			
STERILUX	•					•			
TRS						•		•	

# CONTRIBUTIONS AUX ODD

Ce graphique illustre les principales contributions aux ODD de l'intégralité des sociétés de ONE CREATION (sociétés cotées, non cotées et situation spéciale) :



Nous constatons que la majorité de l'impact touche les SDG 9, 11 et 12 :



La raison principale est le profil d'investissement de ONE CREATION qui vise un impact positif sur l'environnement. Il est aussi naturel de trouver le SDG 9 « Innovation et infrastructures » comme principale contribution en raison de l'exposition industrielle importante du portefeuille.

Le biais fortement industriel de nos investissements est la conséquence de la recherche d'un levier d'impact positif sur l'environnement. Nous sélectionnons des sociétés dans des secteurs avec un grand potentiel d'impact.

# THÉMATIQUES

Dans cette section, nous présentons toutes les sociétés du portefeuille groupées par thématique.

## Classification de l'engagement des sociétés non cotées et les situation spéciales - par thématique -



# Classification de l'engagement des sociétés cotées

## - par thématiques -

 **Gestion des déchets**

Aurubis MATSUDA

TOMRA

 **Mobilité durable**

SHIMANO [CSX]

UNION PACIFIC RICARDO

 **Efficacité énergétique**

Schneider Electric WASON spectris

LEM BELIMO rotorik

 **Matériaux écologiques**

SAINT-GOBAIN Johnson Controls

MM KARTON AG umicore

 **Biologie & Chimie environnementales**

Johnson Matthey dynacore

DSM

AIR PRODUCTS AIR LIQUIDE

 **Gestion de l'eau**

DANAHER

Halma

GEBERIT

WATTS

Badger Meter

Kubota

 **Energies renouvelables**

APPLIED MATERIALS NIBE

KYOCERA ROMANDE ENERGIE

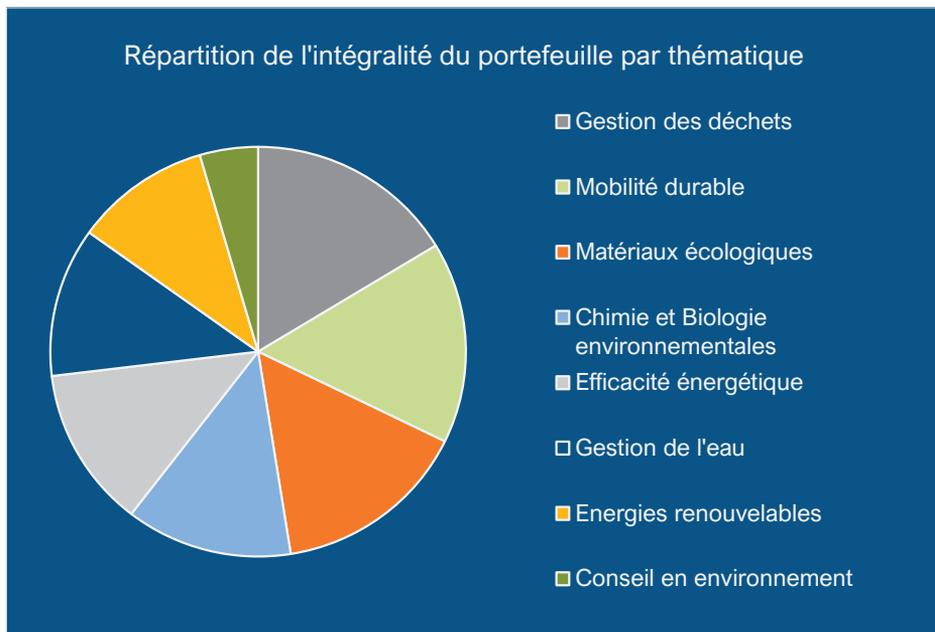
 **Conseil en environnement**

SGS SWECO

rps

## RÉPARTITION THÉMATIQUE

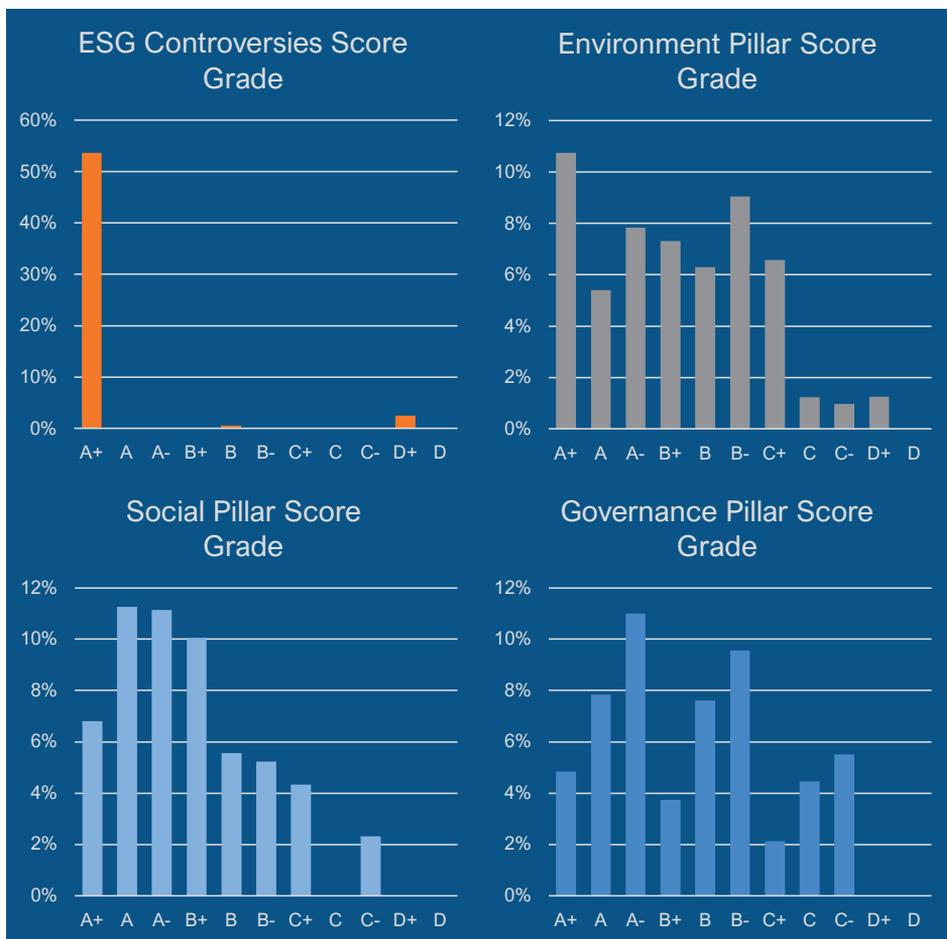
Ce graphique illustre la répartition des sociétés selon les thématiques définies par ONE CREATION :



Nous investissons dans des thématiques à fort impact environnemental qui sont porteuses sur le long terme.

# DONNÉES ESG

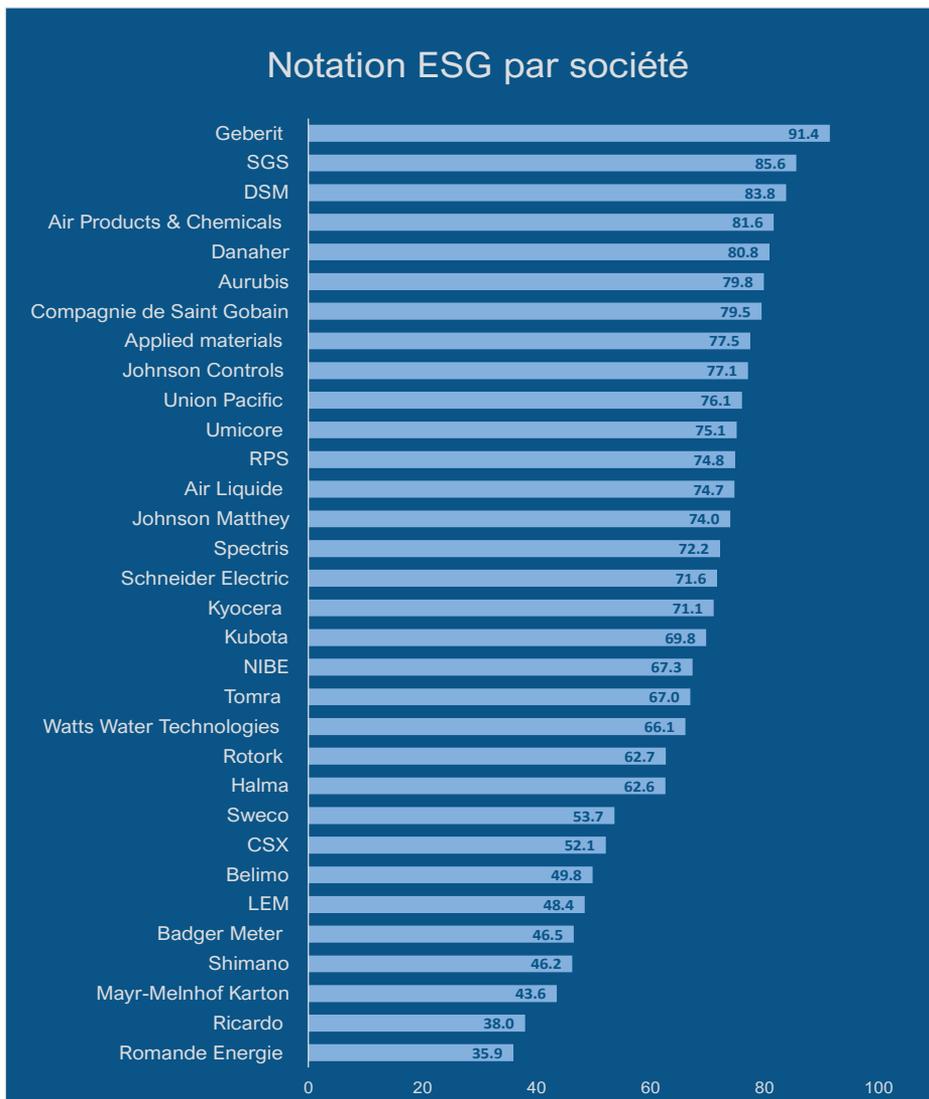
## NOTATION ESG<sup>1</sup> DU PORTEFEUILLE COTÉ



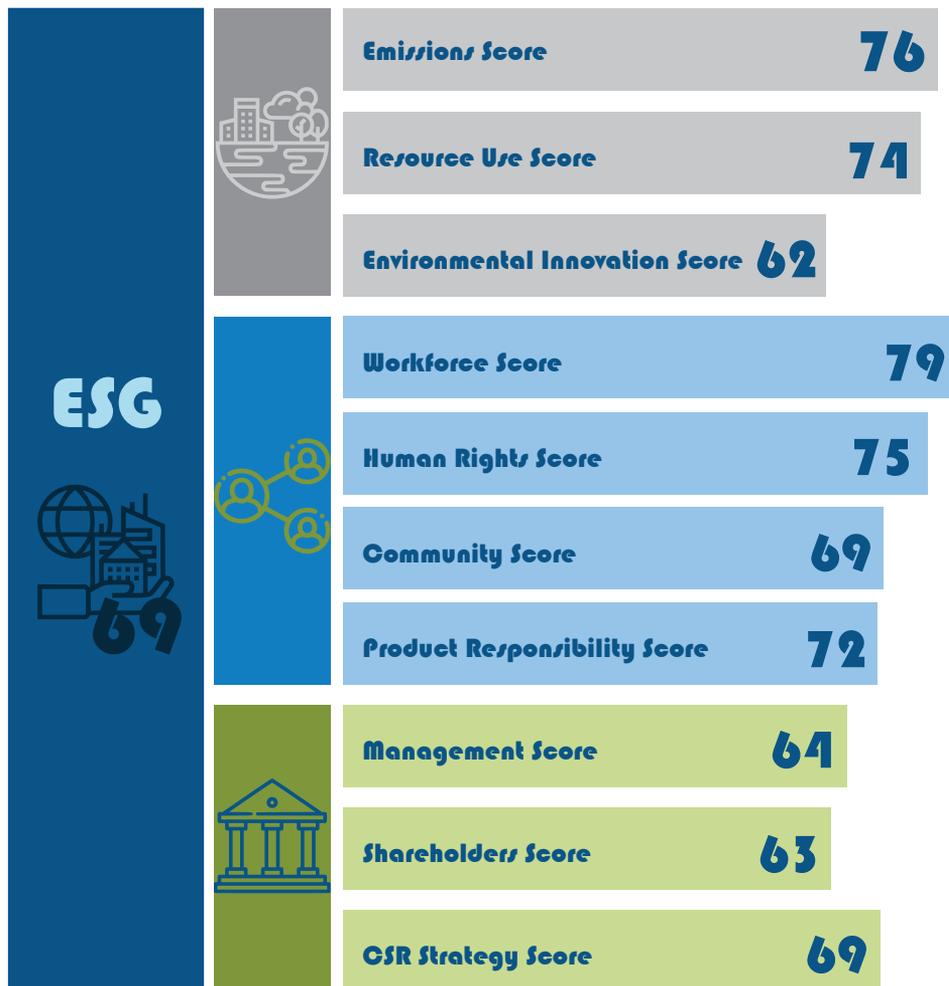
<sup>1</sup> Notation ESG : ESG score (Refinitiv).

## NOTATION ESG PAR SOCIÉTÉ

Pour cette notation fournie par Refinitiv (Thomson Reuters), nombreux indicateurs sont pris en compte. Par exemple : dépenses en R&D, produit à utilisation responsable, respect des droits des travailleurs, stratégie RSE et de l'efficacité énergétique.



## SCORE ESG EN DÉTAIL

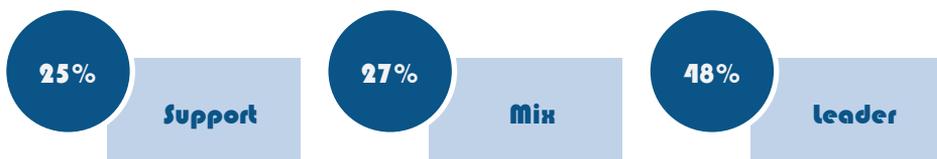


Ce graphique montre la composition de la notation ESG selon les catégories « environnement » (en gris), « social » (en bleu) et « gouvernance » (en vert). Nous pouvons voir les notations des sous-catégories et la consolidation en notation ESG de 69% pour le portefeuille coté.

# DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

## PART DU CHIFFRE D’AFFAIRES À IMPACT ENVIRONNEMENTAL POSITIF (GREEN SHARE)

La part du chiffre d’affaires de l’intégralité du portefeuille avec un impact environnemental positif (*green share*) est réparti comme suit :



La définition des sociétés est comme suit :

Support : 20-40% du chiffre d’affaires à impact environnemental positif.

Mix : 40-80% du chiffre d’affaires à impact environnemental positif.

Leader : 80-100% du chiffre d’affaires à impact environnemental positif.

Dans la section des fiches individuelles des sociétés, qui suit ce rapport durable, l’exposition de chacune des sociétés est publiée.

Les sociétés non cotées ont un caractère d’impact plus marqué. Les sociétés cotées ont souvent plusieurs segments d’activité, et pourtant elles sont moins « pures » que les sociétés non cotées.

# NOTATION ENVIRONNEMENTALE DU PORTEFEUILLE COTÉ

## Environmental Scores

**Policy Energy  
Efficiency Score**



**Policy Sustainable  
Packaging Score**



**Policy Water  
Efficiency Score**



**Policy Environmental  
Supply Chain Score**



**Product  
Responsibility Score**



Les sociétés de ONE CREATION se portent bien en matière environnementale. Ceci est une conséquence directe de notre processus d'investissement qui exige des sociétés avec un impact positif sur l'environnement.

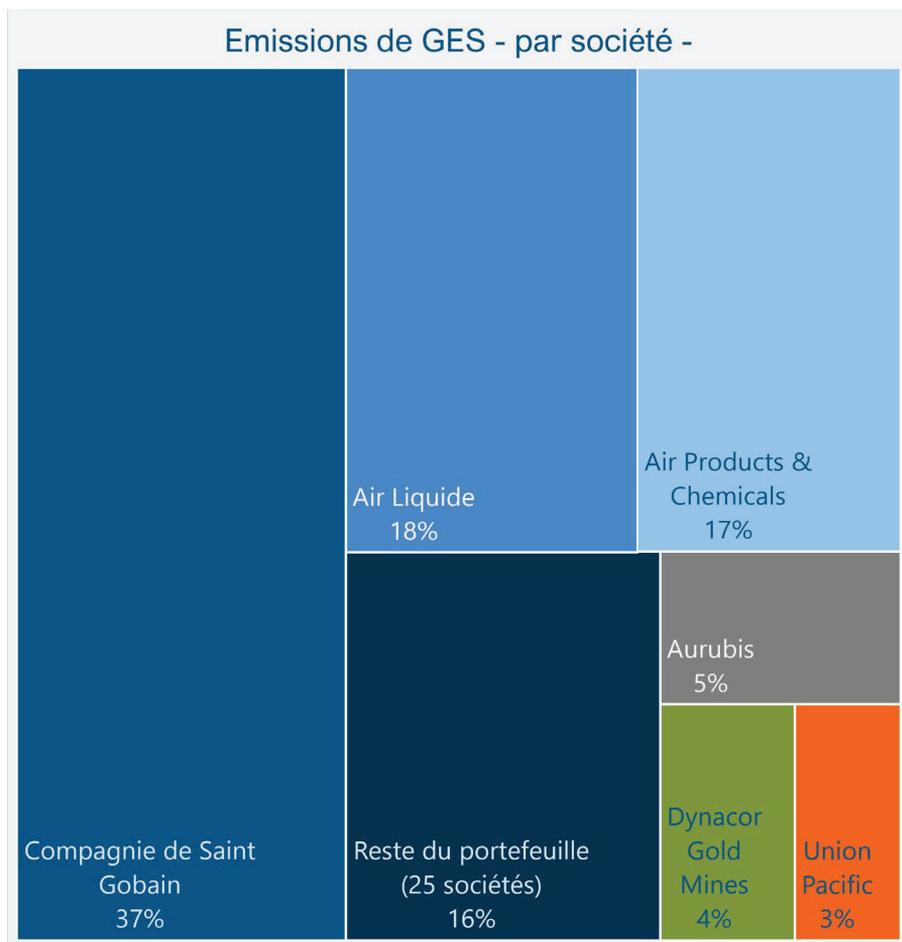
# IMPACT CARBONE

Les graphiques ci-après se basent sur 92.4% des sociétés cotées de ONE CREATION.

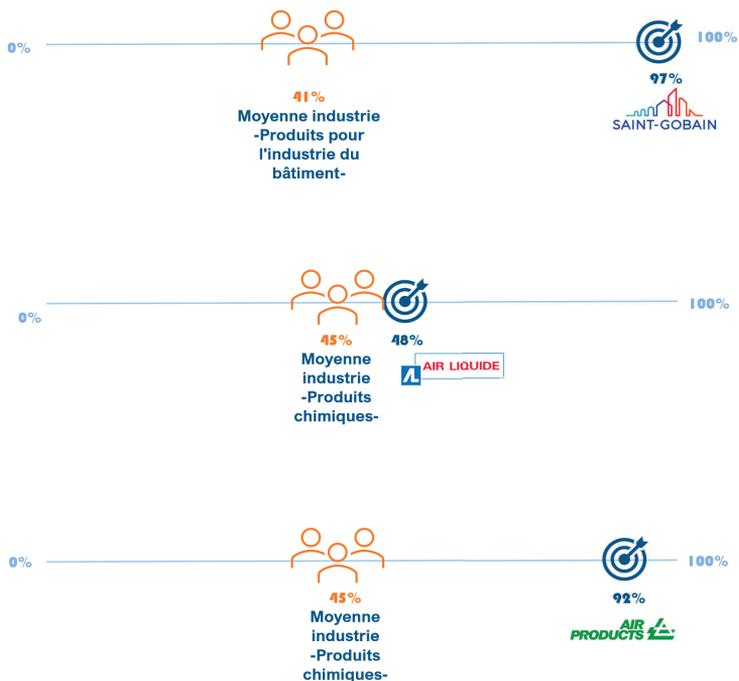
En effet, 7.6% ne publient pas de données à ce sujet.

## IMPACT CARBONE - PAR SOCIÉTÉ

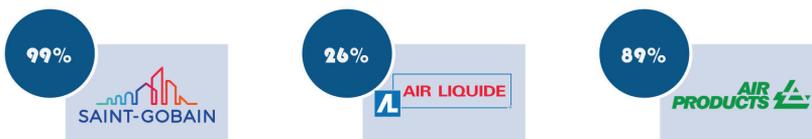
La majorité de l'impact carbone est émis par trois sociétés : Saint-Gobain, Air Liquide et Air Products and Chemicals. Cependant, il est intéressant de constater, dans les graphiques ci-après, leur situation en matière d'impact environnemental par rapport à la moyenne de leurs industries.



Notation environnementale<sup>2</sup> :



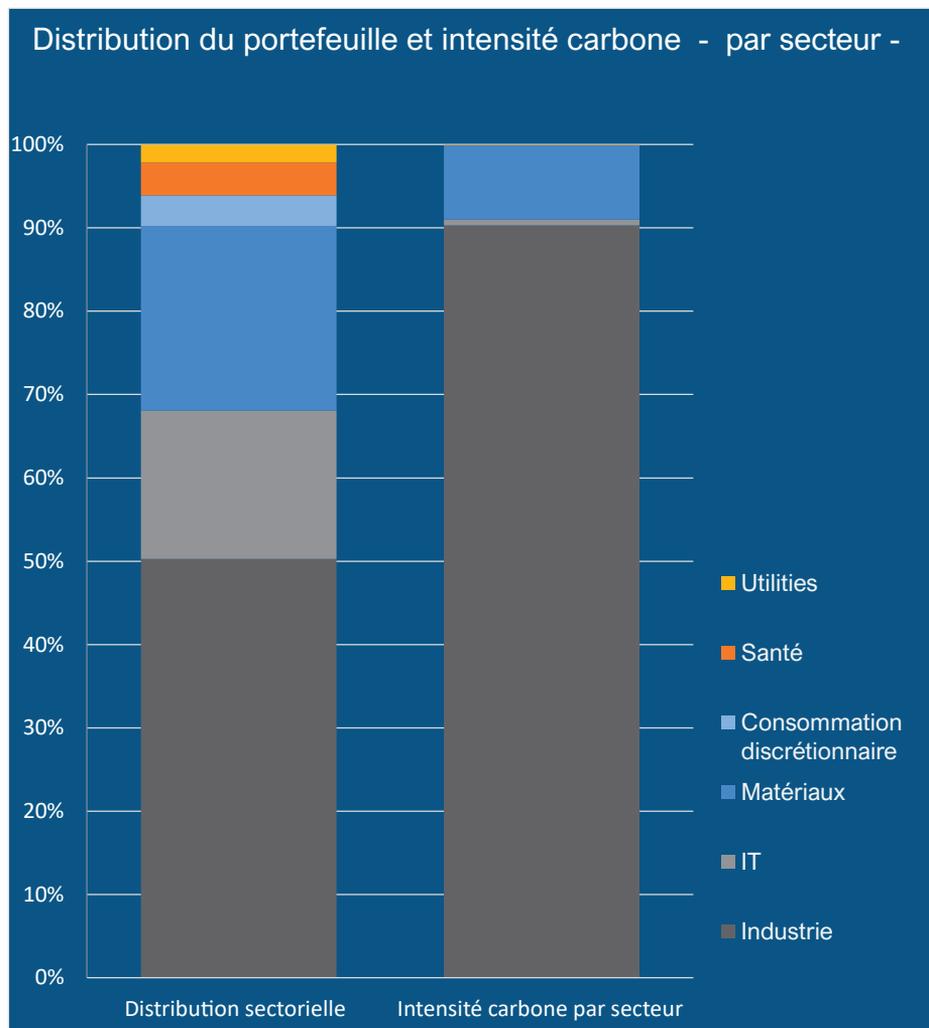
Il ressort clairement de ces notations que les trois sociétés ont une meilleure performance environnementale par rapport à leurs paires. De plus, leur notation d'innovation environnementale est en ligne avec les attentes de la thématique :



<sup>2</sup> Notation environnementale : *Environmental pillar score* (Refinitiv).

## IMPACT CARBONE - PAR SECTEUR

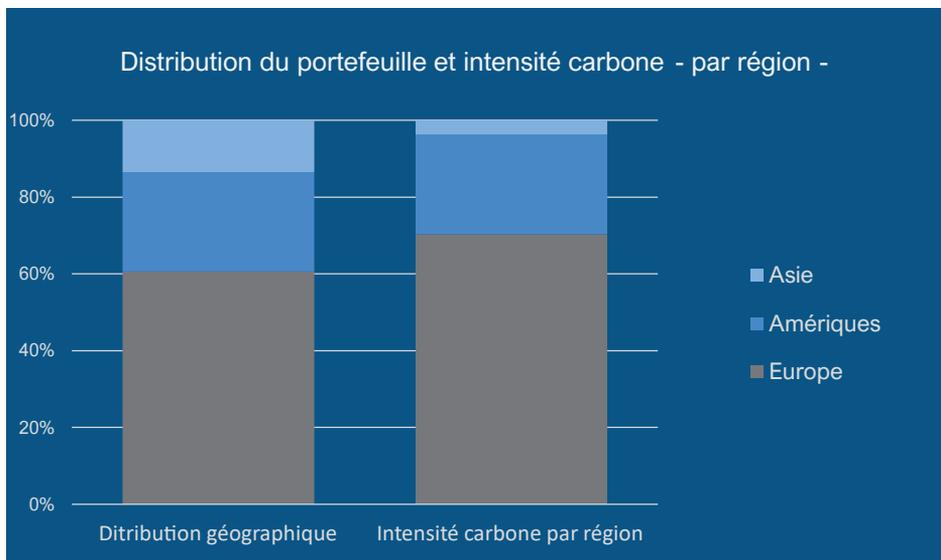
Ce graphique illustre l'émission totale des GES répartie par secteur :



Nous constatons que le secteur de l'industrie est le plus intensif en émissions carbone de notre portefeuille. Dans ce secteur également, comme précédemment mentionné, se trouve la société Saint-Gobain.

## IMPACT CARBONE - PAR RÉGION

Le graphique ci-après illustre l'émission totale des GES répartie par région géographique :



L'impact carbone se distribue assez homogènement. L'Asie (principalement le Japon) étant la région moins intensive au niveau des émissions de GES. De très légères différences existent entre l'Europe et les États-Unis.

# RESTRICTIONS

Les restrictions ci-après sont appliquées au portefeuille ONE CREATION. Sont exclues les compagnies exerçant des activités dans les domaines suivants (si le chiffre d'affaires découlant de cette activité excède 5% du chiffre d'affaires consolidé) :



Fabrication d'armes et d'autres produits militaires ;

Production et transformation du tabac ;

Fabrication d'alcool ;

Jeux de hasard ;

Production d'énergie nucléaire ;

Ingénierie génétique ; (Sociétés utilisant la technologie génétique en milieu environnemental.)

De plus, les sociétés sont exclues si une part importante de leur activité impacte négativement l'environnement.

Au niveau des rating ESG, nous excluons les sociétés ayant un rating de D ou en dessous. Nous utilisons les rating ESG de Refinitiv.

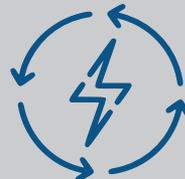
## FICHES

Sociétés cotées

Sociétés en situation spéciale

Sociétés non cotées

Infrastructure



## AIR LIQUIDE



Pays	France	Support player
Capitalisation boursière	72'445 Mio CHF	Large Cap
Chiffre d'affaires 2021	22'144 Mio CHF	Impact environnemental 20%

Leader mondial des gaz, technologies et services pour l'industrie et la santé, Air Liquide est actif dans la production et la vente d'oxygène, d'azote et d'hydrogène à destination de l'ingénierie, de la construction, de l'électronique et de la santé, entre autres.

## ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ACTION

(Depuis lancement 06.2010)



## INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	2'517
Estimation	399'861
Coût d'acquisition	317'811
Valeur comptable	317'811

## ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO <sub>2</sub> e / Mio CHF CA)	1'241
Note d'innovation environnementale	28 %
Déchets recyclés	N.A.

## SOCIAL

Nombre de collaborateurs	64'445
Femmes / Direction	27% / 30%

## GOUVERNANCE

Administrateurs indépendants	67%
Dualité PDG & Président	CA non

## ENGAGEMENT

Global Compact	
Carbon Disclosure Project	A-

## CORPORATE RATING

	N.A.
--	------

Pays	USA	Mix player
Capitalisation boursière	47'621 Mio CHF	Large Cap
Chiffre d'affaires 2021	8'154 Mio CHF	Impact environnemental 57%

Air Products and Chemicals est l'un des principaux fournisseurs mondiaux de gaz industriels. La société fournit également des équipements connexes aux marchés de fabrication, dans le secteur du raffinage et de la fabrication de produits pétrochimiques. Elle est le plus grand fournisseur au monde de technologie et d'équipements pour le gaz naturel liquéfié.

### ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ACTION

(Depuis lancement 06.2010)



### INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	1'175
Estimation	325'741
Coût d'acquisition	247'286
Valeur comptable	247'286

### ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO<sub>2</sub>e / Mio CHF CA)  
 Note d'innovation environnementale  
 Déchets recyclés

2'967.87  
 89 %  
 N.A.

### SOCIAL

Nombre de collaborateurs 19'000  
 Femmes / Direction 21% / 21%

### GOUVERNANCE

Administrateurs indépendants 89%  
 Dualité PDG & Président CA non

### ENGAGEMENT

Global Compact ✓  
 Carbon Disclosure Project B

### CORPORATE RATING

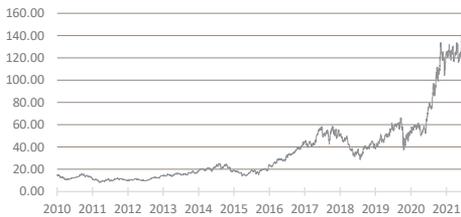
**ISS ESG** B-

Pays	USA	Mix player
Capitalisation boursière	108'297 Mio CHF	Large Cap
Chiffre d'affaires 2021	15'554 Mio CHF	Impact environnemental 71%

Applied Materials est leader dans des solutions matérielles d'ingénierie. Leurs technologies d'application industrielle à l'échelle atomique sont utilisées dans le domaine des écrans LCD, des semi-conducteurs et des cellules solaires.

## ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ACTION

(Depuis lancement 06.2010)



## INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	1'076
Estimation	154'275
Coût d'acquisition	90'808
Valeur comptable	90'808

## ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO <sub>2</sub> e / Mio CHF CA)	10
Note d'innovation environnementale	78 %
Déchets recyclés	80%

## SOCIAL

Nombre de collaborateurs	25'775
Femmes / Direction	18% / 16%

## GOVERNANCE

Administrateurs indépendants	83%
Dualité PDG & Président CA	oui

## ENGAGEMENT

Global Compact	✓
Carbon Disclosure Project	B

## CORPORATE RATING

**ISS ESG**  C

Pays	Allemagne	Support player
Capitalisation boursière	4'922 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2021	13'409 Mio CHF	Impact environnemental 20%

Aurubis est fournisseur de cuivre de haute-pureté depuis 150 ans. La société est active dans la production de cuivre primaire et d'autres métaux précieux ainsi que dans le recyclage de matières premières secondaires jusqu'à sa transformation en produits finaux. Ce métal est très demandé dans les technologies émergentes et reste ainsi un matériau clé de notre société moderne.

## ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ACTION

(Depuis lancement 06.2010)



## INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	1'227
Estimation	111'957
Coût d'acquisition	61'547
Valeur comptable	61'547

## ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO <sub>2</sub> e / Mio CHF CA)	101
Note d'innovation environnementale	N.A.
Déchets recyclés	49%

## SOCIAL

Nombre de collaborateurs	7'236
Femmes / Direction	13% / 21%

## GOVERNANCE

Administrateurs indépendants	42%
Dualité PDG & Président CA	oui

## ENGAGEMENT

Global Compact	
Carbon Disclosure Project	B

## CORPORATE RATING

<b>ISS ESG</b>	B
----------------	---

## BADGER METER



Pays	USA	Leader player
Capitalisation boursière	2'657 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2021	377 Mio CHF	Impact environnemental 81%

La société Badger Meter est un leader mondial dans l'innovation, la fabrication et la commercialisation de produits de mesure, de contrôle ainsi que de solutions de communication. Créée en 1905, 75% de ses instruments sont utilisés pour la mesure de l'eau. Leurs produits sont de haute-précision et de longue durée.

## ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ACTION

(Depuis lancement 06.2010)



## INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	2'327
Estimation	225'933
Coût d'acquisition	143'079
Valeur comptable	143'079

## ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO <sub>2</sub> e / Mio CHF CA)	189
Note d'innovation environnementale	76 %
Déchets recyclés	N.A.

## SOCIAL

Nombre de collaborateurs	1'837
Femmes / Direction	N.A. / N.A.

## GOUVERNANCE

Administrateurs indépendants	80%
Dualité PDG & Président CA	non

## ENGAGEMENT

Global Compact	✓
Carbon Disclosure Project	N.A.

## CORPORATE RATING

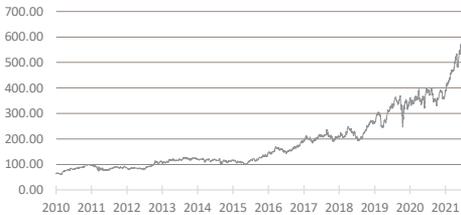
<b>ISS ESG</b>	D+
----------------	----

Pays	Suisse	Pure player
Capitalisation boursière	6'163 Mio CHF	Mid Cap
Chiffre d'affaires 2021	661 Mio CHF	Impact environnemental 100%

Belimo conçoit, fabrique et commercialise des déclencheurs ou vérins électriques pour les installations motorisées HVAC (Chauffage, Ventilation et Air-Conditionnée) depuis 1975. Leurs équipement permet plus de confort, de commodité, de sécurité tout en améliorant les performances des installations. La conceptualisation permet de réduire les coûts d'installation et de maintenance et diminue également leur consommation d'énergie.

## ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ACTION

(Depuis lancement 06.2010)



## INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	332
Estimation	192'560
Coût d'acquisition	116'201
Valeur comptable	116'201

## ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO <sub>2</sub> e / Mio CHF CA)	53
Note d'innovation environnementale	16 %
Déchets recyclés	N.A.

## SOCIAL

Nombre de collaborateurs	1'826
Femmes / Direction	N.A. / N.A.

## GOVERNANCE

Administrateurs indépendants	100%
Dualité PDG & Président CA	oui

## ENGAGEMENT

Global Compact	
Carbon Disclosure Project	N.A.

## CORPORATE RATING

<b>ISS ESG</b>	C-
----------------	----

Pays	France	Mix player
Capitalisation boursière	28'819 Mio CHF	Large Cap
Chiffre d'affaires 2021	41'215 Mio CHF	Impact environnemental 72%

Saint-Gobain est une société française active dans la conception, la production et la distribution de matériaux et de solutions pour le bien-être dans l'habitat et la vie quotidienne. Destinés aux bâtiments, aux transports, aux infrastructures ou à l'industrie, leurs produits apportent confort, performance et sécurité pour répondre aux défis de la construction durable.

## ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ACTION

(Depuis lancement 06.2010)



## INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	11'141
Estimation	714'219
Coût d'acquisition	587'069
Valeur comptable	587'069

## ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO <sub>2</sub> e / Mio CHF CA)	252
Note d'innovation environnementale	100 %
Déchets recyclés	N.A.

## SOCIAL

Nombre de collaborateurs	167'552
Femmes / Direction	23% / 25%

## GOVERNANCE

Administrateurs indépendants	56%
Dualité PDG & Président CA	non

## ENGAGEMENT

Global Compact	✓
Carbon Disclosure Project	A

## CORPORATE RATING

<b>ISS ESG</b> 	C+
--	----

Pays	USA	Leader player
Capitalisation boursière	69'878 Mio CHF	Large Cap
Chiffre d'affaires 2021	9'367 Mio CHF	Impact environnemental 83%

CSX Corporation est une société de transport ferroviaire leader sur le marché américain. Elle dispose d'un large réseau et offre des solutions de transports intermodal (road-to-rail). CSX effectue du transport de marchandise pour des nombreuses catégories d'industrie tels que les produits agricoles, les voitures, les produits forestiers, les déchets, etc.

## ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ACTION

(Depuis lancement 06.2010)



## INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	8'785
Estimation	300'967
Coût d'acquisition	211'529
Valeur comptable	211'529

## ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO <sub>2</sub> e / Mio CHF CA)	427
Note d'innovation environnementale	50 %
Déchets recyclés	74%

## SOCIAL

Nombre de collaborateurs	19'282
Femmes / Direction	5% / 27%

## GOUVERNANCE

Administrateurs indépendants	85%
Dualité PDG & Président CA	oui

## ENGAGEMENT

Global Compact	✓
Carbon Disclosure Project	A

## CORPORATE RATING

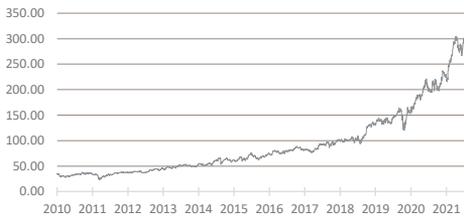
<b>ISS ESG</b>	B-
----------------	----

Pays	USA	Support player
Capitalisation boursière	180'753 Mio CHF	Large Cap
Chiffre d'affaires 2021	19'724 Mio CHF	Impact environnemental 20%

Danaher est un conglomérat américain, regroupant une vingtaine d'entreprises actives mondialement dans les sciences et les technologies. Parmi leurs activités, on peut compter les domaines du diagnostic, des soins dentaires et des solutions environnementales.

## ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ACTION

(Depuis lancement 06.2010)



## INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	1'134
Estimation	339'948
Coût d'acquisition	251'077
Valeur comptable	251'077

## ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO <sub>2</sub> e / Mio CHF CA)	16
Note d'innovation environnementale	49 %
Déchets recyclés	60%

## SOCIAL

Nombre de collaborateurs	69'000
Femmes / Direction	36% / 31%

## GOVERNANCE

Administrateurs indépendants	71%
Dualité PDG & Président CA	non

## ENGAGEMENT

Global Compact	✓
Carbon Disclosure Project	D

## CORPORATE RATING

<b>ISS ESG</b> 	C-
--	----

Pays	Canada	Pure player
Capitalisation boursière	90 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2021	90 Mio CHF	Impact environnemental 100%

La société Dynacor se singularise dans le paysage péruvien par le fait que la traçabilité de l'or est entièrement garantie, depuis l'extraction jusqu'au produit final en passant par l'acheminement et le traitement du minerai. Elle a été créée en 2016, en partenariat avec PX Group à la Chaux-de-Fonds, le label PX Impact, qui a pour objectif de proposer au marché de l'or responsable.

### ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ACTION

(Depuis lancement 06.2010)



### INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	169'969
Estimation	387'429
Coût d'acquisition	289'549
Valeur comptable	289'549

### ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO <sub>2</sub> e / Mio CHF CA)	N.A.
Note d'innovation environnementale	N.A.
Déchets recyclés	N.A.

### SOCIAL

Nombre de collaborateurs	375
Femmes / Direction	N.A. / N.A.

### GOVERNANCE

Administrateurs indépendants	N.A.
Dualité PDG & Président CA	oui

### ENGAGEMENT

Global Compact	✓
Carbon Disclosure Project	N.A.

### CORPORATE RATING

<b>ISS ESG</b>	N.A.
----------------	------

Pays	Suisse	Mix player
Capitalisation boursière	21'881 Mio CHF	Large Cap
Chiffre d'affaires 2021	2'986 Mio CHF	Impact environnemental 44%

Geberit est spécialiste des technologies sanitaires et des céramiques de salle de bains. Leader dans son domaine, ses activités comprennent, entre autres, l'hydraulique, l'hygiène de l'eau potable, l'insonorisation et la technologie des matériaux. L'éco-conception est un but du processus de développement de leurs produits .

## ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ACTION

(Depuis lancement 06.2010)



## INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	395
Estimation	294'354
Coût d'acquisition	221'191
Valeur comptable	221'191

## ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO <sub>2</sub> e / Mio CHF CA)	69
Note d'innovation environnementale	96 %
Déchets recyclés	82%

## SOCIAL

Nombre de collaborateurs	11'569
Femmes / Direction	24% / 11%

## ENGAGEMENT

Global Compact	<b>x</b>
Carbon Disclosure Project	B

## GOVERNANCE

Administrateurs indépendants	100%
Dualité PDG & Président CA	non

## CORPORATE RATING

**ISS ESG** 

B-

Pays	Grande-Bretagne	Support player
Capitalisation boursière	11'349 Mio CHF	Large Cap
Chiffre d'affaires 2021	1'597 Mio CHF	Impact environnemental 24%

Les activités de la société HALMA, un conglomérat composé d'une vingtaine d'entreprises se concentrent sur la protection de la vie et l'amélioration de la qualité de vie des personnes dans le monde. Elle comprend 4 secteurs principaux qui sont : la sécurité des processus, la sécurité des infrastructures, des produits médicaux ainsi que le domaine de l'environnement et de l'analyse.

## ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ACTION

(Depuis lancement 06.2010)



## INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	9'501
Estimation	375'208
Coût d'acquisition	286'455
Valeur comptable	286'455

## ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO <sub>2</sub> e / Mio CHF CA)	9
Note d'innovation environnementale	16 %
Déchets recyclés	N.A.

## SOCIAL

Nombre de collaborateurs	7'035
Femmes / Direction	42% / 27%

## GOVERNANCE

Administrateurs indépendants	64%
Dualité PDG & Président CA	oui

## ENGAGEMENT

Global Compact	✓
Carbon Disclosure Project	B

## CORPORATE RATING

<b>ISS ESG</b>	C-
----------------	----

Pays	Irlande	Support player
Capitalisation boursière	41'736 Mio CHF	Large Cap
Chiffre d'affaires 2021	20'547 Mio CHF	Impact environnemental 20%

Johnson Controls est une entreprise américaine active dans trois segments de marché que sont les bâtiments, les batteries et la distribution et le stockage d'énergie.

## ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ACTION

(Depuis lancement 06.2010)



## INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	5'324
Estimation	394'432
Coût d'acquisition	279'153
Valeur comptable	279'153

## ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO <sub>2</sub> e / Mio CHF CA)	43
Note d'innovation environnementale	97 %
Déchets recyclés	83%

## SOCIAL

Nombre de collaborateurs	95'000
Femmes / Direction	24% / 19%

## GOVERNANCE

Administrateurs indépendants	85%
Dualité PDG & Président CA	non

## ENGAGEMENT

Global Compact	
Carbon Disclosure Project	B

## CORPORATE RATING

<b>ISS ESG</b>	B-
----------------	----

Pays	Grande-Bretagne	Leader player
Capitalisation boursière	4'238 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2021	17'392 Mio CHF	Impact environnemental 80%

Johnson Matthey est une société britannique active dans le secteur des Technologies de Contrôle d'Emission, des Technologies de Procédés, des Produits en Métaux Précieux et de la Chimie Fine. L'entreprise produit entre autres des catalyseurs, des batteries de nouvelle génération et des composantes pour les piles à combustible.

## ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ACTION

(Depuis lancement 06.2010)



## INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	14'770
Estimation	372'940
Coût d'acquisition	462'012
Valeur comptable	372'940

## ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO <sub>2</sub> e / Mio CHF CA)	25
Note d'innovation environnementale	28 %
Déchets recyclés	35%

## SOCIAL

Nombre de collaborateurs	14'582
Femmes / Direction	28% / 34%

## GOUVERNANCE

Administrateurs indépendants	78%
Dualité PDG & Président CA	oui

## ENGAGEMENT

Global Compact	
Carbon Disclosure Project	B

## CORPORATE RATING

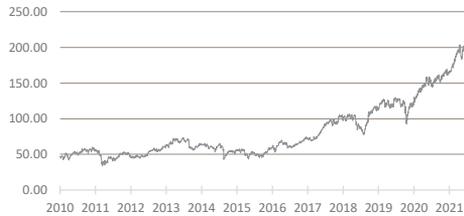
	C+
---	----

Pays	Pays-Bas	Support player
Capitalisation boursière	29'178 Mio CHF	Large Cap
Chiffre d'affaires 2021	8'762 Mio CHF	Impact environnemental 23%

Royal DSM est une société néerlandaise active dans les domaines de la Santé, de la Nutrition et des Matériaux. Les produits qu'elle développe, fabrique et commercialise sont destinés entre autres, aux secteurs du Bâtiment, de l'Énergie, du Textile, de l'Emballage et de l'Automobile.

## ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ACTION

(Depuis lancement 06.2010)



## INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	1'499
Estimation	307'534
Coût d'acquisition	231'548
Valeur comptable	231'548

## ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO <sub>2</sub> e / Mio CHF CA)	163
Note d'innovation environnementale	70 %
Déchets recyclés	85%

## SOCIAL

Nombre de collaborateurs	23'127
Femmes / Direction	29% / 30%

## GOVERNANCE

Administrateurs indépendants	100%
Dualité PDG & Président CA	oui

## ENGAGEMENT

Global Compact	✓
Carbon Disclosure Project	A

## CORPORATE RATING

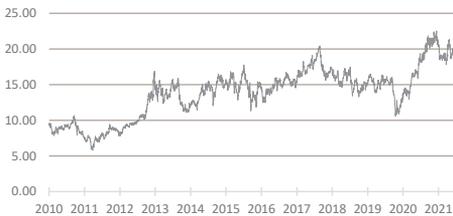
ISS ESG	B-
---------	----

Pays	Japon	Mix player
Capitalisation boursière	19'193 Mio CHF	Large Cap
Chiffre d'affaires 2021	15'888 Mio CHF	Impact environnemental 50%

Kubota est une société japonaise active dans le domaine de l'agriculture et de l'eau. Elle offre une gamme complète de produits pour l'agriculture et des solutions pour les traitements des eaux, de l'ingénierie à la construction et la maintenance.

## ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ACTION

(Depuis lancement 06.2010)



## INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	14'140
Estimation	285'688
Coût d'acquisition	221'708
Valeur comptable	221'708

## ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO <sub>2</sub> e / Mio CHF CA)	9
Note d'innovation environnementale	61 %
Déchets recyclés	N.A.

## SOCIAL

Nombre de collaborateurs	41'605
Femmes / Direction	N.A / N.A.

## GOVERNANCE

Administrateurs indépendants	33%
Dualité PDG & Président CA	oui

## ENGAGEMENT

Global Compact	✓
Carbon Disclosure Project	A-

## CORPORATE RATING

ISS ESG 	N.A.
---	------

Pays	Japon	Support player
Capitalisation boursière	19'565 Mio CHF	Large Cap
Chiffre d'affaires 2021	14'288 Mio CHF	Impact environnemental 21%

Kyocera est une entreprise japonaise active dans les industries suivantes : Composantes en Céramique Fine, Semiconducteurs, Composantes en Céramique Appliquée, Appareils Électroniques, Équipements de Télécommunication et Informatique.

## ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ACTION

(Depuis lancement 06.2010)



## INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	9'503
Estimation	540'400
Coût d'acquisition	529'397
Valeur comptable	529'397

## ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO <sub>2</sub> e / Mio CHF CA)	59
Note d'innovation environnementale	73 %
Déchets recyclés	94%

## SOCIAL

Nombre de collaborateurs	78'490
Femmes / Direction	38% / 4%

## GOVERNANCE

Administrateurs indépendants	19%
Dualité PDG & Président CA	oui

## ENGAGEMENT

Global Compact	✓
Carbon Disclosure Project	A

## CORPORATE RATING

<b>ISS ESG</b> 	C
--	---

Pays	Suisse	Support player
Capitalisation boursière	2'508 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2021	308 Mio CHF	Impact environnemental 36%

LEM est une société suisse active dans les domaines de l'Automobile, de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Automation ainsi que dans la Traction et les Infrastructures ferroviaires. LEM développe, fabrique et commercialise, notamment, des instruments de mesure de courant et de tension électriques.

## ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ACTION

(Depuis lancement 06.2010)



## INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	72
Estimation	182'880
Coût d'acquisition	112'869
Valeur comptable	112'869

## ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO <sub>2</sub> e / Mio CHF CA)	26
Note d'innovation environnementale	81 %
Déchets recyclés	N.A.

## SOCIAL

Nombre de collaborateurs	1'448
Femmes / Direction	54% / 36%

## GOVERNANCE

Administrateurs indépendants	0%
Dualité PDG & Président CA	oui

## ENGAGEMENT

Global Compact	✓
Carbon Disclosure Project	N.A.

## CORPORATE RATING

<b>ISS ESG</b> 	N.A.
--	------

Pays	Japon	Mix player
Capitalisation boursière	579 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2021	1'885 Mio CHF	Impact environnemental 62%

Matsuda Sangyo est une société japonaise active dans deux segments : les métaux précieux et l'alimentaire. Ses activités dans les métaux consistent à recycler l'argent contenu dans des matériaux photosensibles ; collecter et transporter les déchets industriels générés par les usines ainsi que le traitement intermédiaire et le recyclage des déchets acides et alcalins.

## ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ACTION

(Depuis lancement 06.2010)



## INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	13'400
Estimation	258'703
Coût d'acquisition	256'251
Valeur comptable	256'251

## ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO <sub>2</sub> e / Mio CHF CA)	N.A.
Note d'innovation environnementale	N.A.
Déchets recyclés	N.A.

## SOCIAL

Nombre de collaborateurs	1'468
Femmes / Direction	N.A. / N.A.

## GOVERNANCE

Administrateurs indépendants	N.A.
Dualité PDG & Président CA	oui

## ENGAGEMENT

Global Compact	✓
Carbon Disclosure Project	N.A.

## CORPORATE RATING

**ISS ESG**  D

Pays	Autriche	Mix player
Capitalisation boursière	3'265 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2021	2'733 Mio CHF	Impact environnemental 50%

Le groupe Mayr-Melnhof Karton est leader mondial du carton enduit recyclé. Les activités sont divisées en deux segments : MM Karton et MM Packaging. Cette société, fondée il y a plus d'un siècle, est engagée à produire un bénéfice environnemental pour ses clients.

## ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ACTION

(Depuis lancement 06.2010)



## INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	888
Estimation	162'491
Coût d'acquisition	128'775
Valeur comptable	128'775

## ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO <sub>2</sub> e / Mio CHF CA)	231
Note d'innovation environnementale	38 %
Déchets recyclés	N.A.

## SOCIAL

Nombre de collaborateurs	9'938
Femmes / Direction	N.A. / N.A.

## GOVERNANCE

Administrateurs indépendants	92%
Dualité PDG & Président CA	oui

## ENGAGEMENT

Global Compact	
Carbon Disclosure Project	A-

## CORPORATE RATING

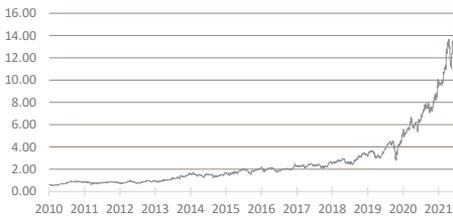
**ISS ESG**  C

Pays	Suède	Mix player
Capitalisation boursière	1'981 Mio CHF	Large Cap
Chiffre d'affaires 2021	2'925 Mio CHF	Impact environnemental 65%

Nibe est un groupe mondial suédois actif dans la production de produits destinés à l'usage domestique et commercial. La société propose une large gamme de produits destinés à mesurer et contrôler la chaleur et à améliorer l'efficacité énergétique.

## ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ACTION

(Depuis lancement 06.2010)



## INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	9'512
Estimation	130'905
Coût d'acquisition	74'961
Valeur comptable	74'961

## ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO <sub>2</sub> e / Mio CHF CA)	10
Note d'innovation environnementale	81 %
Déchets recyclés	87%

## SOCIAL

Nombre de collaborateurs	17'914
Femmes / Direction	36% / 21%

## GOVERNANCE

Administrateurs indépendants	71%
Dualité PDG & Président CA	oui

## ENGAGEMENT

Global Compact	
Carbon Disclosure Project	N.A.

## CORPORATE RATING

ISS ESG  C

Pays	Grande-Bretagne	Mix player
Capitalisation boursière	312 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2021	413 Mio CHF	Impact environnemental 67%

Ricardo est une entreprise britannique active dans le conseil technique et environnemental. Son expertise industrielle s'adresse au développement de niche technologique de haute performance dans les domaines des transports, de l'énergie et des ressources rares.

## ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ACTION

(Depuis lancement 06.2010)



## INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	33'682
Estimation	186'637
Coût d'acquisition	222'468
Valeur comptable	186'637

## ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO <sub>2</sub> e / Mio CHF CA)	15'016
Note d'innovation environnementale	N.A.
Déchets recyclés	N.A.

## SOCIAL

Nombre de collaborateurs	2'901
Femmes / Direction	26% / 22%

## GOVERNANCE

Administrateurs indépendants	33%
Dualité PDG & Président CA	oui

## ENGAGEMENT

Global Compact	✓
Carbon Disclosure Project	B

## CORPORATE RATING

<b>ISS ESG</b> 	N.A.
--	------

Pays	Suisse	Pure player
Capitalisation boursière	1'508 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2021	551 Mio CHF	Impact environnemental 100%

Romande Energie est une société Suisse de production, distribution et commercialisation d'énergie ainsi que de services énergétiques. Elle est le premier acteur de Suisse occidentale et le cinquième distributeur d'électricité au niveau national. La société propose des solutions durables pour la distribution et la production d'électricité, ainsi que des services énergétiques liés à l'efficacité énergétique et l'électromobilité.

## ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ACTION

(Depuis lancement 06.2010)



## INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	152
Estimation	207'480
Coût d'acquisition	203'998
Valeur comptable	203'998

## ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO <sub>2</sub> e / Mio CHF CA)	12
Note d'innovation environnementale	29 %
Déchets recyclés	N.A.

## SOCIAL

Nombre de collaborateurs	1'022
Femmes / Direction	21% / N.A.

## GOVERNANCE

Administrateurs indépendants	0%
Dualité PDG & Président CA	oui

## ENGAGEMENT

Global Compact	✓
Carbon Disclosure Project	N.A.

## CORPORATE RATING

ISS ESG 	N.A.
---	------

Pays	Grande-Bretagne	Support player
Capitalisation boursière	3'416 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2021	732 Mio CHF	Impact environnemental 27%

Rotork est une entreprise leader dans la fabrication de motorisations et le contrôle de flux. Présente sur tous les marchés où le contrôle des flux de gaz et de liquides est indispensable, l'entreprise offre des services de maintenance, de réparation et de modernisation pendant toute la durée de vie des équipements.

## ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ACTION

(Depuis lancement 06.2010)



## INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	47'351
Estimation	208'734
Coût d'acquisition	167'862
Valeur comptable	167'862

## ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO <sub>2</sub> e / Mio CHF CA)	12
Note d'innovation environnementale	61 %
Déchets recyclés	75%

## SOCIAL

Nombre de collaborateurs	N.A.
Femmes / Direction	22% / N.A.

## GOVERNANCE

Administrateurs indépendants	56%
Dualité PDG & Président CA	oui

## ENGAGEMENT

Global Compact	<b>x</b>
Carbon Disclosure Project	B-

## CORPORATE RATING



Pays	Grande-Bretagne	Mix player
Capitalisation boursière	361 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2021	553 Mio CHF	Impact environnemental 59%

RPS Group est une entreprise britannique de conseil dans les domaines de l'environnement naturel et bâti, des énergies, eau et ressources naturelles et des infrastructures stratégiques.

## ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ACTION

(Depuis lancement 06.2010)



## INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	96'836
Estimation	147'948
Coût d'acquisition	225'374
Valeur comptable	147'948

## ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO <sub>2</sub> e / Mio CHF CA)	14
Note d'innovation environnementale	89%
Déchets recyclés	N.A.

## SOCIAL

Nombre de collaborateurs	5'001
Femmes / Direction	32% / 39%

## GOVERNANCE

Administrateurs indépendants	63%
Dualité PDG & Président CA	oui

## ENGAGEMENT

Global Compact	✓
Carbon Disclosure Project	B-

## CORPORATE RATING

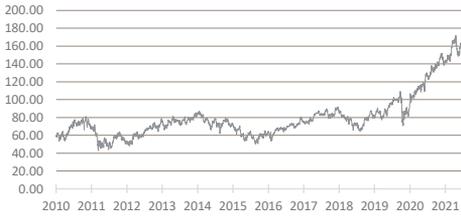
ISS ESG 	N.A.
---	------

Pays	France	Support player
Capitalisation boursière	80'178 Mio CHF	Large Cap
Chiffre d'affaires 2021	27'196 Mio CHF	Impact environnemental 20%

La société Schneider Electric développe des technologies connectées et des solutions de gestion énergétique stables, efficaces et durables.

## ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ACTION

(Depuis lancement 06.2010)



## INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	1'214
Estimation	216'937
Coût d'acquisition	140'388
Valeur comptable	140'388

## ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO <sub>2e</sub> / Mio CHF CA)	11
Note d'innovation environnementale	41%
Déchets recyclés	96%

## SOCIAL

Nombre de collaborateurs	146'794
Femmes / Direction	33% / 25%

## GOVERNANCE

Administrateurs indépendants	71%
Dualité PDG & Président CA	non

## ENGAGEMENT

Global Compact	<b>x</b>
Carbon Disclosure Project	A

## CORPORATE RATING

<b>ISS ESG</b>	B
----------------	---

Pays	Suisse	Support player
Capitalisation boursière	19'447 Mio CHF	Large Cap
Chiffre d'affaires 2021	5'604 Mio CHF	Impact environnemental 20%

SGS est le leader mondial de l'inspection, la vérification, le test et la certification. Basée en Suisse, elle opère dans le monde entier et est reconnue pour définir la norme en matière de qualité et d'intégrité.

## ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ACTION

(Depuis lancement 06.2010)



## INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	153
Estimation	466'191
Coût d'acquisition	367'108
Valeur comptable	367'108

## ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO <sub>2</sub> e / Mio CHF CA)	20
Note d'innovation environnementale	39%
Déchets recyclés	N.A.

## SOCIAL

Nombre de collaborateurs	93'269
Femmes / Direction	36% / 33%

## GOUVERNANCE

Administrateurs indépendants	100%
Dualité PDG & Président CA	oui

## ENGAGEMENT

Global Compact	✓
Carbon Disclosure Project	A-

## CORPORATE RATING

**ISS ESG** 

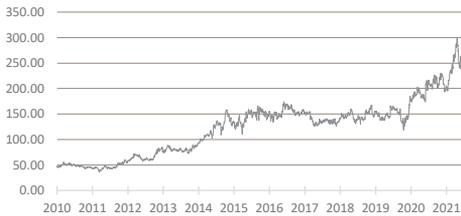
B-

Pays	Japon	Leader player
Capitalisation boursière	19'472 Mio CHF	Large Cap
Chiffre d'affaires 2021	3'241 Mio CHF	Impact environnemental 81%

Shimano est une société japonaise qui développe, fabrique et commercialise des composants destinées aux vélos et à la pêche.

## ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ACTION

(Depuis lancement 06.2010)



## INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	1'250
Estimation	303'242
Coût d'acquisition	260'848
Valeur comptable	260'848

## ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO <sub>2</sub> e / Mio CHF CA)	44
Note d'innovation environnementale	50%
Déchets recyclés	N.A.

## SOCIAL

Nombre de collaborateurs	12'244
Femmes / Direction	N.A. / N.A.

## ENGAGEMENT

Global Compact	✓
Carbon Disclosure Project	N.A.

## GOVERNANCE

Administrateurs indépendants	18%
Dualité PDG & Président CA	oui

## CORPORATE RATING

ISS ESG	C-
---------	----

## SPECTRIS



Pays	Grande-Bretagne	Mix player
Capitalisation boursière	3'744 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2021	1'617 Mio CHF	Impact environnemental 43%

Spectris est fournisseur leader d'instruments d'amélioration de la productivité et de contrôle. Cette société britannique est active dans les segments de marché suivants : analyse de matériaux, test et mesure, instruments d'analyse et contrôle industriel.

## ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ACTION

(Depuis lancement 06.2010)



## INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	4'746
Estimation	214'252
Coût d'acquisition	155'939
Valeur comptable	155'939

## ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO <sub>2</sub> e / Mio CHF CA)	27
Note d'innovation environnementale	80 %
Déchets recyclés	N.A.

## SOCIAL

Nombre de collaborateurs	8'374
Femmes / Direction	31% / 21%

## GOUVERNANCE

Administrateurs indépendants	80%
Dualité PDG & Président CA	oui

## ENGAGEMENT

Global Compact	✓
Carbon Disclosure Project	B-

## CORPORATE RATING

ISS ESG	C-
---------	----

Pays	Suède	Pure player
Capitalisation boursière	4'510 Mio CHF	Mid Cap
Chiffre d'affaires 2021	2'247 Mio CHF	Impact environnemental 100%

Sweco est une entreprise suédoise active dans le conseil. La société planifie et conçoit les villes et les infrastructures selon les règles de la durabilité. Ses services comprennent également des stratégies d'efficacité énergétique et d'accès à l'eau potable. Elle est leader européen du Conseil en Architecture et Ingénierie.

## ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ACTION

(Depuis lancement 06.2010)



## INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	8'133
Estimation	139'305
Coût d'acquisition	105'115
Valeur comptable	105'115

## ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO <sub>2e</sub> / Mio CHF CA)	7
Note d'innovation environnementale	43 %
Déchets recyclés	N.A.

## SOCIAL

Nombre de collaborateurs	18'552
Femmes / Direction	33% / N.A.

## GOVERNANCE

Administrateurs indépendants	36%
Dualité PDG & Président CA	oui

## ENGAGEMENT

Global Compact	✓
Carbon Disclosure Project	D

## CORPORATE RATING

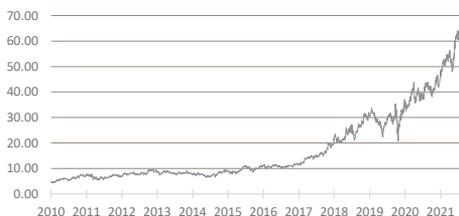
<b>ISS ESG</b>	N.A.
----------------	------

Pays	Norvège	Mix player
Capitalisation boursière	6'307 Mio CHF	Mid Cap
Chiffre d'affaires 2021	1'026 Mio CHF	Impact environnemental 65%

Tomra est une entreprise norvégienne active dans la conception d'instruments de tri industriel des déchets ainsi que d'un réseau de collectes et de recyclage des cannettes en aluminium et des bouteilles en plastique et en verre.

## ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ACTION

(Depuis lancement 06.2010)



## INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	2'944
Estimation	191'943
Coût d'acquisition	119'025
Valeur comptable	119'025

## ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO <sub>2e</sub> / Mio CHF CA)	25
Note d'innovation environnementale	39 %
Déchets recyclés	76%

## SOCIAL

Nombre de collaborateurs	4'307
Femmes / Direction	21% / 24%

## ENGAGEMENT

Global Compact	<b>x</b>
Carbon Disclosure Project	C

## GOVERNANCE

Administrateurs indépendants	71%
Dualité PDG & Président CA	oui

## CORPORATE RATING

**ISS ESG**  B-

Pays	Belgique	Mix player
Capitalisation boursière	9'688 Mio CHF	Mid Cap
Chiffre d'affaires 2021	22'387 Mio CHF	Impact environnemental 77%

Umicore est un groupe mondial spécialisé dans la technologie des Matériaux et du Recyclage. Le groupe se concentre sur des domaines où son expertise en science des matériaux, chimie et métallurgie fait la différence. Ses activités s'articulent autour de trois business groups : Catalysis, Energy & Surface Technologies et Recyclage.

## ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ACTION

(Depuis lancement 06.2010)



## INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	7'576
Estimation	280'636
Coût d'acquisition	326'362
Valeur comptable	280'636

## ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO <sub>2</sub> e / Mio CHF CA)	33
Note d'innovation environnementale	94 %
Déchets recyclés	18%

## SOCIAL

Nombre de collaborateurs	10'859
Femmes / Direction	22% / 23%

## ENGAGEMENT

Global Compact	✓
Carbon Disclosure Project	C

## GOVERNANCE

Administrateurs indépendants	50%
Dualité PDG & Président CA	non

## CORPORATE RATING



B-

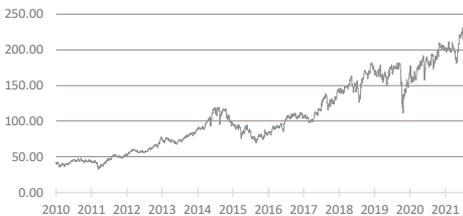


Pays	USA	Leader player
Capitalisation boursière	147'956 Mio CHF	Large Cap
Chiffre d'affaires 2021	17'289 Mio CHF	Impact environnemental 93%

Union Pacific Corporation est une des sociétés de transports leaders du marché américain. Sa division Chemin de Fers dessert 23 États américains, soit les 2/3 du territoire. Son réseau offre un lien critique dans la chaîne de valeur nationale et internationale et permet ainsi de délivrer des produits de manière sûre, efficace, efficiente en fuel et environnementalement responsable.

## ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ACTION

(Depuis lancement 06.2010)



## INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	1'711
Estimation	392'753
Coût d'acquisition	282'169
Valeur comptable	282'169

## ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO <sub>2</sub> e / Mio CHF CA)	530
Note d'innovation environnementale	N.A.
Déchets recyclés	N.A.

## SOCIAL

Nombre de collaborateurs	30'960
Femmes / Direction	6% / 22%

## GOVERNANCE

Administrateurs indépendants	92%
Dualité PDG & Président CA	non

## ENGAGEMENT

Global Compact	✓
Carbon Disclosure Project	B

## CORPORATE RATING

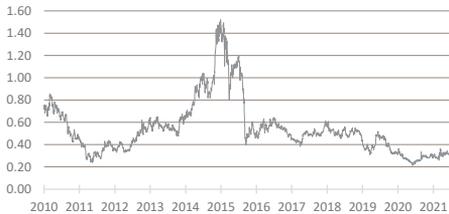
**ISS ESG**  C+

Pays	Hong Kong	Pure player
Capitalisation boursière	353 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2021	536 Mio CHF	Impact environnemental 100%

Wasion Group est leader dans la commercialisation de produits et de solutions de mesure énergétique de haute précision. Cette société est ainsi un acteur très actif sur le marché chinois et mondial dans la gestion de l'efficacité énergétique.

## ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ACTION

(Depuis lancement 06.2010)



## INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	536'178
Estimation	214'935
Coût d'acquisition	229'971
Valeur comptable	214'935

## ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO <sub>2</sub> e / Mio CHF CA)	N.A.
Note d'innovation environnementale	N.A.
Déchets recyclés	N.A.

## SOCIAL

Nombre de collaborateurs	3'290
Femmes / Direction	N.A. / N.A.

## GOVERNANCE

Administrateurs indépendants	N.A.
Dualité PDG & Président CA	oui

## ENGAGEMENT

Global Compact	✓
Carbon Disclosure Project	N.A.

## CORPORATE RATING

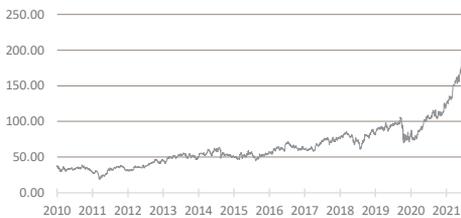
<b>ISS ESG</b> 	N.A.
--	------

Pays	USA	Leader player
Capitalisation boursière	4'540 Mio CHF	Small Cap
Chiffre d'affaires 2021	1'335 Mio CHF	Impact environnemental 93%

Watts Water Technologies est un conglomérat américain actif dans le domaine de l'eau. La société propose des nombreux produits pour les applications nécessaires à la bonne gestion des installations sanitaires privées, commerciales et municipales. Les principaux segments de l'entreprise sont la plomberie, la qualité de l'eau, la filtration, le reconditionnement de l'eau ainsi que les réseaux de distribution municipaux.

## ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ACTION

(Depuis lancement 06.2010)



## INVESTISSEMENT

(CHF)

Quantité	2'122
Estimation	375'420
Coût d'acquisition	178'966
Valeur comptable	178'966

## ENVIRONNEMENT

Intensité carbone (tonnes CO <sub>2</sub> e / Mio CHF CA)	22
Note d'innovation environnementale	61%
Déchets recyclés	N.A.

## SOCIAL

Nombre de collaborateurs	4'473
Femmes / Direction	37% / N.A.

## GOVERNANCE

Administrateurs indépendants	80%
Dualité PDG & Président CA	oui

## ENGAGEMENT

Global Compact	✓
Carbon Disclosure Project	N.A.

## CORPORATE RATING

ISS ESG  C

## FICHES

Sociétés cotées

Sociétés en situation spéciale

Sociétés non cotées

Infrastructure



Pays	Suisse, Chavannes-près-Renens
Introduction en bourse (IPO)	2021
Année d'investissement	2020
Année de création	2014

Astrocast déploie et opère un réseau de nanosatellites en orbite permettant d'offrir un service global de télécommunications dans le domaine de l'internet des objets (IoT). Son produit révolutionnaire est un minuscule terminal à faible consommation offrant des connexions bidirectionnelles hautement sécurisées et abordables à tout objet connecté dans le monde.

Son infrastructure évolutive de 100 satellites est entièrement conçue et assemblée dans ses laboratoires à Chavannes-près-Renens (Suisse) pour garantir le coût le plus bas et le meilleur contrôle des performances. Astrocast travaille avec le géant Airbus ainsi que le CEA en France pour le développement de ses puces électroniques et de son protocole de données sécurisé, des éléments importants d'un réseau IoT optimisé de bout en bout. L'opérateur Thuraya basé aux Émirats offre à Astrocast un accès mondial à la bande de fréquence la plus fiable et la plus efficace pour les applications IoT par satellite.

Suite à son IPO le 25 août 2021, les actions de la société sont désormais traitées sur le marché Euronext Growth d'Oslo.



## INVESTISSEMENT

(CHF)

Coût d'acquisition	876'121
Valeur boursière	1'808'997
Valeur comptable	876'121

Pays	Suisse, Münchenstein
Arrêt de cotation	2020
Année d'investissement	2010
Année de création	2005

Aventron SA est un producteur établi d'électricité issue des énergies renouvelables. La société se concentre sur l'acquisition et l'exploitation de centrales hydrauliques, photovoltaïques et de parcs éoliens en Suisse et dans certains pays européens.

Aventron détient aujourd'hui 680 MW en capacité de production (fin 2021). Elle s'est fixée pour objectif d'atteindre 1000 MW de puissance installée et ainsi de devenir un exploitant leader de centrales de production d'électricité en Europe. Aventron offre une opportunité attractive d'investissement à long terme dans l'infrastructure énergétique en Europe.

En février 2020 la société décide de se retirer de la Bourse de Berne. Ses titres restent échangeables sur la plateforme OTC-X de la BEKB



## INVESTISSEMENT

(CHF)

Coût d'acquisition	191'279
Valeur boursière	254'117
Valeur comptable	191'279

## FICHES

Sociétés cotées

Sociétés en situation spéciale

Sociétés non cotées

Infrastructure



Pays	Suisse, Zug
Exit	2021
Année d'investissement	2020
Année de création	2014

EXIT

Aeris est une société suisse axée sur la qualité de l'air intérieur. Leurs produits créent de l'air purifié pour n'importe quel environnement intérieur en combinant leurs nouvelles technologies de filtre et l'IA. Aeris a lancé avec succès une série de produits de purification de l'air pour le secteur commercial, des soins de la santé ainsi que le marché résidentiel aux États-Unis et en Asie. Leur approche Omni-channel approfondie a entraîné une croissance exceptionnelle de leurs ventes tout en augmentant leur rentabilité. Leurs produits suscitent en 2021 un intérêt toujours plus élevé avec une forte visibilité du chiffre d'affaires, et leur objectif est de devenir la première marque sur le marché.

En novembre 2021, iRobot Corp. (NASDAQ :IRBT) annonce l'acquisition d'Aeris. Pierre Bi, CEO d'Aeris, a déclaré : « Quel que soit l'endroit où vous vivez, il est extrêmement important de respirer un air exempt d'allergènes, de pollen, de fumée, et d'autres polluants. Nous sommes ravis de nous associer à iRobot pour offrir des produits de purification de l'air plus intelligents et plus efficaces aux consommateurs du monde entier. »



## INVESTISSEMENT

(CHF)

Coût d'acquisition	1'000'000
Vente de la société	1'137'075
Bénéfice	13.7%

Pays Suisse, Saint-Sulpice

Année d'investissement 2021

Année de création 2017

Daphne Technology SA est une société basée en Suisse qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) en développant une technologie spécifique pour l'industrie maritime, afin que les navires puissent respecter, voire dépasser, les réglementations locales et internationales de l'OMI (Organisation maritime internationale) en matière d'émissions.

Le convertisseur vert universel de Daphne Technology est installé sur les navires, en tant que solution *plug and play*, pour éliminer les polluants toxiques et les émissions de gaz à effet de serre des gaz d'échappement des moteurs et des chaudières. Leur technologie réduit à la fois la pollution de l'air et de la mer pour les navires alimentés par du carburant lourd/résiduel, du GNL et des carburants futurs.



## INVESTISSEMENT

(CHF)

Coût d'acquisition	800'000
Valeur comptable	800'000

Pays	Suisse, Puidoux
Année d'investissement	2016
Année de création	2012

DEPsys est une start-up suisse qui a mis au point une plateforme de contrôle évolutive "en temps réel" pour la gestion du réseau électrique basse tension. Leur produit, le GridEye, est une solution modulaire destinée au Smart Grid, qui comporte des capteurs et des actionneurs intelligents répartis sur le réseau électrique. Le GridEye est capable de mesurer, calculer et communiquer les informations (alarmes, défauts, violations, statistiques, etc.) en provenance du terrain.



## INVESTISSEMENT

(CHF)

Coût d'acquisition	858'340
Valeur comptable	858'340

Pays Suisse, Lausanne

Année d'investissement 2021

Année de création 2020

ECOCASCARA SA est une société d'économie circulaire basée en Suisse qui se consacre à la transformation des sous-produits de l'agriculture du café (la cascara) en boissons saines prêtes à boire, en produits prêts à être brassés et en ingrédients antioxydants naturels pour les compléments alimentaires.

ECOCASCARA SA croit que toute boisson caféinée se doit d'être durable, éthique, délicieuse et saine. La société promeut une croissance responsable, toujours en harmonie avec les réalités écologiques tout en favorisant des partenaires locaux. ECOCASCARA SA s'engage en direct avec ses producteurs de café et cascara BIO, sur des programmes de biodiversité et de développement communautaire.



## INVESTISSEMENT

(CHF)

Coût d'acquisition	700'000
Valeur comptable	700'000

Pays Suisse, Bienne

Année d'investissement 2021

Année de création 2016

Enuu est le premier service de partage de véhicules électriques légers qui redéfinit la mobilité en centre-ville. Enuu est basé sur un véhicule électrique léger, connecté et très efficient.

Enuu est une société suisse qui exploite un système de véhicules électriques en libre-service, dans une zone définie. Pour une somme raisonnable, les usagers de plus de 18 ans peuvent utiliser les véhicules pour leur usage personnel, 24/7.

Enuu permet de rouler en ville sur les pistes cyclables en étant à l'abri dans un petit véhicule sûr, avec de la place pour un bagage, tout en évitant le trafic et en minimisant la pollution !



## INVESTISSEMENT

(CHF)

Coût d'acquisition	500'000
Valeur comptable	500'000

Pays Suisse, Villaz

Année d'investissement 2013

Année de création 2011

H Glass est une société suisse active dans le design, l'ingénierie, la fabrication, le marketing et la vente d'un nouveau type de cellule solaires transparentes et colorées.

La société produit des cellules solaires basées sur la technologie DSC (Dye Sensitized solar Cells). Cette dernière a été développée par le professeur Michael Graetzel à l'EPFL de Lausanne, en Suisse. Cette technologie est souvent comparée à une sorte de photosynthèse artificielle. Pour répliquer cette photosynthèse, un processus chimique est utilisé à la place de l'utilisation de silicium conventionnel dans panneaux solaires. H Glass a élaboré un procédé de fabrication unique d'encapsulation des composants chimiques dans du verre. Un débouché majeur est le BIPV (Building-integrated photovoltaic), c'est-à-dire le photovoltaïque intégré à la production. *Application au mobilier urbain :*

*76 modules installés à Ouchy, en Suisse*



## INVESTISSEMENT

(CHF)

Coût d'acquisition	256'325
Valeur comptable	36'180

Pays France, Verneuil-sur-Seine

Année d'investissement 2020

Année de création 2014

MA BONNE ÉTOILE a pour mission de proposer des solutions au tout jetable en développant des contenants alimentaires réutilisables à travers ses marques SQUIZ & FILLGOOD.

Leur raison d'être : sensibiliser et accompagner le plus grand nombre vers un avenir sans déchets en imaginant et mettant à disposition des contenants simples, ludiques et quotidiens au service du mieux consommer.

Grâce à sa gourde réutilisable SQUIZ, MBE a évité, depuis 2014, le gaspillage de 70 millions de gourdes alimentaires à usage unique.



## INVESTISSEMENT

(CHF)

Coût d'acquisition	705'215
Valeur comptable	674'399

Pays France, Lyon

Année d'investissement 2014

Année de création 2000

MCE-5 est une société française active dans le développement, la fabrication et la commercialisation de moteurs automobiles qui optimisent leur rendement, leur performance et leurs émissions polluantes.

La société a développé une technologie VCR (taux de compression variable) pour les moteurs de voiture. Celle-ci permet notamment d'adapter le volume de la chambre de combustion à la masse de gaz qu'on y introduit et ainsi d'optimiser la performance et le rendement ainsi que de réduire les émissions de CO<sub>2</sub>.



*La technologie de taux de compression variable VCRi de MCE-5 DEVELOPMENT*

## INVESTISSEMENT

(CHF)

Coût d'acquisition	613'406
Valeur comptable	56'386

Pays Suisse

Année d'investissement 2018

Année de création 2015

Ponzio Solar SA a pour vocation de concevoir et installer des solutions complètes dans les domaines des énergies renouvelables, notamment avec du solaire thermique et photovoltaïque. Cette entreprise a bénéficié de l'expérience de sa société mère, Ponzio Engineering SA qui opère depuis 1970, elle a aussi bâti son savoir-faire avec le projet EcoThierrens, un complexe immobilier de 14 appartements et 2 bureaux entièrement autonome au niveau énergétique. Outre ses activités d'installateur, Ponzio Solar SA distribue une gamme de produits originaux et performants dans le domaine du solaire.



## INVESTISSEMENT

(CHF)

Coût d'acquisition	600'000
Valeur comptable	600'000

Pays	Suisse, Prilly
Année d'investissement	2019
Année de création	2016

Sterilux SA a développé un appareil qui permet la stérilisation à basse température de dispositifs médicaux composés de tous types de matériaux avec une consommation d'énergie très faible. Le nouveau dispositif de stérilisation devrait offrir aux clients la possibilité de stériliser les endoscopes souples qui ne peuvent pas être stérilisés aujourd'hui. Ces instruments ne sont pas stérilisés en raison des limitations importantes des technologies actuelles, exposant ainsi chaque patient à un risque d'infection plus élevé, et une augmentation de déchets.

Rendre possible et économiquement viable la stérilisation des instruments à usage unique afin de limiter les déchets engendrés par les hôpitaux fait partie des ambitions et objectifs que la startup s'est fixée.



## INVESTISSEMENT

(CHF)

Coût d'acquisition	700'013
Valeur comptable	288'705

Pays	Suisse, Prévèrenge
Année d'investissement	2015
Année de création	2013

TRS est une société suisse active dans le recyclage de pneus. Son objectif est de valoriser cette catégorie de déchets pour en faire une ressource commercialisable et durable. Pour l'atteindre elle a développé plusieurs technologies brevetées couvrant toutes les étapes du recyclage, jusqu'à obtention d'une matière brute, à savoir, de la poudre de caoutchouc micronisée et dévulcanisée avec des propriétés de surfaces uniques qui lui permettent d'être réintroduites dans des produits de haute-qualité.



## INVESTISSEMENT

(CHF)

Coût d'acquisition	690'659
Valeur comptable	690'659

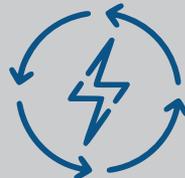
## FICHES

Sociétés cotées

Sociétés en situation spéciale

Sociétés non cotées

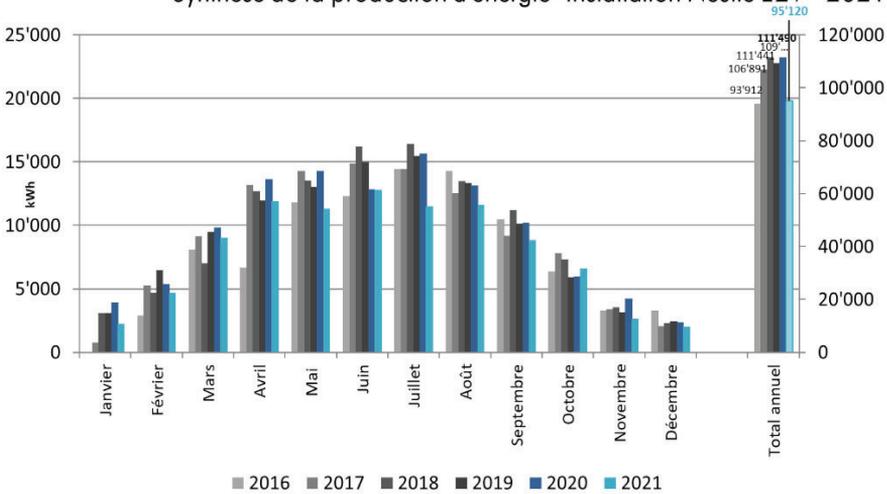
**Infrastructure**



# INFRASTRUCTURE PHOTOVOLTAÏQUE

Localisation	Bâtiment Nestlé Entre-deux-Villes
Coût d'acquisition	230'555 CHF
Puissance	98 kWp
Nombre de panneaux PV	377
Mise en service	Septembre 2015
Rendement annuel escompté	100'000 kWh

Synthèse de la production d'énergie- Installation Nestlé E2V - 2021



A photograph of a wooden wall with a sign. The sign consists of three lines of text in a bold, sans-serif font, enclosed within a rectangular border. The text reads: "IT'S TIME", "TO ACT FOR", and "THE PLANET". The wood grain of the wall is visible, and there is a bright light source at the top, possibly a window, creating a slight shadow and highlighting the texture of the wood.

IT'S TIME  
TO ACT FOR  
THE PLANET

# ÉTATS FINANCIERS

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021

(avec comparatifs 2020)

(exprimés en CHF)

	<u>NOTE</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
<b>ACTIF</b>			
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
Trésorerie		3'319'849	2'601'689
Autres créances à court terme	4	77'625	97'000
Actifs de régularisation		53'135	67'552
Total actif circulant		<u>3'450'609</u>	<u>2'766'241</u>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>			
Titres cotés en bourse	5.a	8'034'057	9'185'227
Titres cotés en bourse non liquides IPO	5.b	876'121	-
Titres non cotés	6	5'223'921	4'544'988
Prêts convertibles	7	200'000	950'000
Infrastructures		178'520	188'127
Total actif immobilisé		<u>14'512'619</u>	<u>14'868'342</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><u>17'963'228</u></u>	<u><u>17'634'583</u></u>
<b>FONDS ÉTRANGERS À COURT TERME :</b>			
Dettes à court terme		42'018	70'499
Passifs de régularisation		8'269	1'012'851
Total fonds étrangers à court terme		<u>50'287</u>	<u>1'083'350</u>
Total fonds étrangers		<u>50'287</u>	<u>1'083'350</u>
<b>FONDS PROPRES :</b>			
Capital-social	8	16'640'000	16'000'000
Réserve légale issue du bénéfice		305'886	279'549
Réserve de couverture des risques		8'319	8'319
Bénéfice net de l'exercice		958'736	263'365
Total fonds propres		<u>17'912'941</u>	<u>16'551'233</u>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><u>17'963'228</u></u>	<u><u>17'634'583</u></u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES  
DE L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021  
(avec comparatifs 2020)

(exprimés en CHF)

	<u>NOTE</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
<b>PRODUITS :</b>			
Revenus des titres	9	180'434	174'066
Produits financiers		23'685	12'306
Commissions d'émission		22'200	19'400
Plus-value sur titres	11	2'246'836	1'578'563
Produits d'infrastructures		16'932	20'679
Total des produits		<u>2'490'087</u>	<u>1'805'014</u>
<b>CHARGES :</b>			
Honoraires professionnels	10	637'837	608'322
Intérêts et frais bancaires		26'092	25'534
Droit de timbre		7'400	10'400
Moins-value sur titres	11	729'614	767'791
Frais d'infrastructures		1'500	1'500
Amortissement		9'907	9'606
Total des charges		<u>1'412'350</u>	<u>1'423'153</u>
Produits exceptionnels, uniques ou hors-période	12	41'516	4'975
Charges exceptionnelles, uniques ou hors-période	12	5'180	80'102
Total du résultat exceptionnel, unique ou hors-période		<u>36'336</u>	<u>75'127</u>
Résultat annuel avant impôts		1'114'073	306'734
Impôts directs		155'567	43'491
<b>BÉNÉFICE NET DE L'EXERCICE</b>		<u>958'506</u>	<u>263'243</u>
<b>BÉNÉFICE AU BILAN, en début d'exercice</b>		263'365	1'186'336
Dividende		(236'800)	(1'067'580)
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice		(26'336)	(118'634)
<b>BÉNÉFICE AU BILAN, en fin d'exercice</b>		<u><u>958'735</u></u>	<u><u>263'365</u></u>

## 1. GÉNÉRAL

La société ONE CREATION Coopérative ayant son siège à Vevey et créée le 7 juin 2010 a pour but de favoriser ou de garantir, par une action commune, les intérêts économiques déterminés de ses membres, en favorisant la recherche appliquée en matière de protection de l'environnement et de préservation des ressources naturelles, ainsi que le soutien au développement des technologies assurant un progrès économique respectueux de la nature.

## 2. SOMMAIRE DES PRINCIPES COMPTABLES ADOPTÉS

### Base comptable

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions sur la comptabilité commerciale du Code suisse des obligations (art. 957 à 963b). Les principaux postes du bilan sont comptabilisés comme suit.

### Immobilisations financières :

#### Titres cotés en bourse

Lors de leur première comptabilisation, les titres cotés en bourse sont évalués au plus à leur coût d'acquisition.

Lors des évaluations subséquentes, les titres cotés en bourse sont portés au bilan au plus bas entre le coût d'acquisition et la valeur boursière.

Si la valeur boursière est inférieure au coût d'acquisition, une correction de valeur est constituée à charge du compte de profits et pertes afin de tenir compte de la fluctuation des cours.

#### Titres non cotés

Lors de leur première comptabilisation, les titres non cotés sont évalués au plus à leur coût d'acquisition ou à leur coût de revient.

Lors des évaluations subséquentes, les titres non cotés sont évalués au coût d'acquisition déduction faite des corrections de valeur éventuelles pour dépréciation de

valeur durable. Ces corrections de valeur sont constituées à charge du compte de profits et pertes.

#### Investissement en infrastructures

Les infrastructures sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements. Les amortissements sont déterminés sur la durée de vie prévisible des installations de 24 ans et calculés selon la méthode linéaire.

### **3. NOMBRE DE COLLABORATEURS**

La société n'emploie aucun collaborateur.

### **4. AUTRES CRÉANCES À COURT TERME**

Les autres créances à court terme représentent respectivement un prêt de CHF 77'624.86 à Ponzio Solar SA avec un intérêt de 2,5% dont l'échéance est fixée au 31.12.2022.

## 5. a) TITRES COTÉS EN BOURSE

Titres cotés au 31.12.2021					
Quantité	Titres	Monnaie estimation	Valeur de marché	Coût d'acquisition	Valeur comptable
2'517.00000	AIR LIQUIDE	CHF	399'861	317'811	317'811
1'175.00000	AIR PRODUCTS & CHEMICALS	CHF	325'741	247'286	247'286
1'076.00000	APPLIED MATERIALS	CHF	154'275	90'808	90'808
1'227.00000	AURUBIS	CHF	111'957	61'547	61'547
21'627.00000	AVENTRON	CHF	254'117	191'279	191'279
2'327.00000	BADGER METER	CHF	225'933	143'079	143'079
332.00000	BELIMO	CHF	192'560	116'201	116'201
11'141.00000	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN	CHF	714'219	587'069	587'069
8'785.00000	CSX	CHF	300'967	211'529	211'529
1'134.00000	DANAHER	CHF	339'948	251'077	251'077
169'969.00000	DYNACOR GOLD MINES	CHF	387'429	289'549	289'549
395.00000	GEBERIT	CHF	294'354	221'191	221'191
9'501.00000	HALMA	CHF	375'208	286'455	286'455
5'324.00000	JOHNSON CONTROLS INTERNATIONAL	CHF	394'432	279'153	279'153
14'770.00000	JOHNSON MATTHEY	CHF	372'940	462'012	372'940
1'499.00000	KONINKLIJKE DSM	CHF	307'534	231'548	231'548
14'140.00000	KUBOTA	CHF	285'688	221'708	221'708
9'503.00000	KYOCERA	CHF	540'400	529'397	529'397
72.00000	LEM HOLDING	CHF	182'880	112'869	112'869
13'400.00000	MATSUDA SANGYO	CHF	258'703	256'251	256'251
888.00000	MAYR-MELNHOF KARTON	CHF	162'491	128'775	128'775
9'512.00000	NIBE INDUSTRIER 'B'	CHF	130'905	74'961	74'961
33'682.00000	RICARDO	CHF	186'637	222'468	186'637
152.00000	ROMANDE ENERGIE HOLDING NOM.	CHF	207'480	203'998	203'998
47'351.00000	ROTORK	CHF	208'734	167'862	167'862
96'836.00000	RPS GROUP	CHF	147'948	225'374	147'948
1'214.00000	SCHNEIDER ELECTRIC	CHF	216'937	140'388	140'388
153.00000	SGS NOM.	CHF	466'191	367'108	367'108
1'250.00000	SHIMANO	CHF	303'242	260'848	260'848
4'746.00000	SPECTRIS	CHF	214'252	155'939	155'939
8'133.00000	SWECO 'B'	CHF	139'305	105'115	105'115
2'944.00000	TOMRA SYSTEMS	CHF	191'943	119'025	119'025
7'576.00000	UMICORE	CHF	280'636	326'362	280'636
1'711.00000	UNION PACIFIC	CHF	392'753	282'169	282'169
536'178.00000	WASION HOLDINGS	CHF	214'935	229'971	214'935
2'122.00000	WATTS WATER TECHNOLOGIES 'A'	CHF	375'420	178'966	178'966
<b>Total au 31.12.2021</b>		CHF	<b>10'258'956</b>	<b>8'297'147</b>	<b>8'034'057</b>
<i>Total au 31.12.2020</i>		CHF	<i>10'697'732</i>	<i>9'717'550</i>	<i>9'185'227</i>

2021

2020

Titres cotés au coût d'acquisition

8'297'147

9'717'550

Correction de valeur cumulées

(263'090)

(532'323)

Titres cotés, net

8'034'057

9'185'227

## ) " b) TITRES COTÉS EN BOURSE NON LIQUIDES IPO

ASTROCAST a introduit ses actions sur le marché Euronext Growth à Oslo le 7 septembre 2021. Les titres détenus par la Coopérative sont grevés d'une période de blocage de 12 mois.

Hjlf Yg Vt'fjg'U ' %&'8\$8%					
Ei Ubijfj	Hjlf Yg	A cbbUJY' Yg'ja Uj'cb	JUYi f'XY' a UFW f	7 c-hi Xf'ei jg'lj'cb	JUYi f' Vt'a d'UJY'
364'747.00000	ASTROCAST	CHF	1'808'997	876'121	876'121
	Hc'lu'Ui ' %&'8\$8%	CHF	%fj \$, fi - +	, +* f'f'8%	, +* f'f'8%

## \* " H9G'BCB'7CHvG

Date d'acquisition	Société	Pays	Droit de participation	Quantité détenue	Détention en %	Devise	Coût d'acquisition CHF	Valeur comptable CHF
2013	H. Glass	Suisse	Actions nominatives ordinaires	18'090	0.30%	CHF	256'325	36'180
2014	MCE - 5 Development SA	France	Actions nominatives ordinaires	155'277	0.32%	EUR	613'406	56'386
2015	Tyre Recycling Solutions SA	Suisse	Actions nominatives ordinaires	189'579	1.31%	CHF	690'659	690'659
2016	DEPsys SA	Suisse	Actions nominatives ordinaires	10'485	4.79%	CHF	858'340	858'340
2018	Ponzio Solar Facilities	Suisse	Actions nominatives ordinaires	4'000	40.00%	CHF	600'000	600'000
2019	Sterilux SA	Suisse	Actions nominatives ordinaires	19'247	11.00%	CHF	700'013	288'705
2019	Seismo Earth AG	Suisse	Actions nominatives ordinaires	385	0.31%	CHF	30'030	19'250
2020	Ma Bonne Etoile SAS	France	Actions nominatives ordinaires	217	9.10%	EUR	705'215	674'399
2021	ECOCASCARA	Suisse	Actions nominatives ordinaires	20'000	15.73%	CHF	700'000	700'000
2021	ENUU SA	Suisse	Actions préférencielles A	758'686	4.20%	CHF	500'000	500'000
2021	DAPHNE TECHNOLOGY SA	Suisse	Actions préférencielles B	1'023'653	3.05%	CHF	800'000	800'000
<b>Titres non cotés sous-total</b>							6453'988	5223'919
Date d'acquisition	Autres- collaboration UNCTAD*	Pays	Droit de participation	Quantité détenue	Détention en %	Devise	Coût d'acquisition CHF	Valeur comptable CHF
2017	Malkia Invest	Tanzanie	Actions nominatives ordinaires	500	5.00%	USD	14'615	1
2019	Waykana Inc.	Équateur	Actions nominatives ordinaires	30'000	0.30%	USD	15'138	1
<b>Autres- collaboration UNCTAD sous-total</b>							29'753	2
<b>TOTAL TITRES NON COTÉS 2021</b>							<b>6'483'741</b>	<b>5'223'921</b>
<b>TOTAL TITRES NON COTÉS 2020</b>							<b>5'081'773</b>	<b>4'544'988</b>

\* Collaboration UNCTAD - Les start-ups **Malkia** (2017) et **Waykana** (2019) sont les gagnantes du programme « Start-ups for SDGs » organisé par l'UNCTAD.

ONE CREATION Coopérative soutient cet événement international organisé par les Nations Unies à Genève. Le prix se monte à USD 15'000 pour le gagnant. En échange, ONE CREATION Coopérative reçoit une participation symbolique dans le capital de la société qui est valorisée à CHF 1.-. En soutenant ce programme, l'objectif de ONE CREATION est de soutenir les sociétés dans leur développement et de leur donner une visibilité internationale.

## **7. PRÊTS CONVERTIBLES**

Au mois d'octobre 2019, il a été investi un montant de CHF 100'000 dans un emprunt convertible émis par la Société Tyre Recycling Solutions SA (TRS). Le prêt a été converti au mois d'avril 2021 en 24'938 actions. Au mois de novembre 2021 un montant de CHF 200'000 a été à nouveau investi dans un emprunt convertible sans intérêts avec date d'échéance au 31.12.2022.

Au mois d'octobre 2020, il a été investi un montant de CHF 850'000 avec un intérêt de 5% par année dans un emprunt convertible émis par la Société Astrocast SA. Le prêt avec les intérêts a été converti en 366'247 actions au mois de juillet 2021.

Au mois de février 2021, il a été investi un montant de CHF 250'000 avec un intérêt de 1% par année dans un emprunt convertible émis par la Société DEPsys SA. Le prêt avec les intérêts a été converti en 1'569 actions.

## **8. CAPITAL-SOCIAL**

Le capital social est composé de 1'664 parts de CHF 10'000 (2020 : 1'600 parts de CHF 10'000).

## **9. REVENUS DES TITRES**

Les revenus des titres sont constitués des dividendes distribués par les sociétés cotées dans lesquelles la coopérative détient des actions.

## 10. HONORAIRES PROFESSIONNELS

La rubrique « Honoraires professionnels » comprend :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Honoraires de conseil et de gestion	391'693	430'937
Frais Assemblée Générale et marketing	90'543	73'244
Mandats administrateurs	123'609	79'862
Honoraires d'audit et services liés	7'400	7'400
Honoraires divers	23'650	16'282
Frais du Conseil d'administration	942	597
Total	<u>637'837</u>	<u>608'322</u>

## 11. PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE SUR TITRES

La rubrique « Plus-value sur titres » comprend :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Gains réalisés suite à la vente de titres	1'977'604	1'479'338
Reprise de corrections de valeurs antérieures	269'232	99'225
Plus-value sur titres	<u>2'246'836</u>	<u>1'578'563</u>

La rubrique « Moins-value sur titres » comprend :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Corrections de valeur sur titres non cotés	729'321	425'322
Corrections de valeur sur titres cotés	-	342'304
Autres corrections de valeur	293	165
Total	<u>729'614</u>	<u>767'791</u>

## 12. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS, UNIQUES OU HORS-PÉRIODE

Les produits de CHF 41'516 se composent principalement de l'annulation de la provision jubilé 10 ans à cause des restrictions en lien du COVID-19. Les charges de CHF 5'180 représentent les honoraires complémentaires de PWC pour la révision de l'année 2020.

## 13. CALCUL DE LA VALEUR D'UNE PART SOCIALE

Le calcul de la valeur d'une part sociale s'effectue de la manière suivante :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Capital social	16'640'000	16'000'000
Réserve légale issue du bénéfice	305'886	279'550
Réserve "Couverture des risques" Art. 29 des statuts	8'319	8'319
Bénéfice au bilan, en fin d'exercice	958'735	263'365
	<hr/>	<hr/>
Fonds propres	17'912'940	16'551'234
Nombre de parts enregistrées au registre des associés	1'664	1'600
	<hr/>	<hr/>
Valeur d'une part sociale	<u>10'765</u>	<u>10'345</u>

## 14. ÉVÉNEMENTS SURVENUS APRÈS LA DATE DU BILAN

Au mois de février 2022 il a été réinvesti un montant de CHF 250'000 avec un intérêt de 1% par année dans un emprunt convertible émis par la Société DEPsys SA.

La nouvelle souscription de EUR 1'000'000 pour la société Woodoo SAS a été effectuée au mois de février 2022.

## PROPOSITION RELATIVE À L'EMPLOI DU BÉNÉFICE AU BILAN

(exprimés en CHF)

Le Conseil d'administration de ONE CREATION propose de répartir le bénéfice au bilan au 31 décembre 2021, s'élevant à CHF 958'735,50 (2020 : CHF 263'365,10) comme suit :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
- Attribution à la « Réserve légale issue du bénéfice » (10% du Bénéfice net, Art. 29, al. 1 des statuts)	95'873,55	26'336,51
- Dividende (jusqu'à 4% du Capital-social, Art. 29, al. 2 des statuts)	665'600,00	236'800,00
- « Réserve de couverture des risques, Art. 29, al. 3a des statuts »	0,00	0,00
- Dividende supplémentaire (jusqu'à 8% du Capital-social Art.29, al.3b)	197'184,00	0,00
- Report du solde à compte nouveau	77,95	228,59
Total	<u>958'735,50</u>	<u>263'365,10</u>

Soit un dividende par part de CHF 518,50 (2020 : CHF 148,00) pour les associés enregistrés au 31 décembre 2021.

# Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de ONE CREATION Coopérative

Vevey

## Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de ONE CREATION Coopérative, comprenant le bilan, le compte de pertes et profits et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

### Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

PricewaterhouseCoopers SA, avenue Giuseppe-Motta 50, case postale, 1211 Genève 2  
Téléphone : +41 58 792 91 00, téléfax : +41 58 792 91 10, [www.pwc.ch](http://www.pwc.ch)

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

## Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 906 CO en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 906 CO en relation avec l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Jean-Sébastien Lassonde  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable



Anthony Gremion  
Expert-réviseur

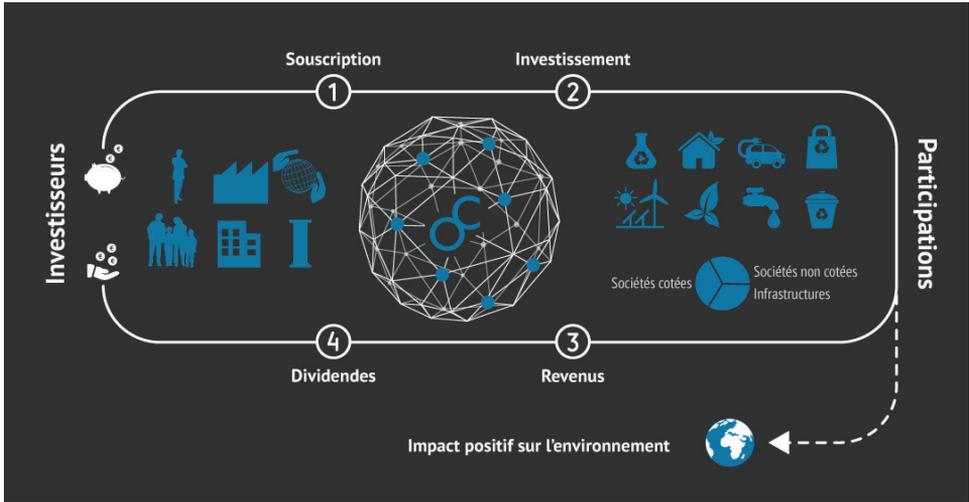
Genève, le 22 mars 2022

Annexes:

- Comptes annuels (bilan, compte de pertes et profits et annexe)
- Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan

# ONE CREATION PLUS QU'UNE RELATION DE CONFIANCE

La Coopérative apporte une réponse à un positionnement stratégique dans des secteurs porteurs de développement et de croissance économique ainsi qu'à l'accord de Paris.



Étant donné l'organisation de celle-ci, l'associé est en lien direct avec le marché au travers de ONE CREATION et ne se trouve pas confronté à des pertes de valeurs par le cumul de frais de structures intermédiaires, tel qu'on le retrouve dans des organismes sous forme de fonds de placement.

ONE CREATION intervient en tant que propriétaire direct des participations dans lesquelles elle est investie et a ainsi une approche de société holding. Les nouvelles dispositions fiscales ont permis de réduire par palier la charge fiscale des sociétés et a pu ainsi impacter positivement la rentabilité.

L'ensemble des interactions conduit à une totale transparence du cycle de développement et permet de construire une vérité

# ONE CREATION PLUS QU'UNE OPPORTUNITÉ

Conformément à l'article 3 des statuts - admission de la qualité d'associé – toute personne, suisse ou étrangère, physique ou morale ou communauté ou institution de droit public ayant la personnalité juridique, peut demander son admission en qualité d'associé. ONE CREATION est un organe qui regroupe l'ensemble de la communauté des investisseurs, respectivement parties prenantes qui constituent notre univers de développement économique, social et environnemental.

## UN INCUBATEUR POUR UN INVESTISSEMENT ÉCONOMIQUE RÉEL

L'investissement<sup>1</sup> est une dépense ayant pour but de modifier durablement le cycle d'exploitation de l'entreprise ; à la différence d'une charge, il n'est pas détruit par celui-ci. Investir revient à renoncer à une consommation immédiate pour accroître des recettes futures. L'investissement est donc un processus fondamental dans la vie de l'entreprise qui engage durablement celle-ci. Si dans un premier temps, il grève fréquemment les états financiers de l'entreprise, lui seul permet d'assurer sa croissance à long terme.

Le placement<sup>2</sup> représente une opération consistant à immobiliser des capitaux sur une durée plus ou moins longue pour en tirer des revenus. Ces deux définitions sont représentatives de la nuance entre l'acte de considérer des avoirs en tant qu'associés de ONE CREATION versus un fonds de placement ou toute autre démarche qui implique d'acheter des titres en bourse. ONE CREATION ne considère pas le placement comme un simple acte de maximisation d'un profit financier mais comme devant se positionner dans la durée, pour contribuer à une création de valeur qui permettra de générer des retours financiers effectifs.

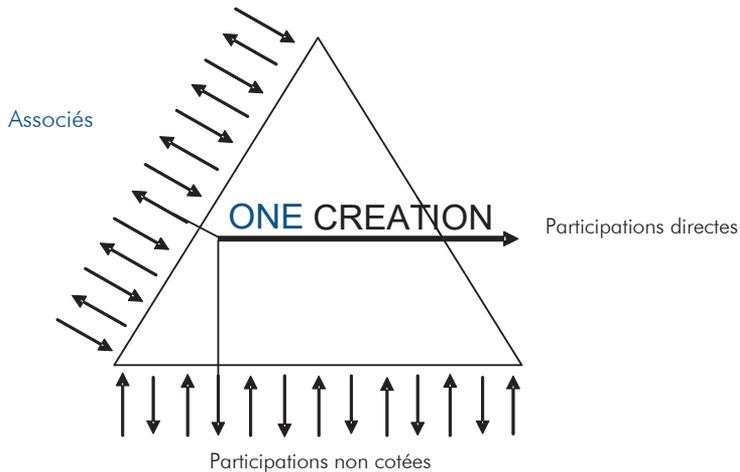
---

<sup>1</sup>Les Echos.fr < LEXIQUE FINANCIER

<sup>2</sup> [www.banque-info.com/lexique-bancaire/p/placement](http://www.banque-info.com/lexique-bancaire/p/placement)

## UN ENSEMBLE D'ACTES

L'incubateur est une structure d'appui à la création d'entreprises qui a pour objectif de transformer une idée innovante en entreprise performante.



Au travers de la Coopérative, l'associé est au bénéfice d'une diversification des avoirs qu'il y aura engagés. Comme le veut le modèle, la répartition du capital social constitué se fait au travers de différentes opportunités. Si les valeurs cotées en bourse sont individuellement accessibles pour tout un chacun, le processus de sélection permet de construire un portefeuille de participations bien diversifiées qui assurent un rendement de base. Pour les sociétés non cotées PME, sous réserve d'un lien spécifique préétabli avec tout associé, celles-ci ne sont accessibles qu'au travers de la Coopérative. Les investissements en infrastructure doivent quant à eux permettre d'optimiser ultérieurement le ratio rendement/risque.

ONE CREATION peut être considérée comme un incubateur dans la mesure où elle facilite la fertilisation croisée et les interactions entre les sociétés avec lesquelles elle est en relation dès lors que ces dernières en manifestent l'intérêt. C'est ainsi que la coopérative offre à ces sociétés et à ses coopérateurs un accès privilégié à de nouvelles opportunités d'investissement. Ce faisant elle a un impact direct sur l'économie réelle.

# CADRE DE LA GOUVERNANCE

La mission de ONE CREATION repose sur le respect du vivant et de l'environnement. À l'image du but social, développement économique, rendement financier et engagement sociétal sont indissociables.

Les collaborateurs qui s'impliquent dans ONE CREATION constituent la première valeur de l'entreprise et bénéficient d'une formation continue en fonction de leurs besoins spécifiques. La direction s'engage à offrir un cadre de travail de qualité, qui respecte au plus haut point les valeurs humaines. En conséquence, les collaborateurs en charge de ONE CREATION sont engagés et ont le sens des responsabilités.

La transparence, assurée au moyen du « Rapport annuel », de notre site internet et des rapports périodiques, permet d'instaurer une relation de confiance avec les associés investisseurs, les participations, les investissements particuliers et l'Économie.

La rémunération de notre direction est exclusivement fondée sur les conditions-cadres convenues conformément aux statuts. Le respect des conventions, l'engagement sociétal, ainsi que les besoins et la liberté de décision des associés sont au centre du processus et au cœur des préoccupations de la direction et du Conseil d'administration.

Toutes les activités de ONE CREATION, au travers de ses prises de participations, investissements en infrastructures, convergent vers la recherche appliquée en matière de protection de l'environnement et de préservation des ressources naturelles, ainsi que le soutien au développement des technologies assurant un progrès économique respectueux de la nature. Il a été choisi de le faire au travers d'une structure juridique qui démontre, par l'exemple, qu'il est tout à fait possible, par une action commune, de pratiquer une économie sociale et solidaire fructueuse en favorisant une gestion intégrée de la nature et en préservant à moyen et long termes la valeur patrimoniale des associés investisseurs, tout en construisant une valeur additionnelle au travers des dividendes, lorsque des bénéfices sont avérés.

Le développement de la Coopérative demande une totale séparation entre les différents organes.

Les règles qui régissent le fonctionnement et la gouvernance de ONE CREATION sont rappelées ci-après.

**L'article 10 des statuts** en relation à la responsabilité des associés précise bien que : « La fortune de la société coopérative répond seule des engagements de celle-ci. Toute responsabilité personnelle ou toute obligation de versements supplémentaires des associés est exclue ». Cette précision est importante, car il existe des coopératives, par exemple bancaires, ou, en fonction de difficultés, les associés peuvent être appelés à remettre des fonds, ce qui n'est pas le cas pour ONE CREATION Coopérative. Ce point est un élément important de gouvernance.

**L'article 11 des statuts** en relation aux organes de la société précise que ceux-ci sont :

L'Assemblée générale des associés

Le Conseil d'administration

La direction

L'organe de contrôle

Les droits inaliénables de l'Assemblée générale sont précisés dans les statuts et sont équivalents à ce qui est applicable dans une société anonyme.

Nous relèverons à ce stade, un élément de gouvernance non négligeable au titre des droits de vote qui, selon **l'article 17 des statuts**, il est précisé que : « **Chaque associé a droit à une voix à l'Assemblée générale**. Le droit de vote peut être exercé en Assemblée générale par l'intermédiaire d'un autre associé muni d'une procuration écrite. Un associé peut représenter au maximum deux associés, lui-même compris ».

La participation au capital social est dès lors directement impactée par le poids des associés et non par celui de la taille d'un engagement de chacun. Ceci va dans le sens de la demande de plus en plus croissante d'une finance plus responsable et plus partagée.

**Le Conseil d'administration**, conformément à **l'article 21 des statuts**, est composé d'au moins 3 membres, mais au maximum de 9 membres, choisis en majorité parmi les associés. Les administrateurs sont élus par l'Assemblée générale pour trois ans, et immédiatement rééligibles.

Le Conseil d'administration est l'organe chargé de la haute direction, de la surveillance et du contrôle de la Coopérative. Conformément à ses devoirs généraux selon **art. 902 CO**.

Selon **l'article 25 des statuts**, il est stipulé qu'en conformité avec **l'art. 898 al.1 CO**, **la direction** des affaires de la société est confiée à CONINCO Explorers in finance SA selon les dispositions contractuelles arrêtées par le Conseil d'administration. Ses tâches et ses attributions sont fixées dans le règlement de direction. La rémunération de la direction est déterminée chaque année par le Conseil d'administration et est fixée par un contrat ad hoc. La direction a voix consultative au Conseil d'administration.

En ce qui concerne **l'organe de contrôle**, sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale élit en qualité d'organe de contrôle, pour un mandat d'une année renouvelable, une institution reconnue sur le plan international. L'organe de contrôle examine les comptes annuels et le rapport y relatif de l'administration conformément aux procédures de révision généralement reconnues (GAAS). Il établit un rapport à l'Assemblée générale avec ses conclusions et recommandations. Les constatations faites lors de l'examen des comptes ainsi que les propositions éventuelles doivent être remises par écrit au Conseil d'administration 14 jours au moins avant l'Assemblée générale ordinaire annuelle.

L'application de la **gouvernance et conflits d'intérêts** sont décrits à **l'article 27 des statuts**. Les membres du Conseil d'administration, la direction et l'organe de contrôle et leurs personnels respectifs intervenant dans les affaires de la société aux termes des présents Statuts, doivent agir en toute connaissance de cause, de bonne foi et avec toute la diligence et le soin requis, dans l'intérêt de la société et des associés.

Suivant les normes d'une éthique élevée, ils doivent prévenir loyalement le Conseil d'administration de tout conflit éventuel entre leurs intérêts personnels, directs ou indirects, et ceux de la société ou d'une entité contrôlée par celle-ci. En pareil cas, ils s'abstiennent de commettre toute action ou omission et de participer à toute délibération ou décision sur laquelle un tel conflit pourrait exercer une influence. Le Conseil d'administration est juge de toute mesure à prendre éventuellement pour traiter la question efficacement.

Il existe notamment un conflit d'intérêts dès que les devoirs généraux envers la société sont contredits par les intérêts personnels ou ceux d'un proche, ou encore ceux d'un tiers auquel on doit, de droit ou de fait, loyauté et fidélité. Lorsque ses décisions et ses propositions peuvent affecter de manière variable les différents associés, le Conseil d'administration doit veiller à tous les traiter équitablement.

La direction est soumise à la surveillance de la FINMA en tant que gestionnaire de placements collectifs. Elle y applique une surveillance conformément à la Loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC), ce qui confère un niveau supplémentaire de gouvernance. Un rapport d'analyse de risque est annuellement remis au Conseil d'administration qui se prononce sur ses déterminants et conclusions. La direction applique ses critères de surveillance LPCC à la gestion de ONE CREATION Coopérative afin d'avoir les critères les plus exigeants de gestion des participations et investissements en infrastructures.

Les associés bénéficient au travers de la construction de la gouvernance, d'une totale information sur les activités déployées pour engager le capital social en conformité du but de la Coopérative.

## VALORISATION D'UNE PART

### Plusieurs composantes renforcent la valeur

Un rapport mensuel de valorisation est remis aux associés et, est également disponible sur notre site internet [www.onecreation.org](http://www.onecreation.org). L'article 9 des statuts « **Remboursement des parts** » précise que ; « *En cas de sortie volontaire ou de décès, le Conseil d'administration décide de la valeur des parts sociales à rembourser. Le calcul de la valeur est établi sur la base de la fortune nette découlant du bilan à la date du décès ou de la sortie, à l'exclusion de toutes les réserves. Le remboursement ne peut toutefois excéder la valeur nominale totale des parts en question.* »

Il est communiqué l'estimation de la valeur comptable de référence à cet article des statuts, le bénéfice/perte après impôts et affectation par part selon l'article 29 des statuts et une valeur de liquidation d'une part. Cette dernière référence ne tient pas compte du remplacement de la partie des placements non cotés, respectivement start-ups dont les montants enregistrés, estimés sont dépendants des transactions qui devraient effectivement être effectuées dans un délai spécifique. Cependant, les associés peuvent se référer aux comptes pour avoir une estimation de ces valeurs. Il est également communiqué la réserve sur la valeur comptable qui est une mesure de la composante des moyens permettant d'absorber des risques conjoncturels de baisses.

Ces différents éléments sont à prendre en compte, mais il convient de ne pas négliger la composante de la réserve légale issue du bénéfice dont l'affectation est obligatoire, selon le Code des obligations du droit suisse. Cette dernière est constituée selon les années de résultat positif et offre un niveau additionnel de réserve de sécurité du capital social. Dans ce contexte, une part peut enregistrer une valeur comptable de CHF 10'000.-, sans pour autant avoir un bénéfice comptable à la date de référence de publication des résultats. Le modèle de la Coopérative a été choisi notamment parce qu'il a permis une certaine technicité dans la construction de l'univers de prises de participations et des investissements en infrastructures.

---

ONE CREATION a été conçue afin de pouvoir combiner, dès son origine, une diversification de ses investissements entre des sociétés cotées et non cotées (Private Equity), infrastructures et autres opportunités à futur en lien direct avec son but et dans l'objectif de réduire le ratio rendement/risque.

---

Ce choix stratégique de suivre une telle politique de développement est double. Non seulement les sociétés cotées génèrent des dividendes stables à potentiellement récurrents, mais la valorisation positive de ces sociétés, lorsque cela est effectif, permet de constituer une poche de prise de participations renforcées pour le Private Equity. Cette dualité d'investissements permet de diversifier la volatilité, en cas de forte correction des marchés pour les titres cotés. Comme démontré dans l'analyse de risque explicitée précédemment, la valeur comptable d'une part peut avoir des périodes de valorisations négatives spécifiques qui ne sont pas de celles de l'amplitude des composantes des investissements cotés. Ceci est la conséquence de la structure même de développement. Il ne peut être exclu des variations importantes.

Toute évolution négative est une judicieuse opportunité de renforcer des positions dans des sociétés cotées, ce qui augmentera le potentiel de recevoir des dividendes et toute forte hausse de ces mêmes positions permettra de dégager du rendement à distribuer, de même que cela crée des moyens pour des prises de participations dans la partie non cotée, voire dans des infrastructures.

Il est aussi précisé que **les souscriptions** à une ou plusieurs parts sociales se font actuellement à ladite valeur nominale de CHF 10'000.- (dix mille francs suisses), conformément à l'article 6 des statuts – Parts sociales – montant – division – obligatoire – facultative – titres. Il est rajouté à cette valeur de référence statutaire des frais de souscription conformément à l'article 7 des statuts – Frais de souscription. Ces derniers sont actuellement de 3%, dont 1% pour le règlement du timbre fédéral d'émission en faveur de la Confédération et de 2% au titre de valeur compensatoire servant à couvrir les frais de constitution de la société ainsi que ceux relatifs à l'émission des parts et des titres nominatifs en constatant l'existence et à la tenue du registre

des associés, et ceux des publications éventuelles y relatives. Le solde éventuel après couverture desdits frais n'est pas versé au compte du capital social, mais est affecté à un compte spécial de provision pour couvrir tous frais futurs directement liés au développement de la société.

Le dernier pourcentage permet d'avoir une « égalité » de traitement entre les anciens associés et les nouveaux associés qui contribuent aux investissements consentis pour développer la Coopérative. Ce taux de 2% peut-être ajusté en décembre de l'année courue, selon décision du Conseil d'administration, afin de préserver les acquis des anciens associés par rapport aux gains de développement pouvant être affecté au versement d'un dividende en fin d'exercice. Il en ressort que le remboursement de parts ne peut excéder la valeur nominale admise ou être inférieur si celle-ci n'est plus couverte au 31 décembre.

Il n'existe dès lors pas de remboursement de réserves accumulées. Lors de la souscription, le même associé est au bénéfice d'une éventuelle réserve accumulée à laquelle il n'y pas contribué.

Des garde-fous ont été mis en place afin de travailler dans un équilibre à long terme, à savoir que l'Assemblée générale n'a pas autorisé une réserve supérieure à 25% du capital social. Dès lors que cette réserve existe, les directives de gestion impliquent que la direction procède à des réajustements de valeurs, qui conduisent à des bénéfices. Ces mêmes bénéfices font l'objet d'une répartition à 100% en faveur des associés inscrits au registre au 31 décembre de l'exercice écoulé. Le règlement du dividende s'effectue suite à l'acceptation par l'Assemblée générale de la répartition soumise aux associés.

Ce même dividende ne peut être garanti que dans la mesure où le résultat de l'exercice découle aussi bien des dividendes encaissés des participations, que des prises de bénéfices lors de réajustement des dépassements de la marge autorisée, que des gains en capitaux réalisés lors de sortie de placements de sociétés non cotées, respectivement start-ups. Ceci déduction faite des frais de gestion.

# DEVENIR ASSOCIÉ POUR CONSTRUIRE UN AVENIR DÉSIRABLE



## POUR LES SOCIÉTÉS COMMERCIALES

Lorsque le besoin de concilier un développement durable avec les attentes des actionnaires et une rentabilité croissante devient une nécessité, ONE CREATION offre une alternative innovante. Sans sacrifier le rendement des fonds propres d'une entreprise, ONE CREATION offre un « label » pour un engagement de développement économique durable et socialement responsable. Un avantage spécifiquement pour des industries dont la fonction économique est polluante, car elle répond à une forte demande du consommateur.

En devenant associé de ONE CREATION et en prenant l'engagement d'accompagner sa démarche, il devient possible d'avoir un levier important sur les évolutions climatiques et environnementales.



## POUR LES INSTITUTIONNELS

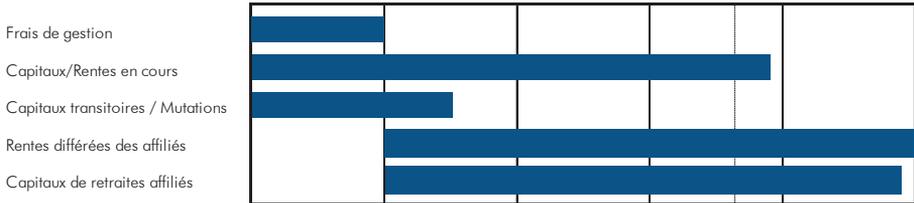
Nous nous mettons en congruence avec l'allongement de la vie de la population, un défi des régimes de retraite. Le concept de prises de participations à long terme et la volonté de miser sur la croissance du rendement d'entreprises soigneusement sélectionnées permettent à ONE CREATION de pérenniser les régimes de retraite. ONE CREATION représente des investissements, entre autres dans des sociétés offrant une croissance durable responsable, ainsi qu'un renforcement de l'activité économique tout en distribuant l'intégralité des bénéfices réalisés. Cette distribution représente un cash-flow non spéculatif à disposition de l'investisseur.

Chaque régime de retraite doit gérer et contrôler soigneusement les placements qu'il opère. Il doit veiller à assurer la sécurité de la réalisation de ses buts en matière de sécurité sociale offerte, en tenant compte aussi bien de ses actifs, que de ses engagements, ainsi que de l'évolution future prévisible de l'effectif des personnes aux bénéfices de prestations en cours ou en devenir. Dans ce descriptif, il ressort que l'objectif premier d'un régime de retraite est de garantir des revenus de substitution d'un salaire à tout bénéficiaire et nécessite de placer les capitaux de couverture des prestations, lorsque ceux-ci sont formalisés par un capital financier, dans l'économie avec un risque mesuré, compte tenu des contraintes liées à un effectif pouvant être fluctuant.

## Des placements à court, moyen et long termes

Sur le premier tableau, il est relevé les horizons d'utilisation de moyens financiers, dont les régimes de retraite doivent disposer (voir graphique ci-dessous) pour le paiement de leurs différents engagements (rentes, capitaux) et frais de fonctionnement.

### Engagements



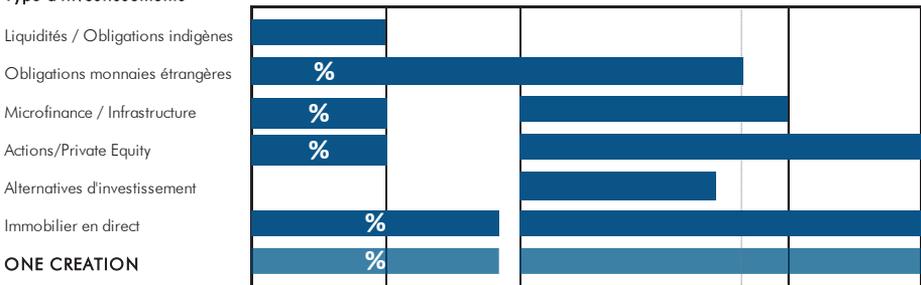
### Horizon de déploiement



Le placement des capitaux doit tenir compte des échéances des différents engagements et s'assurer que les liquidités soient en tout temps disponibles pour leur règlement.

Dans ce contexte, ONE CREATION, à l'égal de différentes opportunités d'investissement, offre par son dividende une disponibilité de capitaux à court ou moyen terme. La société est une opportunité transversale d'investissement, au travers du temps. Nous en relevons le contexte sur le tableau ci-dessous.

### Type d'investissements



### Horizon d'investissement



L'horizon d'investissement pour des régimes de retraite, comme nous l'avons vu, varie en fonction de la structure des effectifs et de l'horizon de temps de disponibilité des capitaux de couverture des engagements. Selon ces paramètres, il convient de répartir les actifs financiers, et de respecter le principe d'une répartition appropriée des risques; les disponibilités doivent, en particulier, être réparties en différentes catégories de placements ainsi qu'entre plusieurs régions et secteurs économiques.

## UN PLACEMENT AUX MULTIPLES VISAGES

Lorsque ONE CREATION verse le dividende acquis, cela permet de répondre à une exigence de besoins à court terme de liquidités. Le risque sur le capital est un risque mixte d'un portefeuille multi classes d'actifs. Les actions cotées peuvent fortement augmenter ; mais à toute hausse importante, le risque inverse existe. Des baisses de près de 50% ont été plusieurs fois enregistrées depuis ces trente dernières années. La Coopérative comporte également une part d'investissements en infrastructure ainsi que des investissements en sociétés non cotées qui de par leurs caractéristiques de rendement décorrélées du marché, diversifient son risque global. ONE CREATION, en considérant des investissements en sociétés cotées, non cotées et en projets d'infrastructure, est structurée dans une approche permettant de participer à l'économie réelle. Cette spécificité fait que la Coopérative représente une vraie alternative d'investissement pour les régimes de retraite et ceci en lien avec les obligations d'engagement et de répartition de risque des investissements.



### POUR LES PERSONNES INDIVIDUELLES

Une opportunité de construire une « épargne capital »  
à plusieurs facettes...

Il est conventionnellement admis que l'épargne correspond à la partie du revenu d'une personne privée, d'un ménage voire d'une entreprise qui, pour une période donnée, n'est pas affectée à la consommation immédiate. Selon nos aspirations, envies, capacités financières, besoins à court, moyen et long terme, ces économies constituées pourront être mises en attente de « consommation » sous plusieurs formes.

L'épargne et son utilisation sont une valeur qui permet de se projeter à de multiples horizons, et envisager la constitution de projets propres (voir tableau plus en avant). Cette épargne peut prendre des formes multiples et diversifiées, dont les principales sont : le compte d'épargne, le placement à terme, les obligations de caisse/bancaires, le compte de prévoyance, l'investissement boursier, l'assurance-vie épargne, l'assurance-vie placement, les métaux précieux, un bien immobilier, une collection, etc.

## ... avec des risques propres

Chacune des offres du marché a des risques spécifiques en termes de sécurité de placement, de revenu, intérêts et gains qui peuvent découler de leur utilisation selon la durée d'immobilisation. Le risque « zéro » existe-t-il ? On doit admettre que l'évolution de notre société au travers des différentes crises immobilières, financières, économiques qui se sont succédées, l'a portée à minimiser de plus en plus les considérations de non-risque. Si certaines options proposent des solutions qui garantissent le capital investi, il convient de relever que, pour un montant affecté à une solution proposée, il faudra considérer quel sera le capital effectif investi, pour quelle durée et pour quels rendements et prestations liées (polices d'assurance-vie, placements, cryptomonnaies, etc.). En effet, si nous prenons l'exemple d'une assurance-vie, il y a des prestations liées qui ont un coût de constitution.

Pour une prime versée, la plus grande partie sera déployée pour construire un capital, une autre partie non négligeable pour couvrir des prestations éventuelles en cas de survenance de cas d'assurance selon les conditions de conclusion du contrat et une dernière partie de prime pour des frais d'administration et de gestion. Dans ce cas précis, le capital constitutif de l'épargne ne correspond pas au 100% des moyens versés. De même que le rendement qui sera acquis sur la durée du contrat qui peut être de plusieurs décennies sera totalement tributaire du développement économique.

Si l'on parle d'épargne pure et simple, celle-ci sera au bénéfice de la garantie que peut offrir, en cas de faillite, l'établissement dans laquelle elle est déposée par exemple, pour une banque. Pour ce type de société, il est à relever que l'histoire nous a appris que le risque zéro n'existe pas. Et pour la rémunération de cette épargne, celle-ci est au niveau de ce que le développement économique et la création de richesse peuvent apporter. Un placement en actions en bourse l'est encore moins, car l'histoire depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale nous a démontré que des actions peuvent perdre périodiquement jusqu'à 50% de leur valeur sur des périodes s'étendant, pour la plus longue, sur cinq années.

Les cryptomonnaies sont définies avant tout comme monnaie numérique pouvant s'échanger en peer-to-peer sur une blockchain (technologie de stockage et de transmission d'informations sans organe de contrôle) ou autre DLT (Distributed Ledger Technologies ou registre de technologies de registres distribués) publique. La cryptomonnaie recouvre des réalités différentes selon les usages pour lesquels elles sont émises. On les définit aussi sous les termes de crypto devise, monnaie virtuelle ou encore monnaie électronique, voire monnaie numérique. Des variations de + 100% et - 80% ont été observées à l'origine de ces monnaies et aujourd'hui encore les variations sont très élevées et peuvent représenter des risques conjoncturels significatifs à court et moyen termes.

## Une alternative avec ses spécificités

ONE CREATION Coopérative permet de construire un capital fondé sur le développement économique avec ses propres risques. Si le risque « zéro » n'existe pas pour les éléments relevés précédemment, il en est de même pour la Coopérative. Simplement, ceux-ci sont différents et se diversifient par rapport à l'offre du marché. Devenir associé de la Coopérative, ce n'est pas commettre un acte d'épargne au sens pur du terme, mais c'est s'engager en tant

que partie prenante et devenir acteur de l'économie réelle, tout en construisant une part de fortune propre et en recevant un retour sur investissement en ligne avec le développement économique. L'évolution de notre Société est confrontée au défi majeur de ne pas donner uniquement de l'importance au court terme, au jour qui vient ou à la semaine en cours, mais bien s'autoriser de penser au-delà. Si cet axiome est acquis, comment est-il possible de l'implémenter dans une démarche active ?

Le développement économique se construit dans un mouvement perpétuel d'évolution. ONE CREATION Coopérative s'inscrit dans cette mouvance qui fait que le temps prend tout son sens et qu'il devient possible de construire un patrimoine qui permettra de construire un patrimoine qui repose sur les fondements de la création d'entreprise, d'emplois, de dynamique dans le domaine de la « Recherche & Développement » dans le but de soutenir la construction et l'évolution de notre Société. Ces spécificités font que dans la durée, une participation en tant qu'associé de ONE CREATION permettra de participer à la transition économique en cours, entre autres, tout en ayant un retour sur investissement qui se construit sur la durée. Étant donné que la Coopérative s'investit dans le capital de sociétés aussi bien cotées que non cotées, cela induit que la valeur intrinsèque d'une part peut fluctuer négativement pour une période conjoncturelle spécifique et redistribuer les rendements de son engagement lors d'autres périodes favorables.

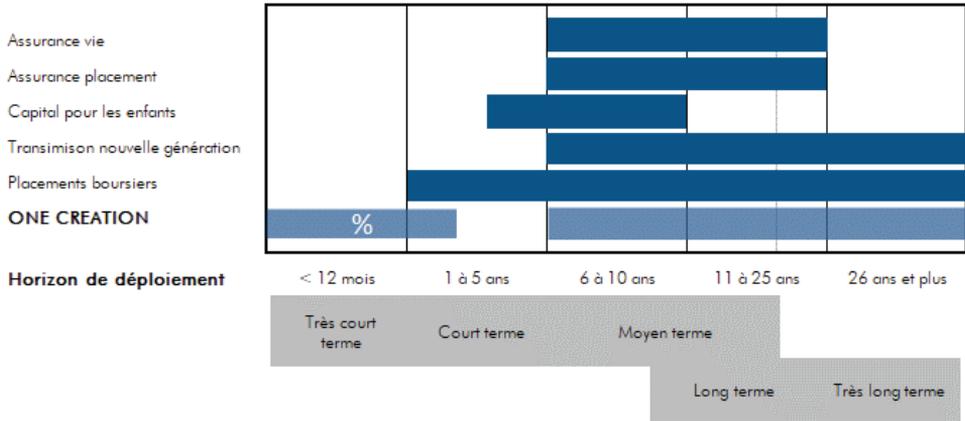
Comme pour des fondations de famille, la préservation du patrimoine est une des composantes des défis que nous intégrons. Selon tout un chacun, les objectifs patrimoniaux pourront différer. Néanmoins, en fonction de chaque élément constitutif de celui-ci, il en découle des temps plus ou moins objectifs de possibilités de diversification au travers de multiples opportunités d'investissement. ONE CREATION s'inscrit à plusieurs niveaux. Pour le premier, le très court terme, par la redistribution des gains économiques réalisés (lorsque les éléments propres à leur réalisation sont réunis), un associé est ainsi au bénéfice d'un retour sur investissement immédiat avéré. Pour le deuxième, la part de patrimoine qui est souscrite en capital social peut se concevoir sur une durée à court et moyen termes puisqu'une sortie est possible à la fin de chaque exercice social. Pour le troisième niveau, une position financière de structure familiale à long et très long termes est totalement en phase avec la préservation du patrimoine, le développement de celui-ci, et sa transmission tant patrimoniale que de son impact environnemental.



*ONE CREATION représente une alternative diversifiée, au travers d'une structure plus qu'éprouvée, et génératrice de création de richesse dans la durée.* ”

En considérant les disponibilités d'investissement offertes par le marché, la Coopérative peut s'insérer à plusieurs niveaux, sans reproduire chaque opportunité, mais bien en étant une diversification spécifique (voir tableau ci-dessous). Le conseil de l'un de nos collaborateurs, et le rapport annuel permettent de disposer de qualifications détaillées et/ou spécifiques.

## Épargne et ONE CREATION



## POUR LES FONDATIONS DE FAMILLE

Un soutien à l'économie réelle...

Une participation au capital social de ONE CREATION offre de multiples opportunités de construire un investissement durable. Nous pouvons citer les sept piliers soutenant un développement concret d'investissements dans l'économie réelle :

Investissement dans des entreprises qui ont un impact positif sur l'environnement. Création d'une relation de copropriétaire plutôt que de co-investisseur. Exclusion de la spéculation de recherche de profit à court terme. Considération d'une gouvernance affirmée en relation avec un associé égal un droit de vote.

Intégration du temps comme meilleur allié d'un investissement dans l'économie réelle. Soutien de projets de tiers œuvrant dans le même sens que ONE CREATION lorsque les associés ont eu une rémunération fondée.

Une totale connaissance des tenants et aboutissants du développement tant à court, moyen et long termes.

L'évolution de la Société est confrontée à un défi majeur, à savoir qu'il ne faut pas donner uniquement de l'importance au court terme, au jour qui vient, où à la semaine en cours, mais bien s'autoriser à penser au-delà.

Le développement économique s'inscrit dans un processus de vie unique. Les intrications sont multiples et fondent une valeur spécifique qui soutient une solidarité entre le végétal, l'animal et l'humain. Ce dernier construit son développement au travers de plusieurs générations et en considérant le tout, il en perpétue le sens et en construit un mouvement perpétuel d'évolution. L'investissement durable est une démarche qui, dès lors qu'il est adopté, fait que le temps prend tout son sens et qu'il devient possible de construire un patrimoine qui permettra de générer un rendement non seulement environnemental et social, mais également économique et par voie de conséquence financier. Donner le temps au temps, c'est bien prendre en compte que, lorsque vous plantez un arbre, rien ne pourra en accélérer sa pousse, mais tout est réuni pour en assurer une croissance soutenue, en fonction de l'essence d'origine considérée.

ONE CREATION s'inscrit dans cette conjonction entre le temps long, la création d'un patrimoine qui se développe sur le long terme, sans négliger de redonner les fruits annuels de ses prises de participations et en y considérant une biodiversité économique de ses propres investissements, qui en font une solution financière durable en elle-même et tournée vers l'innovation créatrice constructive, qui préserve et crée des emplois.

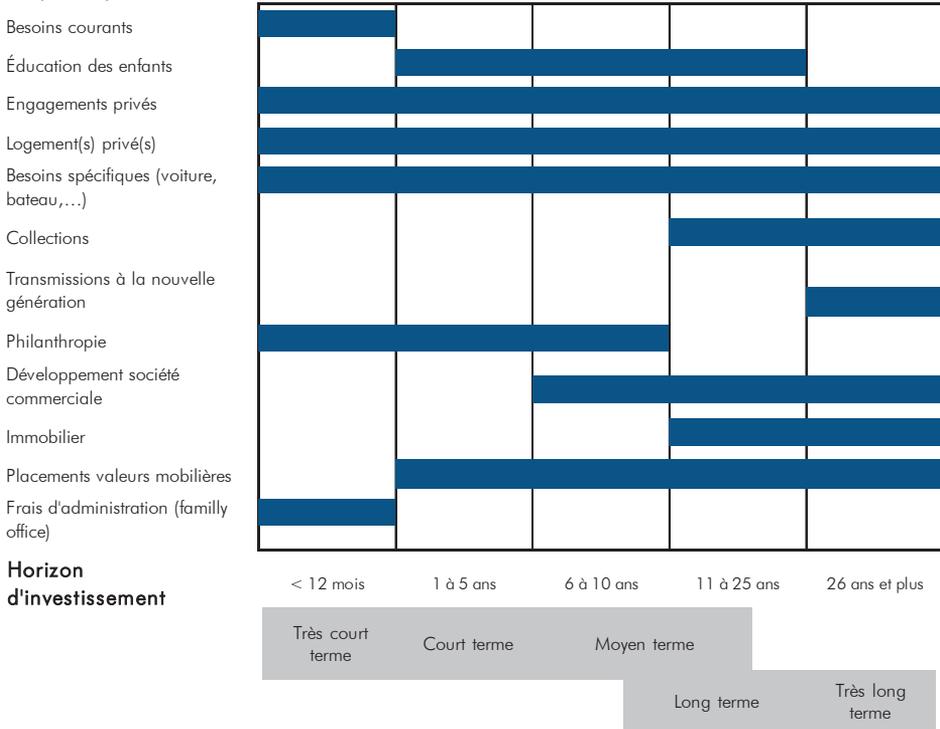
### .. tout en créant une richesse patrimoniale sur le long terme...

Les fondations et Family Offices se doivent de considérer une vision de préservation du patrimoine. Ces structures existent, pour la majorité, grâce à des entreprises familiales transmises par des aïeux au profit de ceux-ci et des générations futures.

Le patrimoine constitué s'inscrit bien dans le temps long et sur les fonts baptismaux de l'économie réelle. Parfois, ces entreprises d'origine ont été vendues à des tiers et le capital en résultant se doit d'avoir la même fonction de perpétuation pour ceux qui en sont les récipiendaires présents, de même qu'il en est recherché d'en construire une transmission aux descendants. Sur le tableau de la page suivante, sans être un non exhaustif, il est relevé ce à quoi un patrimoine acquis doit permettre de couvrir.

Selon tout un chacun, les objectifs patrimoniaux pourront différer. Néanmoins, en fonction de chaque élément constitutif de celui-ci, il en découle des temps plus ou moins objectifs de possibilités de diversification au tr

## Objectifs patrimoniaux



ONE CREATION répond à plusieurs horizons d'investissement :

Pour le premier, le très court terme, par la redistribution des gains économiques réalisés (lorsque les éléments propres à leur réalisation sont réunis), un associé est ainsi au bénéfice d'un retour sur investissement immédiat avéré. Pour le deuxième, la part de patrimoine qui est souscrite en capital social peut se concevoir sur une durée à court et moyen termes puisqu'une sortie est possible à la fin de chaque exercice social.

Pour le troisième, une position financière de structure familiale à long et très long termes est totalement en phase avec la préservation du patrimoine, le développement de celui-ci, et sa transmission et un engagement affirmé en relation à l'économie réelle et à la préservation de l'environnement. En effet, dans la mesure où le développement économique, par le biais des entreprises, est le fondement de la Société en général, depuis la seconde révolution industrielle, ONE CREATION Coopérative représente une alternative innovante, au travers d'une structure plus qu'éprouvée, et génératrice de création de richesse dans la durée.

... avec un risque maîtrisé et diversifié propre à ONE CREATION

Un des éléments qui prend de plus en plus d'importance avec le temps est celui de la maîtrise du risque. Celui-ci est à plusieurs niveaux. Il y a le risque purement de fluctuation de la valeur

souscrite en capital. De par son développement tant dans des entreprises cotées que non cotées ou par des infrastructures, la valeur intrinsèque du capital social fluctue beaucoup moins que ses pairs. En contrepartie, il n'y aura pas de hausse significative, mais bien une rémunération acquise lors des années positives où des gains économiques auront pu être réalisés.

Il y a un risque économique. Celui-ci est parfaitement diversifié au travers des huit secteurs économiques suivants qui représentent un potentiel de croissance supérieur à la moyenne :



### Énergies renouvelables

Elles représentent un ensemble de filières diversifiées dont la mise en œuvre n'entraîne pas la disparition de la ressource utilisée pour la production d'énergie.



### Efficacité énergétique

Ce secteur regroupe l'ensemble des processus, produits et services permettant une réduction de la consommation énergétique.



### Matériaux écologiques

Ces matériaux qui, par leur constitution ou leur fonction particulière, permettent de se substituer à des éléments existants plus polluants.



### Biologie et Chimie environnementales

Représentent l'ensemble des produits, services et processus permettant, grâce au génie de la chimie et de la biologie, de diminuer les impacts environnementaux engendrés par les activités humaines.



### Conseil en environnement

Représente l'ensemble des systèmes de gestion, des outils ainsi que des processus permettant d'optimiser le fonctionnement d'activités.



### Mobilité durable

Moyens de déplacement peu polluants ou tout autre service ou produit permettant de diminuer les impacts environnementaux liés aux déplacements des populations.



### Gestion des déchets

Les technologies environnementales dans la gestion des déchets qui comprennent l'ensemble des produits, services et outils permettant soit de recycler un déchet, d'en produire de l'énergie, d'en diminuer la production ou de le traiter de manière à diminuer son impact sur l'environnement.



### Gestion de l'eau

Les technologies de l'environnement dans le domaine de la gestion de l'eau permettent de gérer de manière efficace et durable la gestion de l'eau, telles que la désalinisation, la distribution et le traitement.

En conséquence, un positionnement au travers de ONE CREATION s'inscrit dans l'un des deux plus importants thèmes d'évolution positive de notre économie. Il y a un risque de non-rémunération du capital, lorsque l'économie ne permet pas de distribuer un rendement économique. ONE CREATION a raccourci au maximum sa phase initiale de développement et a été à même de distribuer sur plusieurs années consécutives des dividendes effectifs découlant directement de sa stratégie de développement. Il y a un risque spécifique aux entreprises investies. Celui-ci est réduit par le fait que plus les sociétés cotées sont en hausse, plus le capital disponible pour investir dans des entreprises non cotées et/ou projets d'infrastructure est grand.

À l'inverse, lors de baisses significatives des marchés, la coopérative investira plus en titres d'entreprises cotées, ce qui permet d'augmenter les dividendes économiques que la Coopérative peut percevoir de ses participations.

Cette manière de considérer le risque est exclusive à ONE CREATION dont les risques ont pu être identifiés et dont on a pu en qualifier l'amplitude (volatilité). Les résultats du passé ne sont pas une garantie de valeur de référence à futur. ONE CREATION est, de par son portefeuille, également exposée à un éventuel risque de perte sur une participation non cotée. Les valeurs engagées dans les différentes sociétés en portefeuille, de secteurs économiques différents doivent offrir la possibilité de réduire ce risque, sans l'éliminer. Les montants engagés dans les sociétés non cotées sont en fonction du capital social, respectivement valorisation du patrimoine.

### Une réelle opportunité de construction de patrimoine familial

Au travers du présent développement, nous avons voulu ainsi relever l'importance de considérer une position dans ONE CREATION Coopérative dans la diversification d'un patrimoine familial. Selon les propos que les résultats du passé ne sont pas une garantie à futur, ceux-ci s'appliquent également à toute forme de positions qui peut être réalisées dans n'importe quel type d'investissement, soit aussi bien au travers d'une entreprise familiale, d'un investissement boursier ou encore dans toute autre valeur négociable.

### ONE CREATION offre une alternative innovante au travers d'une des plus anciennes structures éprouvées au cours des siècles.

En souscrivant au capital social de la Coopérative, une structure familiale devient non seulement un acteur du développement économique, mais également un acteur engagé des évolutions technologiques qui seront les leviers de croissance d'aujourd'hui et de demain et qui offriront à tout un chacun une préservation et un développement patrimonial en lien avec l'économie réelle. Une préservation et un développement d'emplois et création d'entreprises qui sont le fondement même de notre société.



## POUR LES FONDATIONS PHILANTHROPIQUES - ONG

Les fondations d'utilité publique qui sont recensées rien qu'en Suisse représentent, selon une étude du Credit Suisse (2021), près de CHF 100 milliards d'actifs financiers. Celles-ci sont largement majoritaires dans les domaines de la formation et de la recherche, dans l'action sociale, ainsi que dans le domaine de l'environnement.

On y retrouve de fondations abritant pour plus de 1%, des fondations donatrices pour 39% et des fondations opérationnelles, dont 19% de fondations mixtes.

Plusieurs de ces fondations cumulent des capitaux soit de donations d'entreprises, familiales, ou privées dont les affectations sont multiples. Pour certaines, ces capitaux ne font que transiter pour être immédiatement affectés, pour d'autres une partie des capitaux doit être affectée dans l'année, pour d'autres encore ces capitaux ne peuvent être dépensés, mais ils doivent générer des revenus qui eux doivent être effectivement dépensés dans l'année, lorsqu'ils sont disponibles. Cette notion de disponibilité est importante. Ces fondations sont engagées sur les marchés financiers, dans des classes d'actifs qui ont chacune leur risque spécifique. Beaucoup de ces capitaux sont investis dans des produits financiers qui ne distribuent pas spécifiquement des dividendes et qui demandent de opérations financières coûteuses pour en réaliser les revenus acquis.

Dans ce contexte ONE CREATION Coopérative représente un capital, avec son risque spécifique, une démarche de préservation de ce capital à moyen et long terme et en distribue le rendement, respectivement dividende, lorsque celui-ci est existant, et cela sans frais pour l'investisseur. Le but même de la Coopérative est en totale congruence avec celui de la fondation. Aussi, une participation au capital de ONE CREATION par une fondation philanthropique répond à la convergence d'objectifs communs.

## I POUR LES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES

Pour le développement d'un partenariat économique d'utilité publique.

La préservation de l'environnement est une préoccupation importante des collectivités publiques. Devenir associé, c'est favoriser et contribuer à un développement économique respectueux de l'environnement ainsi que la création d'emplois.

Un soutien à la promotion de l'expansion des technologies de l'environnement et une réponse à l'attente de la population qui souhaite une responsabilisation de la finance. Plusieurs collectivités publiques sont signataires de l'« Agenda 21 ». Celui-ci agit selon 5 axes d'engagement :

- Lutte contre le réchauffement climatique.
- Préservation de la biodiversité.
- Respect des filières environnementales et de l'économie sociale.
- Coopération internationale.
- Éducation au développement durable.

ONE CREATION dans sa philosophie couvre l'ensemble de ces défis. La participation de

collectivités publiques est une confirmation qu'il est possible de réunir tous les acteurs, parties prenantes du changement et de permettre ainsi de mobiliser des moyens par différents biais, dont spécifiquement la finance et l'économie au moyen d'une structure juridique qui respecte le droit individuel, indépendamment des conditions d'encadrement et de vie de chacun, à une vie en harmonie avec des principes d'équité entre tous.

ONE CREATION a fondé un diagnostic sur le développement économique et ses intrications avec la finance, elle en a conçu un plan d'action qui se renforce par toute nouvelle adhésion de nouveaux associés. Une collectivité publique contribue ainsi directement au développement économique durable et devient un exemple citoyen.

## ENGAGEMENT SOCIÉTAL

### COOPÉRATIVE ET FINANCE, UN BINÔME DURABLE

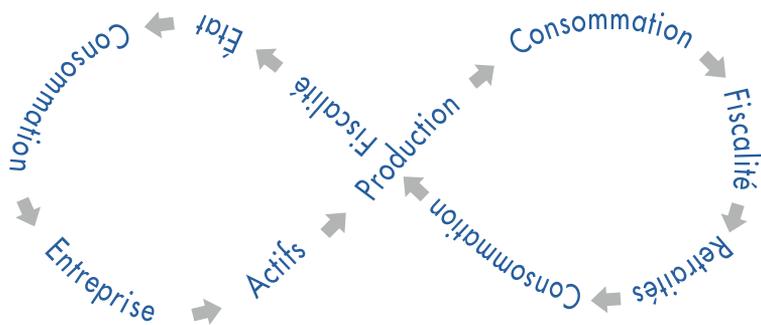
Le développement durable est une composante majeure de l'évolution de nos économies

L'OCDE en octobre 2001 posait la question du « Comment pouvons-nous répondre aux besoins d'aujourd'hui, sans compromettre la capacité des générations futures de subvenir à leurs propres besoins ? » Tel est le défi du développement durable !

#### La finance demeure le sang de l'économie

Repenser le temps long, évoluer vers une finance positive nécessite de disposer de structures adaptées. Une réponse est la Coopérative en tant qu'avancée en matière de gouvernance d'entreprise (*Corporate Governance*), en regard du rôle et de la responsabilité du secteur financier dans l'avancement/développement d'une croissance économique durable.

Au travers de son concept et de son développement, la Coopérative, par sa forme d'investissement, encourage une finance durable et des investissements à long terme. Une durée nécessaire pour mettre en place le processus de création de valeur. La Coopérative est un acteur permettant d'accroître l'ampleur de la finance durable. Comme ce rapport permet de le développer, la Coopérative construit une relation entre les risques environnementaux, sociétaux et la valeur d'un portefeuille de titres que constitue toute personne morale ou physique, et ce pour des raisons différentes, mais bien dans la perspective d'accompagner le développement économique.



© Olivier Ferrari

## L'économie réelle en tant que garant du fonctionnement de la structure de l'État

ONE CREATION se positionne clairement dans l'économie réelle. Il convient de disposer des moyens financiers permettant de créer des emplois dans tous les secteurs que l'économie offre. Ceci est indispensable pour que le fonctionnement d'une économie sociétale dispose d'une dynamique permettant à tous les acteurs de se développer et assurer non seulement un présent effectif, mais bien un avenir en adéquation avec un équilibre entre toutes les parties prenantes. La Banque des Règlements Internationaux (BRI) a publié en 2014 une étude statistique sur les montants engagés dans des produits dérivés dans le monde en 2013.

Il ressort de cette étude que les sommes engagées dans des valeurs sans contrepartie de l'économie réelle sont de 710'000 milliards de dollars. Cela ne représente pas moins de 44 fois le PIB des États-Unis pour la même année. Depuis 2008, cette somme a enregistré une croissance de 20%, ceci expliquant cela, l'économie créatrice d'entreprises et d'emplois a plus que besoin de moyens effectifs et non de dérivatifs.

## Économie sociétale circulaire

Une approche d'une économie sociétale circulaire permet de formaliser les acteurs du développement sociétal de notre Société. Si l'État est le gardien des lois, il n'en reste pas moins que celui-ci ne peut pas avoir d'avenir sans la contribution de l'entreprise. Cette dernière, par l'emploi qui supporte la production, assure le soutien à la construction, au maintien et au développement de chacun et des familles. Cela permet à la fiscalité de formaliser le socle de financement de la structure de la collectivité. Les retraités sont principalement des consommateurs avisés qui contribuent aussi, et de manière exponentielle à futur, aux espèces nécessaires au maintien de l'État.

Celui-ci n'est qu'un consommateur, accaparant la substance financière que l'économie et la Société doivent lui assurer pour qu'il contribue aux bonnes décisions pour un

fonctionnement durable du système. En considérant cette structure circulaire, on comprendra encore plus la nécessité d'assurer un soutien à l'économie réelle, car celle-ci est au cœur du déploiement de l'ensemble des conditions au fonctionnement de nos sociétés. Dans ce contexte, la Coopérative correspond bien à un tel schéma. Elle se veut contributive du maintien et de la création d'entreprises qui permettent et permettront le développement de l'emploi et de tous les impacts collatéraux positifs que cela offre.

## Attention aux investissements qui sont un facteur de régression d'un développement économique durable !

Depuis bientôt trois décennies, les investisseurs institutionnels, qui sont les principaux capteurs de substance financière pratiquent, en suivant le conseil de différents intermédiaires financiers, ce qui est communément désigné comme de la « gestion indicielle ». Pour les partisans de ce type d'investissement, cela garantit qu'il n'y aura jamais de « mauvaises » surprises, car aussi bien à la hausse qu'à la baisse, l'investisseur se retrouvera, au cours des années, avec des retours sur investissements conformes aux mouvements des marchés. Il est ainsi possible de se prémunir d'un mécontentement « conjoncturel » d'un client, car on ne peut faire valoir la notion de risque de positionnement qu'il soit géographique, par capitalisation ou sectoriel. Les produits financiers présentent des frais de gestion réduits au strict minimum. À un niveau tel que, si une analyse de coûts effectifs était réalisée, on serait à même de constater que ces produits sont potentiellement vendus à perte. En face, les gestionnaires proposant de favoriser des développements qui diversifient le développement économique par leur positionnement de gestion, communément qualifiée d'active, sanctionnent les sociétés les moins efficaces, avec le risque que cela comporte de se tromper à court terme.

## Durant plusieurs décennies, les mêmes sociétés de gestion proposent des produits financiers sans valeur ou contrepartie économique.

La création de valeur réelle est à court terme potentiellement difficile et conduit les établissements financiers à proposer de plus en plus de solutions d'investissement hybrides. On pourra parler de produits générant de l'alpha, de produits structurés en tout genre, de gestion à cliquet, etc. Toutes ces déclinaisons se basent sur les fondamentaux théoriques de la gestion de fortune pour emballer chaque méthode de gestion dans une formule plaisante pour l'investisseur. Elles génèrent tout autant de frais de gestion, visibles ou cachés, qui permettent de se substituer à la complexité d'une gestion en lien avec l'économie réelle. Cette démarche crée des sources de revenus spécifiques à chaque produit financier structuré. À y regarder de plus près, il ne s'agit que de formes de gestion qui, pour beaucoup, n'ont pas prouvé leur efficacité dans le temps et dont le potentiel est positif uniquement dans un contexte précis de développement économique conjoncturel.

En analysant le fonctionnement de telle ou telle solution d'investissement proposée, force est de constater que nous ne sommes plus face à un développement économique industriel durable, mais bien dans une création de richesse axée sur la finance. La différenciation est essentielle. Si la finance est à même d'exister, c'est grâce avant tout à un

développement économique qui a su canaliser l'épargne vers la création de sociétés, vers l'industrie et vers le développement de l'emploi.

La croissance démographique exponentielle et l'ouverture différée dans le temps des pays de la planète à l'économie de marché, sont autant de facteurs de création de richesse individuelle et d'amélioration de la qualité de vie, dont profite une grande partie de la population mondiale.

Simultanément à cette évolution, le développement des capacités de calculs des ordinateurs, capté par une finance qui a quitté l'intermédiation financière pour se cantonner à la seule création de valeur de la finance pour la finance, conduit à une dislocation du fondamental de la création de richesse durable que sont : l'emploi effectif dans l'économie réelle, le crédit industriel et la création de sociétés commerciales et industrielles. Des mathématiciens, qui ne cessent de créer des algorithmes qui sauraient traquer la performance absolue, cherchent à formuler une équation qui contienne toutes les variables de la création de l'univers comme le Saint Graal.

Le démembrement des moyens financiers pouvant être mis au service de la création d'entreprises, ceux-là mêmes que l'on détourne vers la structuration de produits et modèle financiers complexes, conduisent à un appauvrissement du développement économique. On ne prend plus en compte le fondement qui établit que l'innovation et la création d'entreprises créent de la richesse. Ceci concerne tant les investisseurs institutionnels que les grandes fortunes privées, et le reste des agents qui opèrent à la bourse en ligne au jour le jour, et contribuent à amplifier les fluctuations boursières, tant à la hausse qu'à la baisse. Ces mouvements deviennent de plus en plus fréquents et s'effectuent par des spéculations générant des rotations importantes sectorielles, géographiques et/ou par taille de capitalisation. La gestion indicielle est devenue l'outil d'assurance à court terme d'un résultat de gestion non attaquant, comparativement à un indice de référence.

De même que les produits financiers structurés créent une « illusion » de couverture de risque au premier plan en garantie d'un capital investi ou formulant la promesse de rendement supérieur à la croissance économique.

## La tyrannie économique de la gestion indicielle et des produits financiers est un écran à la pérennité du développement de l'économie

Cette gestion indicielle permet d'éliminer le principe d'incertitude lié à l'impossibilité de définir avec précision le comportement de chaque titre individuellement. Elle reconforte, par une acceptation « résignée », du fait que le portefeuille de chaque investisseur réagira aussi bien à la hausse qu'à la baisse, et ce, dans la même amplitude que les marchés de référence.

La présence de multiples acteurs qui convergent vers une gestion indicielle et une promotion de produits structurés mène à un appauvrissement du potentiel d'innovation et de création de nouvelles opportunités dans l'économie en général. En effet, l'indice reprenant aussi bien les excellentes que les pires sociétés qui le composent, induit un modèle de gestion qui annihile le libre arbitre et rendant le tout déterministe, en le nivelant par le bas au passage. Il en est

de même de la croissance des produits dérivés, dont la somme relevée précédemment représente tout autant de soustraction de moyens pour le maintien et la création de nouvelles opportunités. Cette mise en phase des acteurs mondiaux de la finance conduit à l'appauvrissement de la biodiversité des sociétés qui forment l'économie.

Conséquemment à ce constat, la gestion indicielle et les produits structurés prédéterminent un développement économique atone. Ce dernier est fortement influencé par les investisseurs, conduits par des analystes qui deviennent tout autant de censeurs des décisions de Conseils d'administration, eux-mêmes voués à intégrer les attentes - à trois mois - de la communauté financière, au lieu de poursuivre un cycle vertueux d'investissement, Recherche & Développement, mise en phase de nouveaux produits, développement du marché, production et livraison pour le consommateur final. Nous ne sommes plus dans un temps industriel à qui l'on offre l'espace de se développer, parce qu'aujourd'hui, l'argent doit être «cultivé» pour répondre à la création de richesse instantanée.

Une telle démarche ne peut que conduire à une régression du développement économique pour le rendre non durable. C'est dans le but de contrer cette tendance que ONE CREATION Coopérative doit apporter une réponse qui permette à notre Société de fonder des valeurs, non plus exclusivement financières, mais bien celles d'une perspective de création dynamique à tous niveaux de notre Société. Cela implique aussi d'admettre que des secteurs économiques n'ont plus de raison d'être et que de nouveaux doivent émerger.

Une alternative à ceci consiste à se positionner aussi dans la partie des investissements non cotés. Un choix appliqué par ONE CREATION. L'investissement non coté doit pouvoir se déployer sur un temps long. Pour beaucoup, la finance dans son implémentation actuelle n'est plus en adéquation avec cette frénésie de disposer d'un retour sur investissement immédiat et, pour d'autres, cela représente bien une spéculation qui n'est plus acceptable.

La biodiversité économique est importante et doit se construire dans la durée. ONE CREATION est une des réponses qui s'offre aujourd'hui au marché. Que les investisseurs soient privés, institutionnels, Family Offices, collectivités publiques ou autres, tous disposent de besoins à court, moyen ou long termes. C'est bien dans cette perspective qu'il est important de revenir à des fondamentaux de congruence entre l'immobilisation d'investissements sur des échéances correspondantes aux dits besoins.



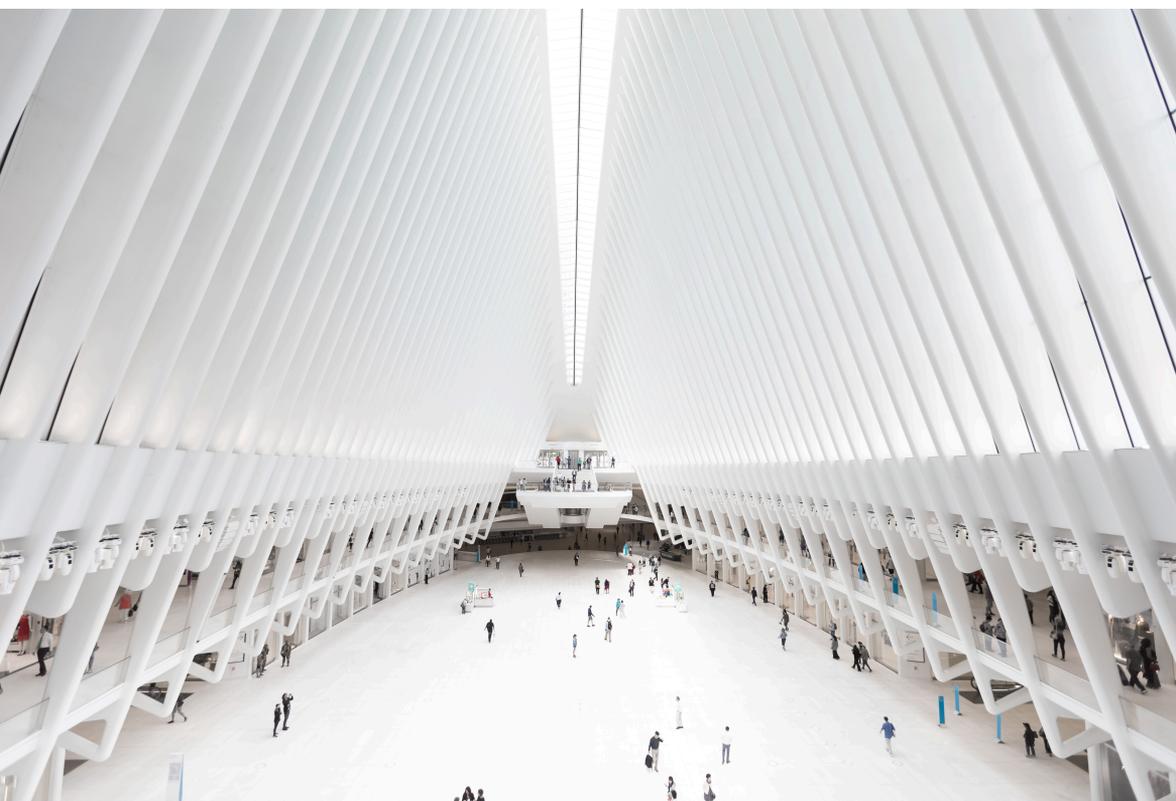
*Avec ONE CREATION, la gouvernance, l'environnement et la responsabilité sociale ne sont plus des facteurs de contrainte d'évolution de la Société.*

La Coopérative se place dans cette évolution en étant une structure efficiente qui en a fait son ADN. ☺☺

Ce n'est plus la finance qui est au cœur du développement, mais bien l'entreprise avec tout son corollaire d'engagements sociétaux ; en d'autres mots, il s'agit d'une prise en compte de la nécessité majeure de créer et de préserver des emplois industriels, ce qui favorise naturellement l'entreprise, la constitution de profits dans la durée et comme relevé précédemment, de fonctionnement durable de l'État.

Ceci en permettant à ces États de disposer de ressources fiscales diversifiées et de tirer profit d'une vraie stratégie de transmission aux générations futures, par l'évolution et la préservation d'un tout et de l'environnement aussi. Une bonne gouvernance ne doit pas se concevoir qu'au sein d'une entreprise, mais aussi dans nos actes au quotidien, dans chacune de nos prises de positions politiques, économiques, sociales et financières.

ONE CREATION est cette relation de dynamique du développement économique tournée du présent à l'avenir et de la nécessité de retrouver les valeurs entrepreneuriales qui ont permis à la deuxième révolution industrielle de permettre à des populations de vivre et se construire sereinement. Avec ONE CREATION, la gouvernance, l'environnement et la responsabilité sociale ne sont plus des facteurs de contrainte d'évolution de la Société. La Coopérative se place dans cette évolution en étant une structure efficiente qui en a fait son ADN.



# ORGANISATION

## L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Elle est le pouvoir suprême de ONE CREATION Coopérative ; elle compte 78 associés au 31 décembre 2021.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est constitué de 7 administrateurs, à savoir la Présidente, Maia Wentland, du Vice-Président Me Maurice Hartmark, de Marc Bohren, Claude Recordon Pierre Palley, Jean-Jacques de Dardel, Vincent Favrat en tant que membres. Le Conseil d'administration a la responsabilité légale liée à la Coopérative et de toutes les décisions de prises quant aux participations ou assimilées.

## L'ORGANE DE CONTRÔLE

La société PricewaterhouseCooper s'occupe de l'audit externe des comptes.

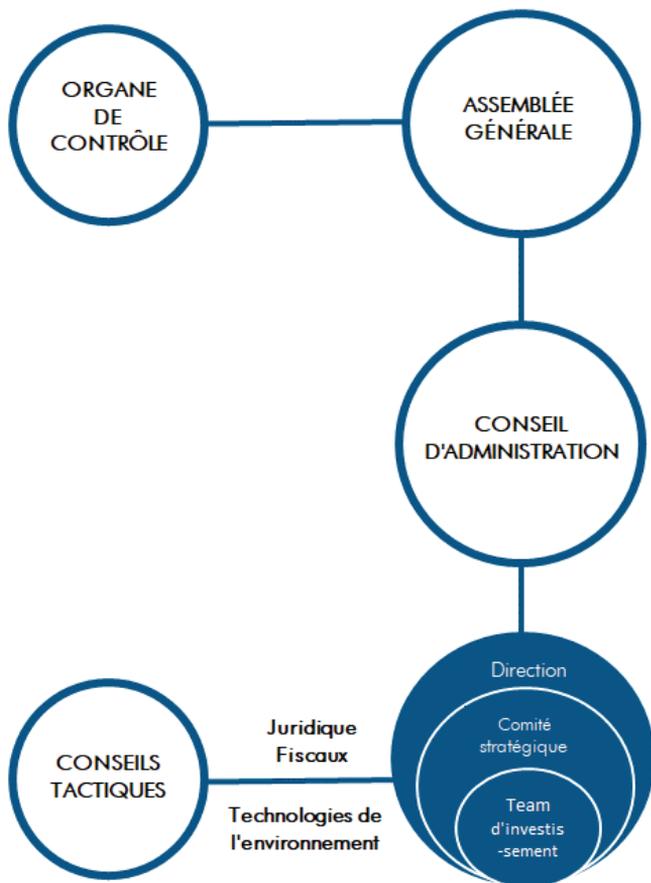
## LA DIRECTION

ONE CREATION s'assure des services de CONINCO Explorers in finance SA pour sa gestion opérationnelle ainsi que pour la qualification d'actifs sur le plan économique. 13 personnes s'impliquent pour les besoins de la Coopérative.

## LE COMITÉ STRATÉGIQUE

Il est constitué au sein de la direction. Pour des conseils tactiques, des personnes, respectivement entités lui permettent de remplir pleinement sa mission en disposant de compétences ad hoc pour tout ce qui concerne des approfondissements d'analyses dans les domaines du juridique, de la finance et l'analyse pointue de chaque technologie de l'environnement.

# LE COMITÉ STRATÉGIQUE



# AVANTAGES RÉCIPROQUES

## AVOIR UN RENDEMENT ÉCONOMIQUE STABLE À CROISSANT, RÉCURRENT

Le 21<sup>e</sup> siècle représente une période charnière de remise en cause des systèmes économiques actuels. Il est également une période de transition entre une économie de croissance par acquisition de biens qui doit évoluer vers un système de croissance par remplacement de biens. Un tel aboutissement n'exclut en aucun cas le développement de nouvelles opportunités représentant tout autant de potentiels de création de valeur.

ONE CREATION, en se positionnant sur les secteurs économiques ayant un impact positif sur l'environnement, se dote des moyens de disposer d'un rendement économique stable à croissant, récurrent.

## OBTENIR UN CAPITAL STABLE À MOYEN ET LONG TERMES

ONE CREATION n'étant pas orientée vers une démarche boursière, elle est à même de disposer des conditions-cadres permettant de créer, sur la durée et à long terme, une stabilité de la valeur de son capital social.

Les statuts de ONE CREATION ont défini à l'article 6 que, entre autres : «...La société se réserve le droit de modifier la valeur nominale de la part sociale...». Ceci permet d'éviter toute spéculation sur le développement de la Coopérative.

## ALLIER OBJECTIFS FINANCIERS ET CONVICTIONS ÉTHIQUES

ONE CREATION a exclu des entités exerçant des activités dans les domaines suivants (si le chiffre d'affaires découlant de cette activité excède le 5% du chiffre d'affaires consolidé): armement, alcool, production de tabac ou de ses dérivés, jeux de hasard, nucléaire, ingénierie génétique en milieu naturel et énergie fossile. ONE CREATION sélectionne des sociétés cotées qui démontrent leurs capacités à préserver, voire accroître leur profitabilité.

ONE CREATION prend des participations dans des entreprises actives dans des secteurs d'activités économiques ayant un impact positif sur l'environnement. ONE CREATION choisit à l'origine des entités qui, dans leur univers de développement économique, réalisent le rendement le plus proactif de leur secteur, spécifiquement pour les sociétés cotées.

## PRENDRE DES PARTICIPATIONS DIVERSIFIÉES

ONE CREATION prend des participations dans des sociétés à différents niveaux de développement économique, dans plusieurs secteurs d'activité qui sont répartis dans différentes zones géographiques.

## PARTICIPER À DES ENTREPRISES DE POINTE NON ACCESSIBLES EN BOURSE

Le positionnement de ONE CREATION dans des entités de pointe non cotées permet aux associés d'accéder à des sociétés non accessibles aux non-professionnels de la finance.

## FAVORISER L'INTERACTION ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS ÉCONOMIQUES

ONE CREATION permet de mettre en relation les associés avec ses différentes participations chaque fois que cela est applicable. La Coopérative met en place un dialogue durable entre ses différentes participations.

## ÊTRE UN ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE POSITIVE

L'économie se doit de retrouver un horizon de développement en phase avec les processus de recherche et de développement pour une économie positive.

## AVOIR PLUS QU'UN DROIT DE VOTE EN TANT QU'ASSOCIÉ : PARTAGER SES IDÉES, ÉMETTRE DES PROPOSITIONS

Cultiver une communauté au-delà du droit de vote, par le partage d'idées et de propositions émises, tant au niveau des assemblées générales que lors d'échanges entre la direction et les associés est un des objectifs implémentés. Toute proposition est débattue avec le Conseil d'administration qui formule les directives mises en application par la direction.

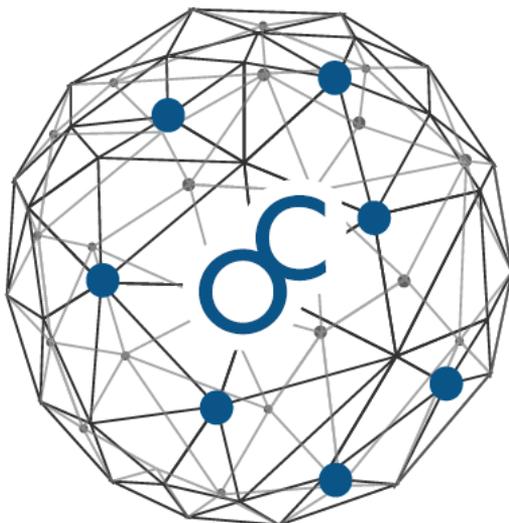
# RÉSEAU INTERCONNECTÉ

La Coopérative est à la convergence de l'investissement dans l'économie réelle et la nécessité d'intégrer des critères de développement durable. Elle se doit également de répondre aux exigences de communication du 21<sup>ème</sup> siècle et d'avoir une structure organique ouverte vers l'extérieur.

ONE CREATION est un réseau distribué qui doit permettre d'interconnecter aussi bien les sociétés investies dans lesquelles la Coopérative inscrit son développement, que des vecteurs d'opportunités de prises de participations, que ses associés.

Cette mise en réseau répond au but même de la Coopérative.

Dans son développement, ONE CREATION est à même d'offrir une plateforme de mise en contact direct tant les associés que les entreprises non cotées désireuses d'augmenter les fonds propres en dehors des actionnaires d'origine. La connaissance acquise par la Coopérative du développement de ses sociétés devient un capital qui sera mis à disposition de ses associés désireux de s'engager directement. Un lien direct de *Crowdfunding*, tel que cela a été énuméré précédemment.

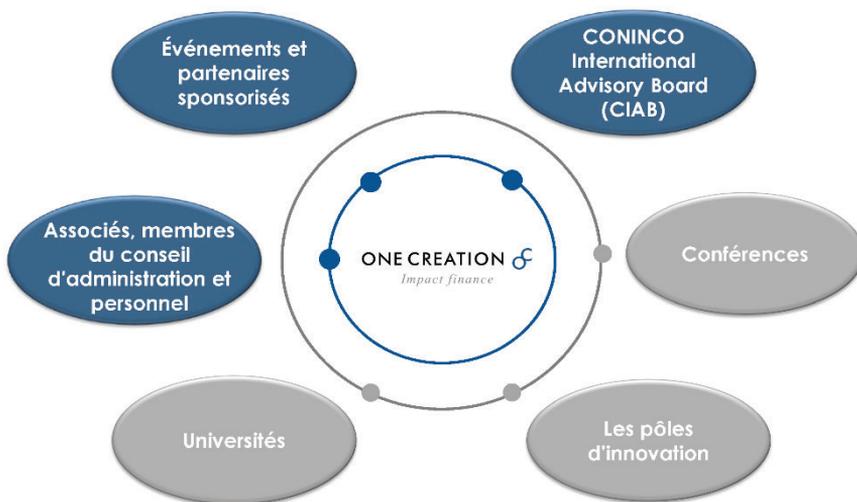


## UN RÉSEAU DÉCENTRALISÉ

Le développement binomial de ONE CREATION permet, autour de ses associés, de disposer de la création d'un réseau décentralisé. Chaque associé représente un potentiel d'identification d'opportunités d'investissement. Ceci a déjà été éprouvé depuis le début de la création de la Coopérative. Dans ce contexte, cela permet également de disposer de compétences « associées » à même d'offrir des informations utiles et fructueuses pour un développement sur le long terme. Lorsque l'intérêt est partagé par l'ensemble des parties prenantes, celui-ci offre un avantage compétitif effectif pour atteindre le but de ONE CREATION. Dans cet esprit, la direction entretient et développe des relations de proximités et cultive une ouverture envers chaque associé.

## DES CONNEXIONS AVEC L'ÉCONOMIE RÉELLE

La concrétisation de prises de participations dans des sociétés non cotées demande de disposer d'un bassin d'opportunités suffisamment exhaustif pour garantir une large diversité du portefeuille à constituer. Il est primordial de disposer de connexions avec l'économie réelle. La relation avec différentes institutions de l'écosystème, qui renforcent les vecteurs de prises de participations et permettent à notre Coopérative de se profiler au marché et de recevoir différents dossiers à considérer.



# NOS ASSOCIÉS SONT AUSSI NOS AMBASSADEURS...

ONE CREATION a démontré depuis son origine son engagement à cultiver les valeurs qu'elle prône en matière de valoriser, et mettre en avant, les sociétés qui s'engagent pour un développement économique industriel durable. Dans le même sens, ONE CREATION se fait un point d'honneur de développer et valoriser la confiance de ses associés. La structure même de la mise en place de la réalisation du but social du fait de la diversité des prises de participations au niveau géographique et par type de capitalisation (sociétés cotées de petites, moyennes, grandes capitalisations, non cotées et projets d'infrastructure) minimise l'impact conjoncturel sur la valorisation de l'engagement de chaque associé.

Le choix des secteurs économiques est également un des facteurs de développement qui doit permettre à ONE CREATION de redistribuer le rendement économique qui a pu être réalisé lors d'évolution positive de l'économie.

## UN CAPITAL POUR LA JEUNESSE

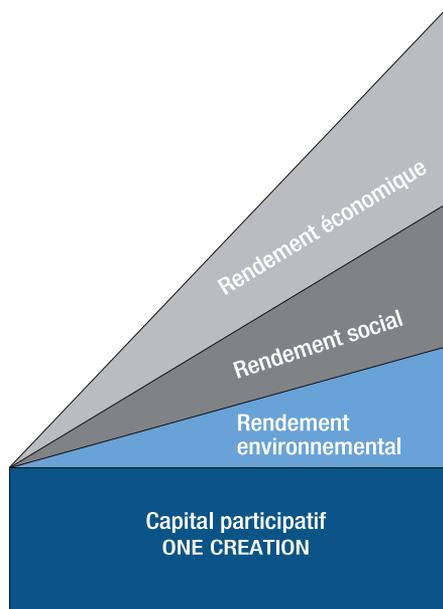
La dynamique de la transition économique qui est en cours conduit à ce que plusieurs placements financiers tels que polices d'assurance capital, fonds de placement, etc., proposés par différents acteurs du marché, ne permettent plus d'obtenir un rendement favorable soit que les risques à prendre deviennent disproportionnés ou qu'il n'y a aucun lien avec la nature même de l'investissement durable.



En souscrivant à une prise de participation dans la Coopérative pour des jeunes, fait que ceux-ci disposeront à leur majorité d'un capital qui, non seulement aura eu un minimum de frais sur son développement, mais aura généré des dividendes financiers, ainsi qu'environnementaux et sociétaux, et en plus sera fondé sur une valeur réelle dont il pourra être identifié l'arrière-plan des sociétés considérées. 

ONE CREATION représente un vrai capital pour la jeunesse en étant une alternative à ces offres du marché et ne représentant pas une démarche « spéculative » non liée à l'économie réelle.

ONE CREATION offre ainsi une pluralité de rendement qui représente une vraie adéquation entre le développement de la société en général et la construction d'un patrimoine.



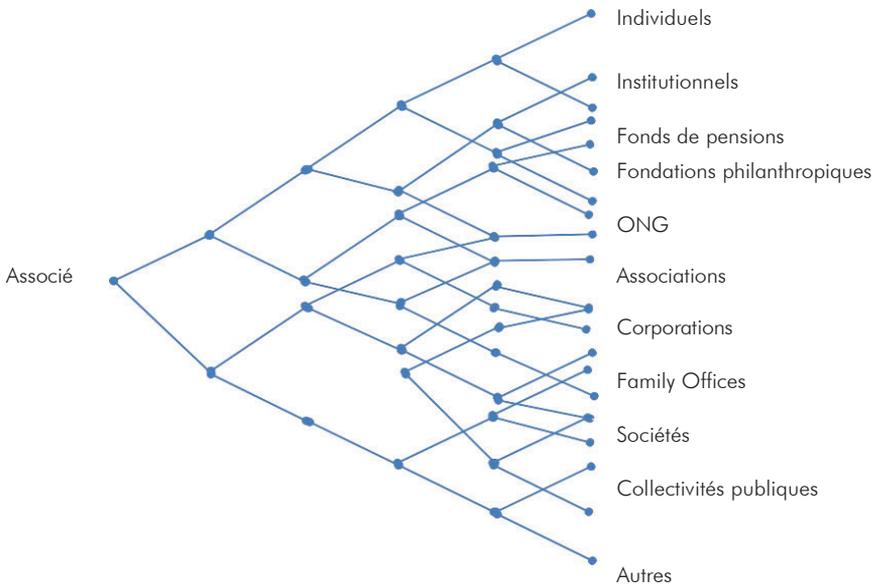
*Souscrire au capital social de ONE CREATION pour en faire un héritage ou un capital pour ses enfants est une alternative innovante et durable.*



# LE PARTAGE D'UNE CONVICTION

Adhérer à ONE CREATION, c'est non seulement capitaliser sur un développement économique qui prendra de plus en plus d'importance et représentera à terme plus qu'un enjeu, mais c'est également participer activement à un mouvement qui se confirme au fil du temps.

Si ces valeurs sont acquises par chaque associé, alors tout un chacun peut devenir un ambassadeur de cette évolution et créer ainsi un mouvement offrant un potentiel de développement permettant un impact effectif.



La construction de ONE CREATION, du fait de sa structure de Coopérative et du fonctionnement intrinsèque qui représente sa gouvernance, se dessine dans le mouvement de plus en plus important en relation avec la prise en compte des différentes valeurs défendues.

La mise en relation par les associés complète ainsi bien les vecteurs de prises de participation, mais représente une alternative innovante à la finance et aux sociétés de prises de participations traditionnelles.

# CONCEPT

## LA COOPÉRATIVE : UN MODÈLE D'INDÉPENDANCE ET DE COOPÉRATION

ONE CREATION est un modèle coopératif qui conjugue indépendance, solidarité et gouvernance. Tant les intérêts individuels que les intérêts collectifs se retrouvent dans les valeurs de la Coopérative dont la pérennité profite à l'ensemble des acteurs.

L'implication individuelle de chaque associé contribue à l'engagement collectif qui représente un gage de réussite et de bon développement pour la Société en général.

L'article 2 «But» des statuts fonde l'implication des associés en précisant que ONE CREATION poursuit principalement le but de favoriser ou de garantir, par une action commune, les intérêts économiques déterminés de ses membres en précisant que la Coopérative entend démontrer qu'il est tout à fait possible, par une action commune, de pratiquer une économie sociale et solidaire favorisant le développement économique et la création d'entreprises.

## INDÉPENDANCE DES ASSOCIÉS

L'Assemblée générale des associés est le pouvoir suprême de la Coopérative conformément à l'article 12 des statuts. Tout associé peut, au cours d'une assemblée générale, présenter une ou plusieurs propositions qui seront portées à l'ordre du jour de l'assemblée suivante, dès lors qu'elles seront appuyées par cinq associés. Par ailleurs, une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée si un dixième au moins des associés en demandant la convocation à l'administration par écrit en indiquant les objets à porter à l'ordre du jour.

## ÉQUITÉ ET BONNE GOUVERNANCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Dans le cadre de l'exercice du droit de vote, un investissement représente une voix à l'Assemblée générale, quel que soit le montant investi, ce qui garantit une totale équité entre les associés. De plus, un associé peut représenter au maximum deux associés, lui-même compris. L'affectation du bénéfice est décrite par l'article 29 de statuts. Celui-ci précise qu'au-delà d'un niveau de distribution de 12% du capital social, pour le montant résiduel, son affectation est laissée à l'appréciation de l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration.

## SOLIDARITÉ ET PROACTIVITÉ DANS UN RÉSEAU TOTALEMENT INTERCONNECTÉ

Le degré d'implication de l'associé dans la Coopérative, que ce soit d'une façon globale ou plus spécifiquement dans le choix des investissements non cotés est essentiel (dans les limites des règles statutaires responsabilités légales) et représente un des fondements mêmes de la philosophie et des valeurs de ONE CREATION.

Par ailleurs, dans l'approche de la Coopérative, chaque prise de participation est considérée comme une relation de copropriétaire et non comme un co-investisseur. Par extension, l'associé est confronté à la même philosophie. En effet, celui-ci est, par son statut d'associé, partie prenante et totalement intégrée dans le réseau interconnecté développé par la Coopérative, dans le sens où il y a un réel et proactif échange d'idées avec les associés, la direction et le Conseil d'administration. Concrètement, cela signifie que, par exemple, un associé peut en tout temps proposer des sociétés non cotées dans lesquelles il pourrait être intéressant pour ONE CREATION d'investir. Toute proposition sera alors analysée par la direction et soumise à décision par le Conseil d'administration.

### Une gestion efficiente et durable du risque des prises de participations

Une des questions souvent relevées par les associés et les personnes /entités considérant ONE CREATION Coopérative comme une opportunité d'investissement durable est celle de la gestion du risque.

Nous rappelons ici l'article 6 des statuts qui traite notamment des parts sociales et qui stipule que « La société coopérative émet, sur souscription et après entière libération, des parts sociales de CHF 10'000.- chacune (...) ». Le corolaire de la souscription est son remboursement qui est géré par l'article 9 des statuts qui stipule qu'« En cas de sortie volontaire ou de décès, le Conseil d'administration décide de la valeur des parts sociales à rembourser. Le calcul de la valeur est établi sur la base de la fortune nette découlant du bilan à la date du décès ou de la sortie, à l'exclusion de toutes les réserves. Le remboursement ne peut toutefois excéder la valeur nominale totale des parts en question. »

Entre ces deux « actions », la part est soumise à un risque de fluctuation inhérent à son développement, compte tenu de l'allocation du capital -social et des réserves constituées, respectivement existantes ou pas.

## PRÉSERVER LA VALEUR NOMINALE ET ASSURER LA CRÉATION D'UN RENDEMENT EFFECTIF POUR LES ASSOCIÉS

La valeur de remboursement ne peut excéder la valeur nominale totale de souscription (soit CHF 10'000.-). Cette spécificité confère à la Coopérative une capacité de développement de ses activités sur le long terme, horizon qu'un investisseur doit considérer. Toutefois, ONE CREATION ne va pas constituer des réserves excessives qui pourraient préteriter ses associés. La valeur d'une part sociale de la Coopérative se décompose en quatre éléments, comme exposé précédemment.

Ces derniers cumulés constituent une gestion de risque efficace pour préserver la valeur nominale d'une part et assurer aux associés la création et le développement d'un rendement effectif. Un des objectifs est de le pérenniser sur le long terme et de pouvoir l'accroître en relation aux secteurs économiques cibles.

## UNE RÉSERVE COMME DEGRÉ DE SÉCURITÉ SUPPLÉMENTAIRE DE PROTECTION DU CAPITAL

Les éléments définis précédemment cumulés, la mise en application des prises de participations avec l'accroissement du capital social d'associés entrant ou complétant une position existante font que, plus la réserve est importante, plus il sera possible de s'engager dans le capital-risque, le capital-développement, le capital-transmission ou LBO et le capital-retournement de sociétés non cotées.

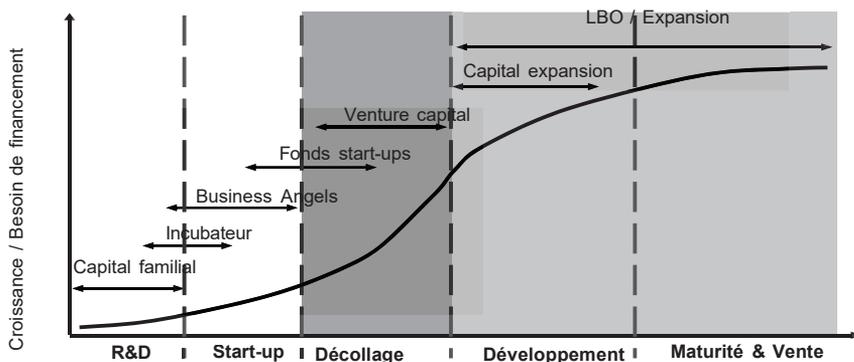
Dans le cas contraire, les titres cotés, qui distribuent des revenus économiques, favoriseront l'accroissement des prises de participations actuelles et futures. Ce processus permet en tout temps de recevoir de nouveaux associés et de permettre aux associés existants d'augmenter leurs engagements dans la Coopérative.

En dernier lieu, si un dividende est distribuable, le Conseil d'administration pourra favoriser des périodes de stabilité des associés engagés, pour préserver le potentiel de distribution de ce dividende et ainsi conférer à ONE CREATION une dynamique positive de création de valeur et de bonne gouvernance.

## STRATÉGIE PRIVATE EQUITY (SOCIÉTÉS NON COTÉES)

Le Private Equity, appelé aussi capital développement, répond à la nécessité de mettre à disposition de l'économie des capacités d'investissements non cotés sous forme de capital-actions d'entreprises privées pour financer leur développement, leur transformation et/ou leur expansion.

Le Private Equity se décline en plusieurs étapes qui va du capital-risque (ou venture capital) par différents stades de développement qui permettent des investissements dans la création et le développement de start-ups axées sur l'innovation, au capital-développement, voire capital expansion. Il est relevé sur le graphique ci-après les différents stades d'intervention en Private Equity.

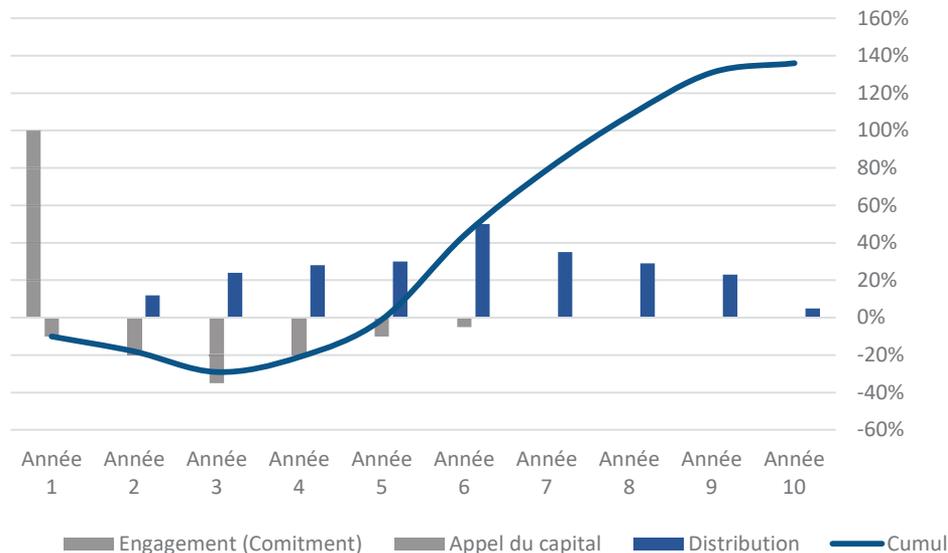


À contrario des sociétés cotées, les participations par le biais du Private Equity se font dans un but de conservation de l'investissement dans les entreprises ciblées jusqu'à ce que les objectifs d'investissements soient réalisés et que la société sorte du portefeuille. Un tel type d'engagement peut s'étendre sur des durées de 3 ans à 8 ans et plus avant de retrouver un retour sur investissement significatif ou de recevoir des rendements effectifs sous forme de dividende.

La durée d'une rémunération en relation au capital engagé dépendra du stade de développement au moment de l'entrée dans le capital. Une intégration dans la stratégie de développement de ONE CREATION de prises de participations dans le Private Equity permet de cibler des sociétés spécialisées et ainsi renforcer les prises de positions des associés dans les technologies et activités en phase avec l'objectif statutaire.

Cela permet également de diversifier le portefeuille de participations, ainsi que d'augmenter l'opportunité de rendements attractifs à moyen et long termes. Une considération du Private Equity repose sur une croissance plus stable du portefeuille par rapport aux fluctuations des marchés financiers des titres cotés (décorrélation). Ce sont bien ces deux éléments que combine ONE CREATION dans sa stratégie d'évolution à long terme.

Sur le tableau ci-après, nous relevons le niveau de réalisation d'un investissement dans du Private Equity.



Le comitment correspond à l'engagement que prend un investisseur pour participer tant au capital d'une société, qu'à son développement économique pour une durée donnée. La société fera appel sur un temps plus ou moins long à une partie ou la totalité dudit comitment.

Celui-ci se déploie pour tout autant de sociétés qui peuvent être investies par rapport aux avoirs financiers disponibles, sur une durée déterminée de dix ans avec extension de deux ans au maximum pour des structures juridiques collectives.

Des désengagements successifs seront effectifs (distributions) dès et après quelques années, selon les stades de développement dans lesquels il aura été considéré des apports.

Après une durée moyenne de près de six ans, l'investisseur devrait retoucher son capital initial et devrait profiter d'un retour sur investissement sur les quatre à six dernières années. Néanmoins, il convient de considérer la notion de « millésime ».

En effet, pour les structures collectives, le comitment ne peut être déployé que sur un temps donné, compte tenu des contraintes de la liquidation planifiée de dite structure juridique Private Equity, créée spécifiquement pour cette forme de placement.

Dans le cas de ONE CREATION, l'associé n'est engagé que pour les parts sociales sous-crites, et la Coopérative est au bénéfice d'un comitment continu sur une période temporelle non arrêtée. Les millésimes se succèdent, ce qui offre une autre dilution de risque par rapport à des solutions de type open/close funds.

De surcroît, l'assemblage avec des titres cotés offre une mixité de diversification des prises de participations, ce qui réduit l'amplitude des fluctuations de la valeur nominale d'une part sociale, en application des règles spécifique à la Coopérative.

La durabilité se construit au travers de la dualité d'engagements dans des titres cotés et non cotés, respectivement Private Equity en alternance, selon que les marchés financiers, respectivement le développement économique sont croissants ou décroissants. Chaque prise de bénéfice en dividende est acquise à 100% pour le développement de la Coopérative et la rémunération des associés. Montant auquel s'ajoutera, selon décision du Conseil d'administration à ce jour, le 50% de tout gain en capital réalisé.

ONE CREATION peut se positionner ainsi à tous les stades de développement économique, en tout temps, ce qui correspond à sa stratégie prioritaire, avec une recherche de rendement à moyen et long terme. Il n'est pas exclu de devoir prendre des prises de bénéfice selon les nécessités d'assurer tant la préservation du capital, la réduction du risque de fluctuation de la valeur nominale, la diversification des prises de participations et l'accomplissement de la réalisation d'un rendement durable pour le versement de dividendes aux associés.

Un engagement dans la Coopérative permet une diversification de volatilité d'un investisseur à la recherche d'alternatives innovantes et néanmoins respectueuses du développement d'une économie réelle durable.

## L'avantage de ONE CREATION par rapport à un fonds de Private Equity

### UNE STRUCTURE JURIDIQUE OUVERTE EN CONTINU

Un fonds de Private Equity fonctionne en général selon le principe de l'open and closed-end funds ce qui implique d'une part qu'une personne intéressée se devra de prendre un engagement commitment, sur un temps donné, de souscrire à une structure juridique spécifique, un certain montant de capital et que celui-ci sera appelé à libération sur une durée déterminée. D'autre part, les investissements dans les sociétés par le fonds devront impérativement pouvoir être effectués sur une période déterminée, car après une durée de dix ans, extensible à douze années, la structure juridique devra être liquidée. L'actionnaire, respectivement l'investisseur est confronté à un risque de période de souscription, respectivement de lancement de l'investissement, parfois dans des périodes conjoncturelles moins favorables. On parle ici de « millésime ». ONE CREATION fonctionnant en continu, il peut y être pris une participation en tout temps, de même que celle-ci peut être augmentée à loisir.

### PAS D'EFFET DE « MILLÉSIME »

Ce préambule amène plusieurs réflexions qui sont des mesures comparées de dilution du risque en faveur de la Coopérative. La notion de « millésime » ne s'appliquant pas, ONE CREATION cumule différentes périodes conjoncturelles de développement et peut ainsi répartir ses engagements en alternant des périodes extrêmement favorables et moins favorables, sans pour autant négliger une recherche de prises de participations efficientes, indépendamment de l'évolution économique du moment. Cela implique aussi que lorsqu'une entrée dans une société a été réalisée, il en ressort que celle-ci peut avoir des besoins de nouveaux capitaux sur plusieurs années. Lorsqu'un fonds en fin de vie est confronté à une demande d'augmentation du capital, il arrive qu'un nouveau produit financier soit créé, que la participation soit vendue par la première structure, pour être accueillie dans la deuxième. Quelle est la valeur objective de sortie appliquée ? Respectivement d'entrée ? Sachant qu'un investisseur ne sera pas enclin à suivre dans un nouveau développement.

Avec ONE CREATION, cet effet (qui renchérit les coûts) ne se produit pas, car la Coopérative peut, sur son capital social être dans une démarche continue.

## UNE LIQUIDITÉ AVÉRÉE

La liquidité « de l'investissement » est souvent une interrogation pour des personnes désireuses de rejoindre la Coopérative. Dans un fonds de Private Equity, l'engagement pris est ferme et irrévocable. Ceci, étant donné que sa libération peut se faire sur une période de trois à cinq ans, pour des montants indéterminés. Cela implique que l'investisseur doit planifier des sorties aléatoires, tant dans la durée que dans leurs amplitudes. Une libération peut intervenir à un moment inopportun, mais demeure un engagement à réaliser.

Pour ONE CREATION, le montant est immédiatement libéré et consacré au but statutaire. Nous relèverons à ce stade que dans le cadre d'un fonds de Private Equity, il y a des retours sur investissement qui s'étendent sur la période de vie de la structure juridique. Les premiers retours peuvent être considérés comme un remboursement du capital investi, le bénéfice de l'opération pouvant apparaître après plusieurs années, voire, suivant le millésime, ne pas avoir de profit et même plus rarement un capital remboursé moindre que l'engagement effectué.

Pour la Coopérative, il peut y avoir des années sans rendement, sachant que la gestion globale du risque tend à créer les conditions-cadres pour développer une récurrence de rendement à servir aux associés, au travers de dividendes périodiques. Et, en tout temps, il est possible de demander le remboursement d'une part, à sa valeur économique, mais au maximum à sa valeur nominale. Demeure réservé l'application de l'article 9 des statuts en la matière qui prévoit un différé jusqu'à trois ans au plus, et ceci pour garantir un bilan le plus positif possible et ainsi retourner à l'associé une valeur financière la plus élevée possible si elle est inférieure à la valeur nominale.

## UNE GESTION OPTIMALE DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le modèle de développement de ONE CREATION permet une gestion du risque de remboursement des parts sociales souscrites, ceci toujours dans un fonctionnement en phase avec une évolution structurée. En effet, les prises de participations sont effectuées aussi bien au travers de sociétés cotées que non cotées ayant des revenus acquis, que des sociétés en formation, développement ou expansion.

Cette spécificité fait que le niveau investi dans les sociétés cotées offre un potentiel de liquidité à court terme, 92% à 95% des engagements actuels à 48 heures, pour la partie des participations cotées qui représente 71% du total du capital à ce jour. Ceci permet une très grande flexibilité et tout remboursement ne vient pas perturber la gestion globale du risque du développement du capital de la Coopérative, tout en préservant le patrimoine des associés restants.

## RENDEMENT/RISQUE : ONE CREATION UN MODÈLE SPÉCIFIQUE

ONE CREATION, en tant que coopérative de prise de participations, n'en demeure pas moins une personne morale dont les associés, clients et propriétaires, recherchent, pour les moyens financiers engagés au travers de son capital social, un retour sur investissement.

## La notion de rendement/risque

Le couple rendement/risque doit permettre de mesurer le retour sur un investissement et la perte potentielle maximale d'un actif. Celle-ci est majoritairement conjoncturelle (sauf faillite), mais demeure néanmoins un critère de référence qui permettra de qualifier le niveau auquel il est possible de supporter une perte de patrimoine sur une durée donnée et en retrouver le capital initial investi. Une des mesures utilisées en est la volatilité. Celle-ci est indissociable du rendement qui peut être retiré en contrepartie du risque pris. Plus la première est élevée, plus les attentes d'un niveau élevé de retour sur investissement à délivrer devront se confirmer.

Si ces éléments sont propres à une forme d'investissement, pour en apprécier la qualité spécifique, il est alors effectué une comparaison de ces valeurs par rapport à d'autres opportunités ou à des mesures de références définies sous le terme de « benchmark » ou indice de référence. Dans les comparaisons qui vont suivre, les actions internationales, représentées par un indice de référence MSCI World Net, seront considérées. Il s'agit par ces comparaisons et les valeurs que l'on peut en retirer de déterminer où se situent une valorisation et le rendement de la part de ONE CREATION.

## La volatilité

Il s'agit de décrire la dispersion du rendement de l'investissement autour de sa valeur moyenne. Dans le jargon financier, cela revient à statistiquement calculer un écart-type d'une série de données, donc une moyenne des écarts à la moyenne. S'il en ressort que la valeur de l'actif s'écarte trop de sa moyenne (à la baisse), l'investisseur en subira une perte.

L'écart-type étant symétrique par rapport à la moyenne, il mesure aussi bien le gain que la perte possible. Cette même valeur permettra de mesurer un actif financier par rapport à un autre actif et ainsi en déduire le niveau de risque, respectivement de rendement attendu. Pour le rendement attendu, considérant que les séries de données sont la résultante du passé, il ne peut en être acquis que les résultats à futurs sont une garantie.

Tout au plus, la dispersion du rendement permettra d'évaluer les écarts constatés tout en intégrant les contraintes acquises au moment du calcul. Il en est de même des périodes de références retenues. Toutes ne donnent pas les mêmes résultats. Il convient là aussi de considérer le contexte dans lequel un résultat s'est réalisé.

## Le cas concret de ONE CREATION

Nous reprenons sur quelques graphiques l'évolution du résultat financier de la Coopérative ONE CREATION comparativement à des actions.

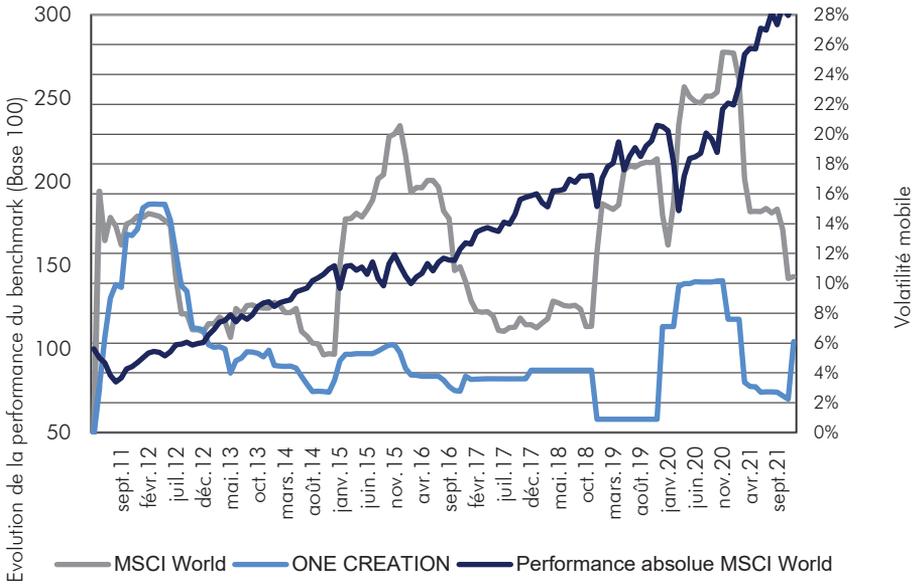
	ONE CREATION	International Equities/ MSCI World
06.2010 - 12.2021		
Rendement annualisé	2.50%	10.27%
Volatilité	6.45%	13.76%
01.2013 - 12.2021		
Rendement annualisé	4.16%	12.93%
Volatilité	5.10%	13.82%
01.2015 - 12.2021		
Rendement annualisé	3.67%	10.95%
Volatilité	5.26%	15.24%

Cette donnée est retenue puisque la Coopérative prend des participations dans des actions cotées ... et non cotées. Les données du tableau de la page précédente ressortent d'une analyse historique pour trois périodes considérées. Sur la période totale de développement de la Coopérative, il ressort que le retour sur investissement est de 2,24% contre 8,64% à des actions internationales, pour des risques constatés de 6,41% et de 12,39%. Sur toutes les périodes considérées, il est bien constaté que le risque de fluctuation négative des marchés (Volatilité) est largement inférieur à celui d'un marché en actions (selon la référence). Il en est de même de l'opportunité de gain.

Cette dernière étant sujette au risque d'être suivie par une correction majeure des marchés, ce qui impactera de manière moindre la valeur propre de la part sociale de ONE CREATION.

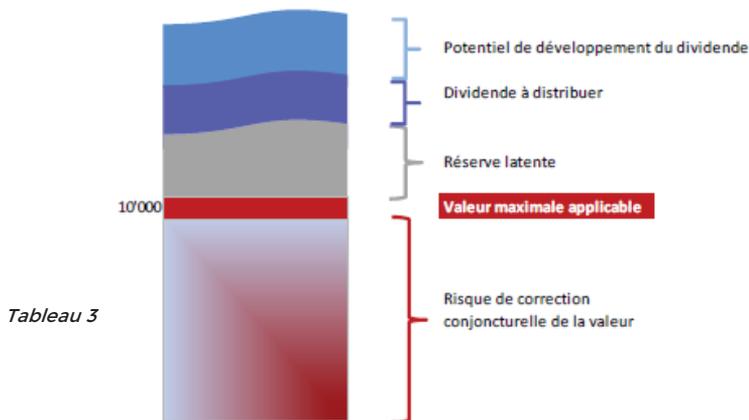
Le graphie suivant illustre l'évolution de la volatilité dans le temps. On peut constater qu'à l'origine celle-ci était à l'identique du risque des marchés financiers en actions, car le 100% des participations l'étaient dans des sociétés cotées.

À ce jour, cette volatilité est totalement différente compte tenu de la construction du portefeuille des participations d'une part, et de la réserve latente d'autre part, lorsque celle-ci est effective. Même si la volatilité des marchés a fortement réduit son amplitude, en tout temps elle peut « s'envoler » et matérialiser une baisse subséquente et conséquente.



## Les spécificités de ONE CREATION

Tous ces calculs sont valables et tiennent compte d'un biais non négligeable propre à la spécificité de ONE CREATION, découlant de son statut juridique. Il est repris sur le schéma ci-dessous, la formation de la valeur théorique d'une part.



Une part sociale est émise à CHF 10'000.-. Conjoncturellement, cette part peut fluctuer au-dessous de cette référence, mais ne peut être plus élevée, et ce du fait de la structure juridique qu'elle représente. Dans ce cas, il se crée une réserve latente qui va impacter positivement le risque de baisse à futur de la valorisation conjoncturelle des participations.

Le dividende acquis est conservé en tout temps en liquidités pour en assurer le versement à la date de paiement. Le potentiel de développement découle directement de l'évolution positive des affaires des participations. Les statuts en déterminent les conditions de versement aux associés. La Coopérative est une structure juridique très spécifique et qui offre une réelle alternative en matière de développement économique. Selon une étude de Coopérative Europe en 2010 (pas remise à jour actuellement) près de 41% des coopératives représentatives des services industriels, 33% dans l'agriculture, mais également 17% pour le logement, 5% pour la banque, 3% pour la consommation et 1% pour la pharmacie. Sachant que des pays comme l'Italie comptent 41'552 entités, l'Espagne 24'276 et encore pour la France 21'000 structures.

Nous sommes ainsi face à un mouvement qui est bien implanté dans l'économie et la finance, et il convenait d'en faire un concept spécifique en adéquation avec l'économie réelle et offrant aux investisseurs de toute sorte de disposer d'une opportunité d'investissement spécifique.

Dans ce contexte, ONE CREATION représente une véritable alternative de rendement, avec un risque défini, et de diversification d'un patrimoine en lien avec l'économie réelle. En aucun cas, cela ne peut être comparé à des actions cotées, du Private Equity, des obligations convertibles et toutes autres formes d'investissement usuelles du marché. ONE CREATION représente également un fort engagement (E)nvironnemental, (S)ocial et de (G)ouvernance. L'aspect environnemental est le fondement même de la Coopérative. L'aspect social est la concrétisation de son but social et la représentativité des parties prenantes, soit des associés qui sont représentatifs de toutes les strates de la société. En ce qui concerne la gouvernance, elle est constitutive par le fait qu'indépendamment de la taille d'une participation, chaque associé dispose d'une voix à l'assemblée générale.

De surcroît, le statut de coopérative renforce cette relation. D'autre part, l'accompagnement des entreprises sélectionnées au titre de « prise de participation » est une volonté avérée d'être un levier de développement de croissance économique et de renforcement du tissu industriel et économique des zones où sont implémentées les sociétés considérées. Ce dernier point est plus approfondi plus en avant.

## DES FRAIS DE GESTION MAÎTRISÉS

En dernier lieu, les frais de la gestion de ONE CREATION se résument en frais de la direction (que des frais fixes, pas de success fees), du Conseil d'administration, des dépôts de valeurs et courtages et assimilés sur les transactions, frais de révision et frais liés au développement de la Coopérative. Pour ces derniers, ceux-ci sont amortis lorsque, conformément à l'article 7 des statuts, le compte de commission d'émission a des disponibilités pour leur couverture. Ceci est une solidarité entre les associés existants qui ont permis le développement et les nouveaux associés qui contribuent au développement durable de la Coopérative.

Ceci n'existe pas dans un fonds de Private Equity. Si l'on considère le niveau des frais ci-dessus référés et de l'impôt sur le bénéfice, la somme peut être inférieure jusqu'à près de 50% à des frais de gestion d'un fonds Private Equity, ceci selon son niveau de maturité. Ceci est sans considérer que l'harmonisation fiscale va réduire l'impact des impôts, de même que le développement à terme de la fortune sociale. Nous avons considéré une relation ONE CREATION par rapport un fonds de Private Equity et non par rapport à un fonds de fonds qui est une autre démarche pour un investisseur et dont les frais sont cumulatifs.

ONE CREATION est, par définition, une structure spécifique qui intègre certaines particularités du Private Equity, l'étant pour elle-même, tout en étant un produit structuré dans sa forme, mais qui se différencie à plus d'un titre « de ses pairs ».

## SECTEURS ÉCONOMIQUES CONSIDÉRÉS POUR DES PRISES DE PARTICIPATIONS

Confrontés fréquemment à la question du choix des secteurs économiques considérés pour des prises de participations, il nous paraît utile de préciser cette notion. Afin de définir ce que représente une technologie de l'environnement, ONE CREATION se base sur la définition de l'OCDE en ce qui concerne les éco-industries :

« Toutes les activités qui produisent des biens et services visant à mesurer, prévenir, limiter ou corriger les atteintes à l'environnement touchant l'eau, l'air ou le sol, et les problèmes en rapport avec les déchets, le bruit et les écosystèmes. »

Le terme de « technologie de l'environnement » est large, et des entreprises de différents secteurs économiques peuvent intégrer l'univers des potentiels d'investissement. Pour appartenir à cet univers, les sociétés doivent avoir une partie de leur activité dans un des secteurs ci-après :



### Énergies renouvelables

Elles représentent un ensemble de filières diversifiées dont la mise en œuvre n'entraîne pas la disparition de la ressource utilisée pour la production d'énergie.



### Efficacité énergétique

Ce secteur regroupe l'ensemble des processus, produits et services permettant une réduction de la consommation énergétique.



### Matériaux écologiques

Ces matériaux qui, par leur constitution ou leur fonction particulière, permettent de se substituer à des éléments existants plus polluants.



### Biologie et Chimie environnementales

Représentent l'ensemble des produits, services et processus permettant, grâce au génie de la chimie et de la biologie, de diminuer les impacts environnementaux engendrés par les activités humaines.



### Conseil en environnement

Représente l'ensemble des systèmes de gestion, des outils ainsi que des processus permettant d'optimiser le fonctionnement d'activités.



### Mobilité durable

Moyens de déplacement peu polluants ou tout autre service ou produit permettant de diminuer les impacts environnementaux liés aux déplacements des populations.



### Gestion des déchets

Les technologies environnementales dans la gestion des déchets qui comprennent l'ensemble des produits, services et outils permettant soit de recycler un déchet, d'en produire de l'énergie, d'en diminuer la production ou de le traiter de manière à diminuer son impact sur l'environnement.



### Gestion de l'eau

Les technologies de l'environnement dans le domaine de la gestion de l'eau permettent de gérer de manière efficace et durable la gestion de l'eau, telles que la désalinisation, la distribution et le traitement.

L'énumération de ces secteurs répond à la convergence du but de la Coopérative et du développement économique. Si ceux-ci sont clairement définis, il n'est pas exclu que des secteurs nouveaux soient introduits afin de répondre au développement qui ne peut être figé. Pour rappel, nous relevons que l'article 2 des statuts « But » de la Coopérative précise que :

«La société poursuit principalement le but de favoriser ou de garantir, par une action commune, les intérêts économiques déterminés de ses membres, en favorisant la recherche appliquée en matière de protection de l'environnement et de préservation des ressources naturelles, ainsi que le soutien au développement des technologies assurant un progrès économique respectueux de la nature.

Elle peut initier et/ou soutenir toute action éducatrice, créatrice, démonstrative ou productrice, favorisant la préservation de l'environnement et son intégration dans un développement économique responsable, y compris les efforts de ses propres associés actifs dans ces domaines pour contribuer à l'évolution de l'humanité en harmonie avec son environnement. Elle entend démontrer par l'exemple qu'il est tout à fait possible, par une action commune, de pratiquer une économie sociale et solidaire vraiment fructueuse tout en favorisant une gestion intégrée de la nature. En fonction de ses ressources, elle étendra son action d'utilité publique à tous tiers actifs dans ces domaines et appliquant la même philosophie. À cette fin, elle pourra acquérir et/ou exploiter tous brevets et licences, de même que prendre des participations directes ou indirectes, minoritaires ou majoritaires dans toutes sociétés actives, en Suisse comme à l'étranger, dans les technologies de l'environnement, avec pour ambition l'accompagnement responsable au développement de ces sociétés.

Dans ce cadre, la Coopérative peut effectuer toute opération commerciale, financière ou autre en rapport direct ou indirect avec son but. La Coopérative peut acheter ou vendre des immeubles en son nom propre ou en société immobilière et prendre des participations dans des sociétés exerçant une activité financière se rapportant à la réalisation de son but. » Il convient de relever que pour les titres cotés en bourse, les sociétés considérées doivent avoir, entre autres critères financiers, un minimum de 20% du chiffre d'affaires qui impacte positivement l'environnement. »

ONE CREATION se profile dans la dynamique d'une transition économique positive dans lesquelles un nombre croissant d'entreprises intègrent de plus en plus la notion de gestion environnementale socialement responsable et de manière durable. Porter en avant ces valeurs intégrées par les sociétés permet de mettre en avant ceux qui en ont fait un modèle de développement économique effectif.

## Un concept d'investissement pour une croissance durable

La définition d'une stratégie d'investissement est complexe dans un environnement international qui ne favorise pas la sérénité. Les marchés financiers enregistrent de plus en plus des fluctuations de valeurs significatives ; que cela soit tant dans le négatif que dans le positif. Une telle situation confère un climat d'incertitude de la part des investisseurs. Que ceux-ci soient privés, en se positionnant dans une démarche permettant de maintenir le pouvoir d'achat des fortunes acquises, qu'il soit un fonds de pensions avec un objectif de rechercher un renforcement de la valorisation des placements financiers pour la couverture des capitaux à disposition du service des pensions, ou tout autre type d'investisseur qui, pour des nécessités diverses, se doivent de disposer de capacités d'investissements multiples contraints. Les pessimistes sont aussi importants que les optimistes, par alternance suivant les contextes géopolitiques et économiques. Pour l'investisseur, la multiplicité des avis conduit à créer « des doutes » qui sont préjudiciables à l'investissement.

Il est également intéressant de constater que suivant les régions du monde, selon le stade de développement social et économique, la culture de l'investissement, il devient de plus en plus difficile de s'inscrire dans la durée et la prise de risque.

D'une manière générale, la prise de risque est ce qui fonde le développement économique en dirigeant des capitaux dans l'innovation et le placement privé. Les statistiques fédérales pour la Suisse selon l'état au 25.11.2021, relèvent l'existence de 601'392 entreprises dont 539'604 sont des microentreprises. 50'758 sont des petites entreprises, 9'324 des moyennes et 1'706 des grandes (33% des emplois). Notre pays voisin la France compte, selon la dernière statistique disponible, près de 4,1 millions de PME marchandes et non agricoles et non financières, mais y compris les microentreprises (MIC – 3,9 millions). Si les statistiques ne permettent pas de cibler exactement le nombre d'entreprises innovantes, il ressort que la création de nouvelles entreprises est importante en général et les secteurs considérés par ONE CREATION sont importants.

Les investisseurs concentrent un maximum de moyens auprès d'entreprises cotées, sans représenter en majorité l'innovation et le développement du futur de la croissance. Les investisseurs institutionnels et certains grands patrimoines préfèrent des concentrations dans des fonds indiciels ou produits financiers à négociabilité que l'instantané. Dans ce contexte, une recherche permanente de réduction du risque des investissements conduit inexorablement à payer les primes liées par une réduction du rendement, ainsi que de réduire les opportunités dans le développement économique, seul facteur de croissance, qui lui-même découle de l'innovation. En phase avec ces différents développements, ONE CREATION se confirme comme un « outil » de positionnement dans les secteurs de croissance économique en cours qui impacteront positivement le futur, avec un modèle clairement affirmé après plus de dix ans d'existence.

---

Pour la huitième année consécutive,  
ONE CREATION est même de distribuer un  
dividende. Pour 2021 il est de 5,185%.

---

Si cet état de fait ne peut être une garantie pour le futur, cela démontre néanmoins qu'il est possible de créer un rendement d'impact positif sur l'environnement, ce qui permet dans ce rapport 2021 de présenter un objectif confirmé.

ONE CREATION Impact finance se positionne dans tout ce que représente le développement économique durable au travers de sociétés cotées, non cotées et des start-ups. Une combinaison ou la recherche d'un équilibre du ratio/rendement risque et innovation permettent de se projeter au présent et dans le futur de plusieurs secteurs de croissance mondiale. Une évolution qui se confirme au niveau international et qui est une dynamique induite par l'accord de Paris la COP21, et autres initiatives privées.

# ÉCONOMIE ET ENVIRONNEMENT

## EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

### Définition

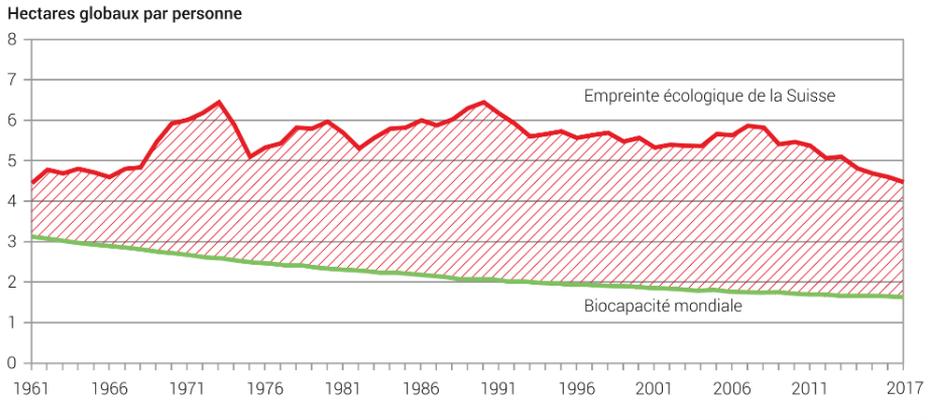
L'empreinte écologique est une mesure de la pression exercée par l'homme sur la nature. L'empreinte écologique mesure la consommation de ressources naturelles et de prestations de la nature et l'exprime en unités de surface (« hectares globaux ») qui serait nécessaire à la production de ces ressources et prestations. L'empreinte écologique montre quelle surface productive est requise pour qu'une région, un pays ou l'humanité tout entière puisse couvrir ses besoins et neutraliser ses déchets. L'empreinte écologique apporte des informations en valeur absolue hautement agrégées, décrivant le caractère durable ou non de l'utilisation des ressources naturelles.

Le déficit entre empreinte écologique de la population et la bio capacité mondiale existe depuis plusieurs décennies et cela ne cesse d'augmenter. Dans la mesure où nous sommes face à un indicateur unitaire, l'accroissement de la population des pays les plus « gourmands » conduit à une amplification de l'impact négatif de l'humanité sur son habitat naturel et construit. Le mode de vie des pays « consommateurs », industrialisés, ont une évolution qui est possible uniquement grâce à l'importation de ressources naturelles ainsi qu'en exploitant des biens communs globaux comme l'atmosphère, l'eau, les matières premières de toutes sortes, etc.

La consommation suisse par personne est 3,3 fois plus grande que les prestations et ressources environnementales globales disponibles par personne. Nous vivons donc aux dépens des générations futures et d'autres régions du globe et dont il ne faudrait surtout pas que celles-ci se développent à l'égal de l'Occident et maintenant de la Chine, car nous devrions modifier notre mode de vie drastiquement.

Ce dernier propos est volontairement critique, car, si nous prenons le virage des technologies qui ont un impact positif sur l'environnement, nous serons à même de modifier, sans conséquences de qualité notre mode de vie, et nous permettrons à de nouvelles nations de rejoindre une qualité de vie plus positive et durable.

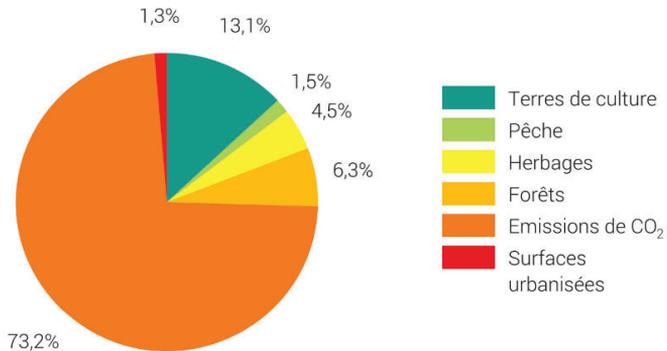
## Empreinte écologique de la Suisse en comparaison à la biocapacité mondiale



Source : Global Footprint Network

Ce constat de devoir arriver à modifier notre empreinte écologique est indispensable. Pour les derniers résultats consolidés, en 2012, l'empreinte écologique mondiale par personne dépasse de 1,1 gha la bio capacité mondiale disponible par personne. Cette moyenne cache toutefois d'importantes différences dans la consommation des ressources : la plupart des pays industrialisés consomment en effet plus de trois planètes Terre, tandis que les pays du sous-continent indien, d'Asie du Sud-est et africains en consomment moins d'une. L'empreinte par personne de la Suisse se situe dans la moyenne des pays d'Europe occidentale. Le Luxembourg, l'Australie, les États-Unis, le Canada, Singapour, Trinité-et-Tobago, le Sultanat d'Oman, la Belgique et la Suède ont consommé plus de 4 fois plus que la bio capacité mondiale disponible.

### Composition de l'empreinte écologique de la Suisse en 2017



Source : Global Footprint Network

©OFS 2020

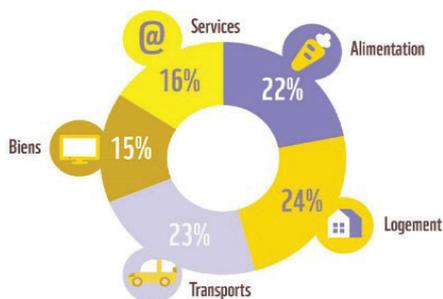
## La consommation d'énergie de la Suisse détermine largement son empreinte écologique

Près de trois quarts de l'empreinte de la Suisse est imputable à sa consommation d'énergie fossile. C'est également la part de l'empreinte ayant le plus augmenté au cours des dernières décennies. Nos besoins en terres arables, en forêt et en prairies naturelles ne sont pas sans importance. Ils représentent 20,6% de l'empreinte écologique totale. La diminution, respectivement l'optimisation de la consommation d'énergie, par une meilleure utilisation de celle-ci est une première réponse directe d'impact positif sur l'environnement.

Cette démarche passe par le soutien aux industries développant des appareils moins gourmands en énergie, de la production d'énergie renouvelable à long terme, une optimisation de l'utilisation des transports, tant privés (covoiturage), que public (véhicules offrant de la production d'énergie dans leur fonctionnement), etc.

## Depuis le samedi 5 mai 2018, la France était en dette écologique vis-à-vis de la Planète

Empreinte écologique des Français par type de consommation en 2014



Bien évidemment, la Suisse n'est pas une exception. Pour la première fois, WWF France et Global Print<sup>2</sup> ont calculé le jour de dépassement écologique de la France. Il tombe ce 5 mai 2018. Au niveau mondial, celui-ci était tombé le 4 août en 2017, pour l'année écoulée. Si toute la Terre vivait comme des Français, il faudrait 2,9 planètes pour répondre aux besoins des humains.

Ce ratio est moins important qu'en Suisse, mais suffisamment inquiétant. La France a une population de près de

70 millions d'habitants contre 8,4 millions en Suisse. Ceci implique que le stade de développement, et d'activité, des pays industrialisés influent de manière exponentielle et négativement sur cette « dette » croissante.

Pour assurer les besoins de la France<sup>2</sup> en matière de capacités d'absorption de CO<sub>2</sub>, de besoins alimentaires ou d'emprise au sol, il faudrait 2,9 planètes, calcule le WWF. Un chiffre bien au-dessus de la moyenne mondiale, qui s'établit à 1,7 planète Terre.

Selon l'étude, deux tiers de l'empreinte écologique des Français provient de trois postes : 24% pour le logement, 23% pour les transports, 22% pour l'alimentation. Viennent ensuite les services (comme Internet) à 16% et les biens achetés pour 15%. Pour WWF, ce calcul permet aux citoyens et surtout au gouvernement de savoir sur quels leviers agir. "Alors que le déficit financier de la France s'est réduit en 2017, le déficit écologique s'est au contraire aggravé. Le paradoxe est spectaculaire dans le pays qui a vu naître l'Accord de Paris", lance Pascal Canin, directeur général de la branche française de l'ONG.

... et dans le monde<sup>2</sup>

En quarante ans, le jour du dépassement a été avancé de près de quinze semaines, passant du 13 novembre en 1977 au 29 juillet 2019, soit 4 jours plutôt qu'en 2018. Encore excédentaire au début des années 60, avec un quart des réserves de la Terre non consommées, nous sommes devenus déficitaires à partir de 1971, année pour laquelle le jour du dépassement se situait au 24 décembre.

## L'EXCLUSION COMME INVESTISSEMENT RESPONSABLE | LA FACE CACHÉE D'UNE BONNE INTENTION

Les investissements durables sont devenus une approche normalisée des acteurs dominants de la finance, et ce, en à peine quelques trimestres. Si la démarche ne peut être que saluée, la rapidité avec laquelle des établissements, qui jadis bannissaient une telle gestion, y souscrivent est surprenante.

Certains diront que là où il y a des gains à réaliser, la finance en fait son pain quotidien. Dans les faits, et sans a priori, peu importe si la démarche ressort d'une volonté consciente de ce que vit notre planète, ou d'une simple démarche marketing. L'important est que la transition, non seulement énergétique, mais touchant l'ensemble des secteurs, devienne un fait avéré. Les approches pour développer une gestion dite « durable » sont multiples et proportionnelles au nombre d'établissements financiers qui en font la promotion. L'investisseur se trouve devant une proposition où il pourra identifier une démarche à intégrer dans son portefeuille.

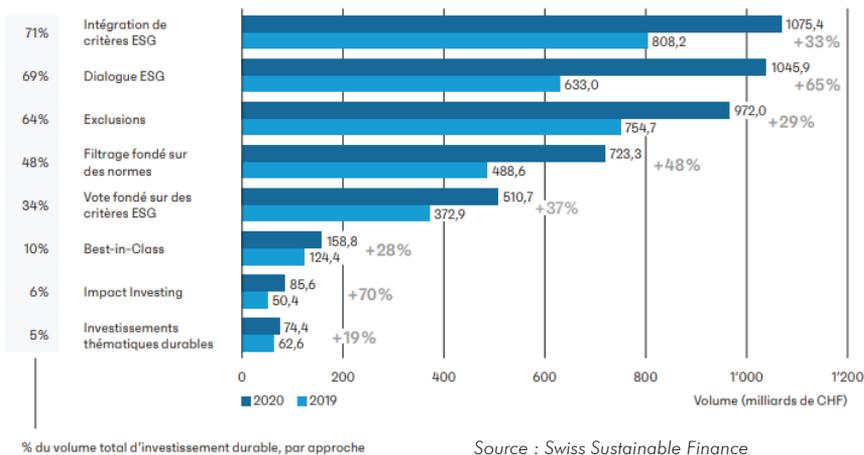
Dans ce contexte, il existe quelques grandes approches dont l'une consiste à faire de l'exclusion. L'exclusion fût la première méthode utilisée dans l'investissement responsable, et se traduit par une exclusion des entreprises qui ne respectent pas certaines conventions internationales (exclusions normatives). Il existe d'autres formes d'exclusions comme les exclusions sectorielles qui consistent à exclure des portefeuilles les entreprises de certains domaines d'activités (tabac, alcool, armement, pornographie). Le désinvestissement des énergies fossiles est une nécessité, mais seulement si on le substitue par des énergies renouvelables, pour répondre aux objectifs de l'accord de Paris. Une autre forme de désinvestissement est promulguée par différents cercles d'influence : une sortie des placements effectués dans des sociétés actives dans les énergies fossiles par les fonds de pensions. Il est avancé que des milliards de dollars sont désinvestis par ces derniers pour répondre à la demande d'investissements socialement responsables. Que dire de la « responsabilité » consistant à se retirer d'une société, en laissant des acteurs moins scrupuleux devenir des actionnaires qui n'auront aucun mal à rechercher une maximisation à tout prix du rendement court terme de leur nouvel investissement.

En effet, un acteur responsable ne définit-il pas une stratégie de transition de ses investissements, en prenant la responsabilité de devenir un investisseur engagé ? Il est primordial de ne pas liquider purement et simplement des investissements dans des sociétés actives dans les énergies fossiles, mais bien de participer aux assemblées générales et d'intervenir pour demander un changement dans la stratégie établie et aller vers une mutation économique des entreprises concernées.

Ceci concerne plus les grands acteurs institutionnels, qui ont le potentiel pour devenir un actionnaire engagé. Cela ne peut s'appliquer à un petit investisseur qui n'a pas les moyens de s'engager dans toutes les sociétés où il est investi, et donc exclut certains secteurs de son portefeuille. Prenons l'exemple de la société Total qui déclare sur son site internet : « Nous investissons dans le développement de nouvelles capacités de production d'électricité photovoltaïque partout dans le monde et nous nous engageons à favoriser l'émergence de technologies qui renforcent la compétitivité et la disponibilité de cette énergie propre. » Cette société est un des plus gros exploitants de gisements de pétrole et achète en quantité extraordinaire de l'huile de palme pour produire des biocarburants. Un désinvestissement permettrait à la société de faire son marketing durable tout en renforçant la détérioration de l'environnement par son activité dans les énergies fossiles.

Une approche socialement responsable et durable consiste à construire un réseau d'investisseurs prêts à aller aux assemblées générales et pousser la société Total à complètement abandonner l'extraction d'énergies fossiles et de s'engager totalement dans les énergies renouvelables.

## ÉVOLUTION DES APPROCHES D'INVESTISSEMENT DURABLE EN SUISSE (en milliards de CHF) (n=76)



1 <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/developpement-durable/empreinte-ecologique.html>

2 <https://www.novethic.fr/actualite/environnement/ressources-naturelles/isr-rse/a-partir-du-samedi-5-mai-la-france-sera-en-dette-ecologique-vis-a-vis-de-la-planete-145786.html>

Nous pouvons convenir qu'une telle approche induirait des baisses substantielles de profits à court terme, mais permettrait à la société de renforcer une position de leader dans la transition énergétique ainsi que de se construire sa propre durabilité économique... et boursière.

À l'évidence, l'exclusion peut être réellement considérée comme mauvaise « bonne intention ». Faire de l'investissement responsable, ça ne doit plus être un acte de sortie d'un investissement, mais bien au contraire, une prise de conscience, traduite par un engagement responsable et un moyen d'atteindre, voire de dépasser les objectifs de l'accord de Paris sur le climat COP21. Si l'adage dit que l'on ne fait pas d'omelette sans casser d'œufs, notre exemple permettrait d'amorcer la transition en exigeant que sur 30 ans, Total bascule intégralement dans les énergies renouvelables. Et pourquoi pas la réaliser encore plus rapidement ? Les actionnaires à long terme auront tout à retirer d'une telle approche. Bien évidemment, ce qui est valable pour Total l'est également pour toutes formes d'entreprises qui sont dans le modèle de consommation actuelle.

À la direction de la Coopérative, nous travaillons pour concrétiser chaque jour plus qu'une valeur de rendement, mais bien une création de valeur croissante et responsable. Nous en avons fait un credo, de ne pas seulement aller vers la transition économique, mais d'en être un des rouages.

Nous profitons de ces propos pour remercier tous les investisseurs qui nous accordent leur confiance et nous nous réjouissons de renforcer notre levier d'action avec de nouveaux investisseurs.



# DÉVELOPPEMENT DURABLE ET FINANCE DURABLE : FATALITÉ OU OPPORTUNITÉ ?

La notion de développement durable est apparue pour la première fois dans un rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations unies, dit rapport Brundtland, en 1987 : « Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins ».

Deux éléments fondamentaux sont à considérer. Pour le premier, à savoir la notion de « besoins » qui sont déclinés dans les 17 objectifs de développement durable (ODD)<sup>1</sup> qui ont vu le jour à la Conférence de Rio sur le développement durable en 2012. Le deuxième élément fondamental est de permettre à toutes les générations, présentes et futures, d'avoir le droit de satisfaire à leurs besoins. La notion de « besoins » est cependant différente que l'on parle de personnes disposant de moyens financiers importants ou de celui qui doit chaque jour pouvoir survivre.

Cette dichotomie induit que selon les valeurs et priorités que l'on attache à la vie et à la satisfaction des besoins de chacun, il en découlera des investisseurs disposant des capacités financières de changer le monde avec des moyens qui ne seront pas forcément affectés là où ils sont prioritairement nécessaires à la communauté en général.

Néanmoins, si l'on prend en compte les ODD, il est clairement évident que chacun de ceux-ci est interconnecté et il est indispensable de canaliser des investissements dans chacun d'entre eux. Faire que l'ensemble de l'humanité puisse disposer d'une qualité de vie permettant de vivre d'une activité professionnelle, de disposer de loisirs, d'être en société et, pour ceux qui le désire, de se réaliser dans une perspective de pérennité d'une famille, offrira la paix dans le monde. Cela peut être considéré comme de l'idéalisme, néanmoins cela crée des flux sociaux qui transforment fondamentalement notre perception de la vie et conduit à des cycles économiques pouvant impacter positivement sur la société, l'environnement et l'économie en général.

## La finance en tant que pont d'opportunités

En relation aux ODD, et conséquemment à l'accord de Paris, conjointement avec un constat qui s'avère chaque année de plus en plus évident sur la dégradation de l'environnement lié à un mode de vie spécifique, il ressort que de plus en plus d'acteurs de la finance commencent à considérer que les investissements durables deviennent pour certains une opportunité commerciale, pour d'autres, comme un acte de bonne conscience. De plus en plus intègre

les investissements durables comme une opportunité de déploiement d'une nouvelle économie en relation à « l'économie bleue <sup>2</sup> ».

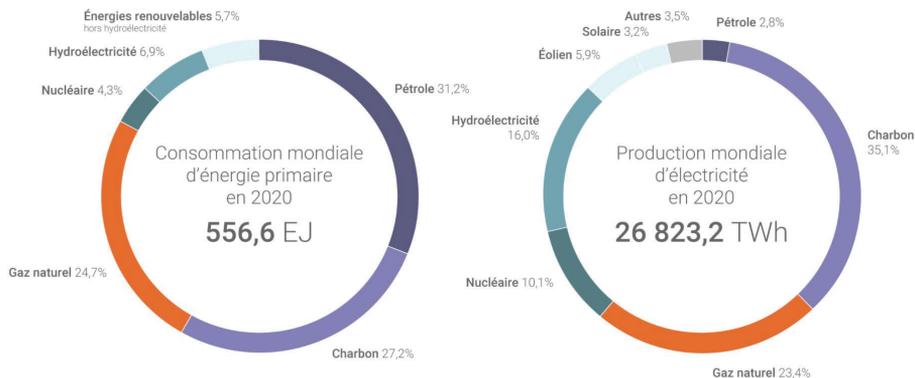


Il est un acquis que la fonte des calottes polaires, des glaciers, la détérioration de la qualité des terres qui deviennent de moins en moins arables, la pollution des océans avec les déchets plastiques, le dégazage des bateaux, entre autres, tout cela conduit à une destruction du vivant dont l'humain ne pourra pas en faire l'impasse. On peut soit considérer la partie à moitié vide du verre et se dire que c'est une fatalité et que l'on doit faire avec, soit d'en considérer le verre à moitié plein et en saisir les opportunités de créer de nouveaux métiers. Tout autant de possibilités de « Recherche et Développement », de créations d'emplois et de revenus pour l'ensemble des parties prenantes.

Dans un contexte positif, créatif et bâtisseur d'avenir, la finance se doit d'être considérée comme un pont pour les investisseurs convaincus que rien ne peut exister sans une économie réelle. Dans cette perspective, la direction CONINCO Explorers in finance SA a formalisé sa notion de finance durable. Celle-ci ne doit pas condamner, mais bien au contraire se canaliser dans l'économie réelle, dans les entreprises, permettre aux investisseurs de préserver et développer leurs capitaux. On a exclu une approche philanthropique, car cette dernière est un positionnement qui ne dépend que de convictions par rapport à des choix personnels. Sur le graphique suivant, il en a été synthétisé une philosophie qui est intégrée dans l'ensemble des démarches de gestion et de communication en la matière.

Cette notion se décline comme suit, tableau : « Cycle de vie d'un consommable ». La conceptualisation générale de l'approche de la finance durable intègre en premier l'ensemble des consommables que l'humanité génère. Par « consommable », il convient de considérer tant des produits que des services.

## Monde La consommation d'énergie totale et la production d'électricité en 2020



Connaissance des Énergies | Sources : BP Statistical Review of World Energy, juin 2021.

Pour produire un consommable, à quelque niveau que l'on soit du processus de prise en compte, il y a consommation et production d'énergie. Celle-ci était répartie comme suit pour l'année 2020<sup>3</sup> sur le graphique précédent. 83,1% (81% en 2012) de cette énergie provient directement des énergies fossiles qui comprennent le pétrole, le charbon et le gaz naturel.

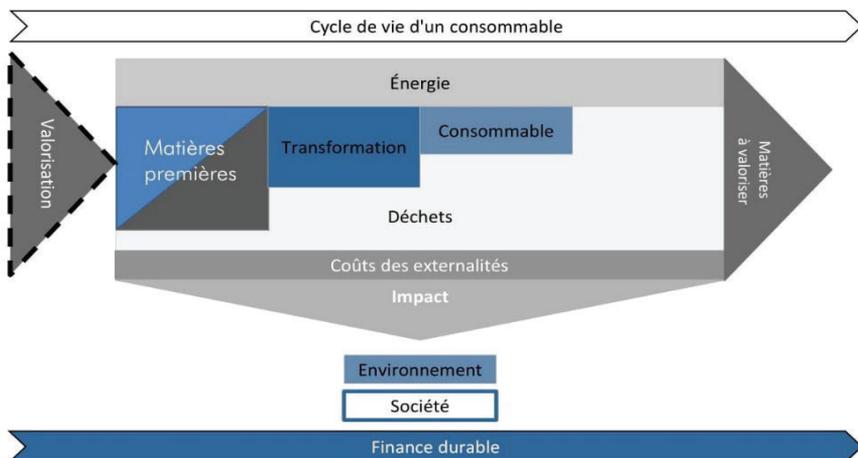
Le premier niveau de développement durable est en priorité la réduction de la gourmandise des récipiendaires de ces énergies et, en second, la substitution de ces 83,1% par des énergies plus propres dans la durée de production de celles-ci. Les univers des possibilités de productions d'énergies durables sont fournis par le soleil, le vent, la chaleur de la terre, les chutes d'eau, les marées ou encore la croissance des végétaux. Les énergies renouvelables engendrent des déchets spécifiques ou des émissions polluantes différenciées et en moindre quantité que les énergies fossiles. Elles participent à la lutte contre l'effet de serre et les rejets de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère, facilitent la gestion raisonnée des ressources locales, génèrent des emplois. Le solaire (solaire photovoltaïque, solaire thermique), l'hydroélectricité, l'éolien, la biomasse, la géothermie sont des énergies à flux inépuisables par rapport aux « énergies stock » tirées des gisements de combustibles fossiles.

L'impact CO<sub>2</sub> est à considérer compte tenu du mode de production des centrales de production, déduction faite de la production qui en découlera, dont il convient de prendre en compte l'économie ressortant de la non-émission de CO<sub>2</sub> au cours de la vie de la centrale de production. Nous avons un premier niveau d'investissement dans ce qui est la première transformation disruptive de notre économie. Le deuxième niveau est celui du cycle propre de production/ consommation, soit en fin de vie, la fin d'une utilisation primaire. Comme il ressort du tableau de la page suivante « Cycle de vie d'un consommable », dès l'initialisation de tout bien, il y a prélèvement de matières premières primaires dans l'environnement fini de la Planète.

Nous sommes donc bien en face d'un stock de matières premières fini pour toutes celles qui ne se renouvellent pas, à contrario de la biomasse. Année après année, les stocks disponibles se réduisent et la recherche va dans des lieux les plus complexes pour en « dénicher » de nouveaux gisements d'exploitation. Ces recherches conduisent à éradiquer des forêts primaires, souiller des fonds d'océans et polluer l'eau potable. Tant le prélèvement de la matière, que sa transformation, pour correspondre à des besoins de production de produits finis, que la production du produit fini lui-même, conduisent à une production de ce qui est actuellement usuellement admis comme « déchets ».

“ ... La considération d'un développement durable offre des opportunités de déploiement d'investissements qui représentent de réels retours sur investissement. ”

Le produit fini en fin de cycle de vie devient généralement également un « déchet ». C'est au niveau de la considération de la notion de « déchet » que le deuxième niveau de développement durable confirme tout son sens. Chaque composante de « déchet » doit être considérée non pas en tant que telle, mais bien comme potentiel de nouvelle matière à valoriser (ou de second cycle). La considération de cette réintroduction dans un cycle économique raisonné en fait une source fiable et riche en opportunités de développement économique. Son accumulation actuelle dans l'environnement en fait une source en forte croissance. Le point de friction de ce cycle de consommation / réintroduction / consommation se heurte néanmoins à une problématique financière.



©CONINCO Explorers in finance SA

En effet, dans la mesure où le « déchet » est vulgairement jeté « dans la nature » et que le coût des conséquences de cet acte n'est pas considéré dans le prix initial, il en ressort que la matière première de cycle primaire est moins coûteuse que la matière valorisée. Il est dès lors important que politiquement il soit introduit le coût des externalités dans tout le cycle d'élaboration de consommable découlant d'une matière première de source des stocks de la Planète. Ainsi, il peut être construit le cycle référé dans le schéma ci-dessus.

Une telle démarche permet de valoriser ces matières premières de premier cycle et de directement impacter positivement tant sur l'environnement, que sur la société en général. Une nature n'ayant plus de rejets de l'humain crée une forme de sensibilisation qui modifie substantiellement la perception de notre habitat en général et représente un pas majeur dans le respect de nos semblables et de notre responsabilité de transmettre un monde meilleur aux générations futures.

C'est là que la notion d'impact peut être considérée avec ses effets positifs et sur l'environnement, et sur la Société. On est dès lors, par la considération d'un tel cycle, face à une responsabilité sociale, environnementale et de gouvernance avérée et affirmée.

Dans ce contexte, la finance durable n'est plus un particularisme spécifique, ni une fatalité, mais juste la source de financement d'un cycle de développement intégré au fonctionnement de notre société avec tous les effets positifs que cela crée socialement parlant et ... économiquement. La considération d'un développement durable offre des opportunités d'un ac-croissement d'investissements qui représentent de réels retours sur investissement.

---

<sup>1</sup><http://www.undp.org/content/undp/fr/home/sustainable-development-goals/background/>

<sup>2</sup>L'économie bleue est un modèle économique conçu par l'entrepreneur belge Gunter Pauli qui prétend suffire aux besoins de base en valorisant ce qui est disponible localement et en s'inspirant du vivant, se fonde sur les principes de l'économie circulaire, et en considérant les déchets comme dotés de valeur. La couleur bleue renvoie ici à celle du ciel et des océans pour s'opposer à l'économie verte.

<sup>3</sup>BP Statistical Review of World Energy 2021 : les chiffres clés de l'énergie dans le monde | Connaissances des énergies (connaissancesenergies.org)

# QUESTIONS / RÉPONSES

ONE CREATION est la raison sociale inscrite au Registre du commerce. Le terme de « CREATION » est un acronyme qui se décline : « Coopérative pour la Recherche Environnementale et l'Application des Technologies Induites de l'Ordre Naturel ». Ci-après, les dénominations « la Coopérative » ou « ONE CREATION » sont utilisées.

CONINCO Explorers in finance SA est une société active depuis 1990 dans le conseil financier, le contrôle de gestion, suivi et surveillance, la qualification et l'allocation d'actifs et de gestionnaires. Les compétences portent aussi bien sur les gestions dites « traditionnelles » que les alternatives d'investissements, avec ou non un biais durable/ESG/ISR. Elle est, depuis 2007, engagée dans la gestion de produits financiers thématiques propres dans le domaine de l'impact sur l'environnement et la gestion ISR/ESG. Elle est agréée par la FINMA, autorité de surveillance des marchés financiers, en tant que gestionnaire de placements collectifs.

## 1. Qu'est-ce qu'une coopérative?

La coopérative est une entité économique fondée sur le principe de la coopération servant au mieux les intérêts de ses associés. Elle se distingue d'une société commerciale ou encore d'une fondation par les droits des associés et les caractéristiques du capital social. Elle s'inscrit dans une économie solidaire ou dans une dynamique de transition environnementale et sociale.

## 2. Qu'est-ce que le développement durable?

La définition largement admise est celle donnée par le Rapport Brundtland des Nations Unies, datant de 1987 : « Le développement durable satisfait les besoins des générations présentes, sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire leurs propres besoins ». On lui reconnaît généralement trois champs d'action : social, économique et environnemental

## 3. Quelle est la raison d'être de ONE CREATION?

La structure, le but ainsi que les domaines d'interaction de ONE CREATION tendent vers la mise en commun de moyens pour promouvoir un progrès économique en respect de l'environnement et de l'évolution des besoins de l'humanité.

Par sa structure ouverte à tous et égalitaire dans les droits de décision, la Coopérative propose une participation citoyenne et démocratique au développement des sociétés dans lesquelles elle est active, et par conséquent aussi au développement de l'économie dans son ensemble.

ONE CREATION Coopérative est une société qui propose un « instrument » dédié à la communauté des investisseurs pour soutenir le développement rapide des technologies environnementales par une approche multisectorielle globale. Cet instrument est un moyen de financer le soutien à long terme des entreprises dans lesquelles des participations ont été considérées, et de les accompagner dans la réalisation d'un large éventail d'objectifs écologiques, climatologiques et sociétaux de l'économie durable. Cet instrument est un moyen de soutenir sur le long terme la réalisation des objectifs de l'accord de Paris COP21.

Les prises de participations de la Coopérative obéissent à un concept unique, sous la forme de participations dans des sociétés actives dans le domaine des technologies de l'environnement et permettant un développement du rendement économique de ONE CREATION. Il contient des actifs cotés et non cotés. ONE CREATION peut aussi garantir la protection et le transfert de ces technologies. Des investissements dans des infrastructures permettent de diversifier les opportunités ainsi que le ratio rendement/risque des investissements consolidés.

## 4. Pourquoi l'environnement?

Au vu des changements sociaux et économiques dans le monde, deux principaux secteurs apparaissent déjà comme étant porteurs de croissance : les besoins liés à l'arrivée en retraite des baby-boomers des années 40 et plus spécifiquement 60 et l'environnement. La première dispose déjà d'une bonne infrastructure financière. L'environnement, en revanche, est un secteur de croissance à long terme qui dispose d'un potentiel concret tant au

niveau local que mondial.

### **5. Que sont les technologies de l'environnement?**

Ce sont les applications techniques et industrielles des avancées de la recherche scientifique dont on peut attendre qu'elles amènent un mieux-être en lien avec l'environnement naturel et le vivant dont l'être humain. L'exploitation économique de ces technologies cherche à concilier les aspects économiques et environnementaux du développement durable. Toutes les opportunités qui offrent une avancée concrète soit à large diffusion ou, avec un indice d'impact élevé à long terme (agriculture, énergie, élevé), sont des potentiels d'investissement.

### **6. ONE CREATION est-elle un produit financier?**

Non. ONE CREATION est une société de droit suisse sous la forme d'une coopérative de prises de participations.

### **7. Pourquoi choisir ONE CREATION plutôt qu'un produit financier?**

Dans une coopérative comme ONE CREATION, la souscription au capital social est par principe ouverte à tous. Les investisseurs sont propriétaires de la société de la même manière que dans une société anonyme, puisqu'ils en possèdent au moins une part du capital social. Mais ils disposent d'un droit égalitaire en assemblée générale de se prononcer sur la conduite des affaires, quelle que soit l'ampleur de leur engagement financier. Chaque voix ayant le même poids et chaque part la même valeur maximale, la gestion des affaires est menée dans l'intérêt de tous pour la pérennité de la société en respect de son but social.

### **8. En quoi ONE CREATION se différencie-t-elle d'un produit financier existant?**

ONE CREATION est une coopérative. Il s'agit d'une très ancienne forme juridique qui défend l'intérêt collectif de ses associés. ONE CREATION se profile dans le domaine des technologies de l'environnement selon son but. Un produit financier n'est pas une société ni une institution dotée de la personnalité juridique. Il est constitué par les apports des investisseurs qui veulent réaliser un placement

collectif. C'est un contrat ; plus précisément, c'est un contrat de placement collectif.

### **9. Dans quelles technologies ONE CREATION va-t-elle s'engager?**

Le domaine des technologies de l'environnement étant virtuellement illimité, ONE CREATION ne s'engage que dans des activités durables tant au niveau technique, environnemental qu'économique. Et ce dans les thématiques suivantes :

- Énergies renouvelables
- Matériaux écologiques
- Mobilité durable
- Gestion des déchets
- Chimie et biologie environnementales
- Conseil en environnement
- Efficacité énergétique
- Gestion de l'eau

### **10. Sur quelles compétences ONE CREATION peut-elle compter pour être leader dans son domaine?**

La Coopérative ONE CREATION réunit non seulement des personnalités dans les domaines sociaux et scientifiques autour de sa Direction, mais également un savoir-faire reconnu en matière d'investissement. Elle s'appuie également sur des compétences tierces spécifiques pour lui permettre d'être à la pointe dans son domaine. Ainsi, ONE CREATION peut accéder plus rapidement aux meilleurs avis autorisés en la matière plus particulièrement dans la qualification des sociétés non cotées ou sujettes à doute sur la spécificité de la technologie.

### **11. Quelles sont les certifications de ONE CREATION?**

La direction de ONE CREATION est déléguée à CONINCO Explorers in finance SA. Cette dernière est certifiée ISO 9001, ISO 14001, ce qui représente un engagement en termes de gouvernance d'entreprise. La certification ISO 14001 démontre l'engagement dans le domaine de la protection de l'environnement. D'autre part, la direction est signataire des PRI *Principles for Responsible Investment* qui ont été mis en place par les principaux investisseurs mondiaux avec le soutien des Nations Unies. Cependant ONE CREATION, comme sa

direction, a été certifiée B Corp, un label international qui reconnaît le niveau d'engagement durable de la Coopérative.

## **12. ONE CREATION applique-t-elle des critères exclusifs pour la sélection des entreprises cotées?**

En ce qui concerne les entreprises considérées comme « Pure » ou « Mix Player », leurs activités doivent appartenir à la définition des technologies de l'environnement utilisées par ONE CREATION. La capitalisation boursière d'une cinquantaine de sociétés cotées dans les technologies de l'environnement est de l'ordre de CHF 655 milliards (2019). Le potentiel de diversification reste important dans un marché porteur à court, moyen et long terme. Et ceci sans considérer les potentiels au niveau des sociétés non cotées, start-ups et des infrastructures.

Pour les entreprises de « Support », une partie de leurs activités doit également correspondre à la définition et aux secteurs. De surcroît, si l'activité principale va à l'encontre du but de la technologie de l'environnement exploitée par l'entreprise, alors la société sera exclue. Pour cela, différentes activités sont considérées comme exclusives (exploitation pétrolière, armement, OGM, etc.).

De plus, lorsque les bénéfices environnementaux qu'engendre la technologie ne sont pas certains sur le long terme ou que la technologie est actuellement controversée, alors la compagnie sera qualifiée de « Controversée ». Il reviendra donc au Conseil d'administration de décider de la prise de participation ou non, en connaissance de cause.

## **13. Quel est l'univers d'investissement géographique de ONE CREATION?**

Bien que la Coopérative soit située juridiquement en Suisse, l'objectif dès l'origine est de disposer de participations globalement diversifiées.

## **14. Pourquoi une coopérative plutôt qu'une fondation d'investissement LPP (droit suisse)?**

La fondation d'investissement est une structure juridique assimilable dans sa forme à un fonds de placement ; cette structure juridique est spécifique à la Suisse et, par conséquent, restrictive par rapport aux objectifs que déploie la Coopérative. Une fondation

est également restrictive pour le développement de ONE CREATION car elle ne s'adresse qu'à des institutions de droit suisse. Le but social de ONE CREATION n'est ni lié à la gestion collective, ni à la gestion privée de biens communs. Elle est une société de prises de participations à long terme et d'investissement dans des infrastructures durables.

## **15. Quel droit régit une coopérative?**

Le titre 29 du Code suisse des obligations (CO) constitue la base légale en la matière. À défaut, le droit des sociétés anonymes s'applique par analogie (titre 26, CO).

## **16. Qui peut devenir associé de ONE CREATION?**

La qualité d'associé est ouverte à toutes personnes morales ou physiques, privées, sociétés commerciales ou à but non lucratif, institutions de prévoyance, communautés publiques. Ceci n'est qu'un échantillon non exhaustif des différents acteurs disposant de la capacité de placer des capitaux à long terme.

## **17. Comment devient-on associé?**

Tout demandeur acquiert la qualité d'associé en souscrivant au moins une part du capital social de ONE CREATION. Il le reste aussi longtemps qu'il conserve au moins une part du capital social. Chaque demande doit être validée par le Conseil d'administration.

## **18. Quelles sont les modalités de souscription?**

Le prix d'émission d'une part sociale de ONE CREATION s'élève à CHF 10'000.-, sous réserve de modification des statuts. Le minimum de parts souscrites par associé est d'une seule part et le nombre maximum est de 10'000 parts. S'ajoutent au prix de chaque part souscrite un timbre fédéral de 1% et une commission d'émission de 2%. L'utilisation de la commission d'émission est détaillée dans l'article 7 des statuts.

## **19. Les investisseurs institutionnels peuvent-ils légalement investir dans ONE CREATION?**

Aucune restriction n'est relevée pour les investisseurs institutionnels tant sur le territoire suisse qu'à l'étranger. Sous réserve des dispositions spécifiques locales. ONE CREATION dans son modèle de développement applique une politique de prise de participations qui respecte les principes d'une répartition appropriée des risques. Les disponibilités pour la gestion courante et le règlement d'un dividende ne font pas l'objet d'une spéculation par un placement sur les marchés financiers ou des capitaux. Les participations sont réparties entre différentes catégories d'entreprises, entre plusieurs régions et secteurs économiques.

ONE CREATION est une société de droit suisse non cotée de type « investissement privé » et peut s'apparenter à une forme de « produit structuré » soit une alternative d'investissement spécifique.

## **20. Comment s'assurer que les actionnaires croisés ne créent pas de conflits d'intérêts au sein de ONE CREATION?**

Les décisions de l'Assemblée générale sont prises à la majorité absolue des voix, sous réserve de dispositions particulières prévues par les statuts. Selon ces statuts, il appartient à l'Assemblée générale d'élire les membres du Conseil d'administration et donc de se prémunir contre les conflits d'intérêts au sein de ce dernier. Les décisions du Conseil d'administration étant prises en toute indépendance de la Direction, il appartient à ce premier de prendre le risque ou non d'un conflit d'intérêts dans ses décisions, avec la possibilité de devoir s'en justifier devant l'Assemblée générale.

## **21. Existe-t-il un code d'éthique pour ONE CREATION?**

La Direction de ONE CREATION dispose d'un code de déontologie applicable en tant que partenaire économique des fonds de pensions en Suisse, qui détermine les exigences les plus élevées en la matière. Les standards économiques, environnementaux et de bonne gouvernance d'entreprise qu'elle exige sont applicables à la Coopérative, sous réserve d'exigences supérieures souhaitées par le Conseil d'administration.

## **22. Quelle est la gestion active pratiquée par ONE CREATION?**

La coopérative intervient en tant que holding de prise de participations dans des sociétés dont l'activité peut avoir ou a un impact positif sur l'environnement. Dans ce sens, la coopérative est une société régie par les articles 828 et suivants du Code des obligations. Ledit article 828 précise que :

1. *La société coopérative est celle que forment des personnes ou sociétés commerciales d'un nombre variable, organisées corporativement, et qui poursuit principalement le but de favoriser ou de garantir, par une action commune, des intérêts économiques déterminés de ses membres.*
2. *La constitution de sociétés coopératives à capital déterminé d'avance est prohibée.*

Nous ne sommes dès lors pas dans un processus de gestion active tel que cela se décline pour des investissements au travers de fonds de placement, il convient de bien distinguer les prises de participations dans des sociétés cotées et non cotées. ONE CREATION par son but social sous-tend une gestion à long terme des prises de participations.

Pour les sociétés cotées, on vise des entités économiques qui ont démontré que sur une période donnée, les dites entreprises ont été à même de générer des profits stables à croissants et qu'elles sont à même de distribuer un dividende et que leur implication dans le développement durable, mesuré par le chiffre d'affaires, pourra s'accroître. Il n'est pas pratiqué de restrictions géographiques et de capitalisations boursières, si ce n'est que pour des raisons de gestion du risque et d'impact des mouvements boursiers sur le patrimoine et de maintien de la valorisation à long terme des participations, il est appliqué des critères très stricts au suivi et à l'augmentation des prises de participations. De même il est primordial que le poids de chacune des entités du portefeuille respecte un rapport relatif entre les différentes participations qui ne soit pas dominant. Un niveau minimum de 50% de la fortune sociale en valeur de liquidation est appliqué pour ce type de sociétés. Pour les sociétés non cotées, la Direction cible des entités aux différents stades du développement économique, comme nous avons eu l'opportunité d'en développer les fondements dans une NEWS précédente - [www.onecreation.org](http://www.onecreation.org) -. Il est appliqué un critère de réserve sur le niveau de la

prise de chaque participation, à savoir qu'une société présentant tous les critères d'excellence ne pourra dépasser, à l'acquisition, le vingtième de la fortune sociale totale en valeur de liquidation au moment de l'entrée dans la société. Ce qui implique que des contre-valeurs inférieures sont applicables, ce qui diversifie tout autant le portefeuille de participations dans des sociétés non cotées. Cela induit également que ONE CREATION construit dans son développement des capacités d'investissements ultérieures dans les mêmes sociétés, en fonction de l'évolution de l'arrivée de nouveaux associés. Pour ces sociétés, plusieurs dossiers très diversifiés sont à l'étude et représentent tout autant d'extension des secteurs économiques considérés, que du nombre de prises de participations qui renforcent la diversification de la fortune sociale totale et optimise les retours sur investissement.

En ce qui concerne les retours sur investissement, chaque prise de participation dispose de son propre calendrier d'évolution, sachant que la Direction met le poids sur des entités à même de générer à terme des dividendes, sans exclure que certaines sociétés puissent être rachetées ou entrer en bourse, ce qui fondera une amélioration non négligeable de la substance économique du patrimoine des associés au travers de leurs part(s) sociale(s). À la demande des associés, certains critères sont mis en place dont le niveau de réserve latente sur les titres cotés qui ne doivent pas dépasser le 25% du capital social. C'est ainsi que chaque dépassement est ajusté et représente un potentiel de servir un dividende, en sus des éventuelles sorties de participations. Les infrastructures demeurent un centre d'intérêt et des projets pourront de plus en plus être considérés que le capital social se développera. De tels investissements offrent une diversification judicieuse avec un rendement direct et la génération de cash-flow qui optimise la gestion de la trésorerie courante.

### **23. Quelle est l'empreinte carbone de ONE CREATION?**

Le rapport annuel fournit un rapport détaillé sur ce point.

### **24. Dans quoi sont investies les parts sociales acquises dans ONE CREATION?**

L'objectif est d'obtenir une répartition entre :

- Des titres cotés pour permettre une prise de position et un dialogue avec des acteurs majeurs du marché et développer le rendement sur le long terme.
- Des titres non cotés pour formaliser un rendement stable à potentiellement croissant et pour être dans la dynamique du développement des nouvelles technologies impactant positivement l'environnement.
- Des infrastructures énergétiques sont considérées de même qu'il ne pourrait pas être exclu des exploitations agricoles. Le tout permet de générer une valeur totale pour un développement du capital social.

### **25. Quels sont les critères de sélection pour les actifs considérés?**

Des critères spécifiques sont attribués à chaque type d'actif.

- Pour les actions cotées : d'une part, une stabilité financière durable des activités de la société, ainsi qu'une attractivité de rendements et de valorisation. D'autre part, une exposition qualifiée aux technologies de l'environnement telle que définie par les procédures de qualification.
- Pour les actifs non cotés : ne sont considérées que les sociétés dont une partie du chiffre d'affaires est réalisé dans des technologies de l'environnement définies et dont il est démontré une volonté de développement aligné avec le but de la Coopérative.
- Pour les infrastructures ce sera principalement de la production d'énergie renouvelable.

### **26. Pourquoi ne pas se concentrer sur une seule classe d'actif?**

Dans un domaine unique voué à une croissance sur le long terme que sont les technologies de l'environnement, la Coopérative veut accéder à toutes les sources de croissance économique liées aux actifs à distribution de revenu.

La finalité de ONE CREATION étant d'encourager le rendement industriel économique dans son domaine, il est logique qu'elle diversifie son risque sur diverses capitalisations tout en tablant sur la naissance possible d'entreprises innovantes porteuses de croissance parmi toutes ses participations.

Depuis son lancement en juin 2010, le monde a évolué et il a été démontré que tant le modèle de coopérative que la notion d'impact sur l'environnement, sont devenus des priorités.

Comme relevé, ONE CREATION est une forme de « produit structuré » qui répond aux défis de ce début de troisième décile du 21<sup>ème</sup> siècle.

### **27. Quels sont les pouvoirs décisionnels de la direction?**

La Direction n'est investie que du pouvoir opérationnel. Elle ne dispose donc d'aucun pouvoir décisionnel quant à la stratégie et les prises de participations. Elle applique néanmoins les procédures établies et dans ce cadre, elle peut renoncer à poursuivre une qualification d'actifs lorsque les critères ne sont pas satisfaits. Mais elle en informe le Conseil d'administration qui prend toutes les décisions en dernier ressort.

### **28. De quelles compétences internes et externes ONE CREATION dispose-t-elle pour mener à bien ses financements dans les actifs non cotés?**

La Coopérative s'assure un accès à ses besoins en internalisant les compétences professionnelles lorsque cela est nécessaire. Pour les actifs non cotés, une double structure est mise en place. Les sociétés non cotées n'étant pas tenues aux mêmes exigences de publication comptable que les sociétés cotées, s'ajoute à ces instruments un examen financier et stratégique effectué selon le modèle d'analyse. Pour ces sociétés, la répartition des rôles au sein de ONE CREATION est clairement définie : des tiers externes valident la technologie alors que l'évaluation financière et économique est effectuée par une équipe dédiée au sein de la Direction qui valide le plan d'affaires. Sur cette base, le Conseil d'administration décide de l'engagement financier. La direction prend un siège au Conseil d'administration, ou à défaut un rôle d'observateur, pour des participations plus stratégiques ou pour apporter une

compétence à la société investie.

### **29. Comment évaluer les actifs non cotés?**

Les actifs non cotés sont évalués selon une méthode spécifique, approuvée par les auditeurs.

### **30. Pourquoi investir dans des sociétés non cotées s'il n'y a pas d'objectif de gain en capital?**

L'objectif à long terme vise à rester dans le capital des sociétés, pour autant que le capital social de ONE CREATION ne soit pas mis en péril. Une grande partie de ces sociétés feront l'objet d'acquisitions à terme et la Coopérative ne pourra garder sa part. Les revenus générés seront, au stade actuel des décisions, répartis pour des réinvestissements et pour une distribution de revenus. Le gain en capital réalisé lors d'une année bénéficiaire fait partie de la distribution. En effet, les gains en capitaux sont planifiés pour être intégralement redistribués au travers du dividende aux associés de la coopérative.

### **31. Quels atouts ONE CREATION possède-t-elle pour soutenir des jeunes sociétés non cotées?**

Son réseau d'associés et de relations d'affaires facilite les synergies entre elles, mais également à l'extérieur. La coopérative peut rechercher et recommander des experts pour accompagner et conseiller ces sociétés dans leur développement dans le cadre de sa participation au capital.

Elle peut acquérir des brevets et des licences ou les financer, en échange de leur droit de propriété. L'engagement de ONE CREATION n'est pas limité temporellement, sous réserve que son but soit respecté. Plus le capital social augmentera, plus des réserves seront disponibles, plus il sera possible de s'engager avec des sociétés prometteuses. Le positionnement de ONE CREATION sur le marché fait que sommes en contact avec des centaines de sociétés par année.

### **32. Quels avantages peut-on retirer d'une participation dans ONE CREATION?**

Nous listons ci-dessous les neuf avantages principaux :

- Avoir à terme un rendement économique stable à croissant récurrent.
- Obtenir un capital stable à moyen et long terme.
- Allier objectifs financiers et convictions éthiques.
- Prendre des participations diversifiées.
- Participer à l'essor d'entreprises de pointe non accessibles en bourse.
- Favoriser l'interaction entre les différents acteurs économiques.
- Être un acteur de l'évolution positive des critères environnementaux.
- Avoir plus qu'un droit de vote en tant qu'associé : partager ses idées, émettre des propositions, etc.
- Devenir un investisseur engagé grâce au « label » ONE CREATION.

### 33. Quel genre de réseau ONE CREATION concentre-t-elle?

La Coopérative ONE CREATION poursuit principalement le but de favoriser et de garantir, par l'action commune, les intérêts de ses associés dans le développement des technologies assurant un progrès économique respectueux de l'environnement et de la société civile. À ce titre, elle établit des réseaux d'affaires tant avec des sociétés cotées que non-cotées liées au domaine des technologies de l'environnement, tant en Suisse qu'à l'étranger.

### 34. Comment apprécier un retour sur investissement du capital de ONE CREATION?

Le dividende acquis aux associés représente le retour sur investissement. Le bénéfice net excédentaire peut être intégralement redistribué, après constitution des réserves légales selon le Code des obligations. Il n'y a pas de valeur d'inventaire, à l'exception d'une sortie devant être financée, et ce dans la mesure où la valeur patrimoniale ne couvre pas le capital social. La part sociale d'une coopérative est toujours au niveau de sa valeur nominale, sous réserve de corrections conjoncturelles négatives.

### 35. Les résultats de ONE CREATION peuvent-ils être comparés à un indice de référence (benchmark)?

Non pas directement, et ceci pour plusieurs raisons :

1. Les résultats de ONE CREATION permettent le paiement ou non d'un dividende. Le montant de ce dernier est arrêté par les associés.
2. Nous ne sommes ni un fonds de placement ni un produit financier, mais une structure juridique avec un but précis lié à un développement économique industriel durable.
3. Les dividendes ne peuvent pas être réinvestis à l'unité, car une part est d'un montant de CHF 10'000.-.

Il demeure possible de faire un calcul comparatif approximatif dont quelques modèles sont repris dans le rapport annuel.

### 36. À quelle information les associés ont-ils accès?

Outre les rapports réguliers de ONE CREATION, les différentes prises de participations sont accessibles aux associés en tout temps sur Internet. D'autre part, des informations spécifiques sur les sociétés sont disponibles dans les limites des normes légales.

### 37. Quels sont les risques associés à l'activité de ONE CREATION?

Le risque principal est l'évolution des marchés et son influence sur les titres cotés. En second lieu, les créations d'entreprises sont toujours accompagnées d'un risque, d'où l'appellation « capital de risque ». Enfin, il existe un risque de rendement si les prises de participations choisies ne fournissent pas en moyenne le rendement planifié.

### 38. Comment se désengager de projets non cotés n'ayant pas tenu leurs promesses?

Si cela devait arriver, la valeur d'acquisition serait corrigée. Une liquidation de la participation serait applicable si elle était jugée sans aucun potentiel de reprise. Dans un tel cas de figure, ONE CREATION devrait s'assurer d'une certaine maîtrise sur les brevets, autant que possible pour sécuriser son investissement en cas de faillite.

**39. La prise de participation peut-elle s'effectuer pour un rachat de parts publiques?**

Théoriquement oui. ONE CREATION a une philosophie de conservation des actions. Dans la limite de ses moyens et de sa politique, elle pourrait apporter son soutien à un rachat d'actions ou à une opération de retrait de la bourse d'une société cotée à qui il manquerait les liquidités nécessaires.

**40. Que se passerait-il si toutes les participations de ONE CREATION perdaient simultanément une forte part de leur valeur et que les sociétés relatives cesseraient d'honorer leur dividende?**

La Coopérative cesserait la distribution de dividendes aussi longtemps que les résultats ne seraient pas positifs et le capital social pas reconstitué. Le développement dans le temps a permis de constituer des réserves latentes tant sur les titres cotés que non cotés. L'une et/ou l'autre peuvent disparaître ou être activées, mais elles ne peuvent garantir une valeur absolue de non-fluctuation en dessous de la valeur nominale.

**41. Existe-t-il un agio pour protéger le patrimoine des associés en regard de nouveaux apports de fonds?**

Non. Toute réalisation d'investissement n'est effectuée que dans le but de réaliser l'objectif de la Coopérative et de préserver le capital social. Pour ce faire, selon les capacités financières disponibles, ONE CREATION constitue une réserve de couverture de risque. Lorsque l'intégralité du capital social est investie, l'apport de nouveaux fonds permet la poursuite du but social et diversifie le risque lié à des associés potentiellement dominants. Les bénéfices réalisés sont votés en redistribution à 100% en dividende, après affectation aux réserves légales et statutaires.

**42. Comment le capital social de ONE CREATION prend-il en compte l'inflation?**

Le capital social est toujours à CHF 10'000.- ou son équivalent en monnaie étrangère au moment de la conversion. Les dividendes qui ont été acquis ont démontré une réelle création de valeur ajoutée par rapport à l'inflation pour la Suisse.

**43. Qui détermine l'allocation stratégique précise de chaque classe d'actifs?**

La politique de prise de participations, l'allocation stratégique dans les différents stades de développement et d'implémentation sont du ressort du Conseil d'administration de la Coopérative en dialogue avec la Direction et en fonction du développement du capital et des opportunités conjoncturelles. Il n'y a pas une répartition optimisée ou idéale. Selon les périodes économiques, ce sera plus l'une ou l'autre solution qui sera considérée.

**44. Comment s'effectuera la couverture du risque du capital social?**

La Coopérative n'est pas un fonds de placement. Elle est une société de prises de participations, d'engagement et d'accompagnement à long terme. Par conséquent, une politique de couverture du risque n'est pas dans son but. Cependant, différentes mesures sont prises pour que des participations ne deviennent pas dominantes. Selon les évolutions de l'économie, une opportunité plutôt qu'une autre sera considérée. Il y a également un pilotage du risque induit par la création de réserves qui permet de prendre plus ou moins de risque. Les apports de nouveaux associés sont utilisés dans ces différentes perspectives de pilotage du développement des participations.

**45. Le capital social de ONE CREATION peut-il être fermé?**

En vertu de la loi, le capital social d'une coopérative est ouvert. Néanmoins, le Conseil d'administration décide de l'opportunité d'une libération éventuelle de nouvelles parts sociales, de même que de l'admission ou non de nouveaux associés.

**46. Quelles sont la liquidité et les conditions de sortie d'un ou de plusieurs associés?**

La liquidité est élevée à raison de 60% à 70%, réalisable dans un délai de 48 heures. Un associé peut dénoncer en tout temps une partie ou la totalité de sa participation. Le remboursement des parts est défini par l'article 9 des statuts qui stipule que : « En cas de sortie volontaire ou de décès, le Conseil d'administration décide de la valeur des parts sociales à rembourser. Le calcul de la valeur est établi sur la base de la fortune nette découlant du bilan à la date du décès ou de la sortie, à l'exclusion de

toutes les réserves. Le remboursement ne peut toutefois excéder la valeur nominale totale des parts en question. Le Conseil d'administration est en droit de différer, pour trois ans au plus, tout remboursement si la société présente un bilan déficitaire ou se trouve dans une situation financière délicate compte tenu des engagements pris ou à prendre. Demeure par ailleurs réservé le droit de la société à une indemnité équitable ». En cas de demande de sortie de nombreux associés en même temps, l'alinéa 2 de l'article 9 des statuts pourrait notamment s'appliquer.

#### 47. Quelle est la valorisation d'une part sociale en cas de sortie d'un associé?

Le calcul de la valeur d'une part est établi sur la base de la fortune nette découlant du bilan à l'exclusion de toutes les réserves. La valeur ne peut toutefois excéder la valeur nominale totale des parts en circulation.

##### Exemple 1 :

Valeur au bilan : CHF 8'000.-  
Réserve légale : CHF 50.-  
Réserve latente : CHF 2'500.-  
Valeur de sortie : CHF 8'000.-

##### Exemple 2 :

Valeur au bilan : CHF 12'000.-  
Réserve légale : CHF 50.-  
Réserve latente : CHF 2'500.-  
Valeur de sortie : CHF 10'000.-

La valeur calculée au 31 décembre de l'année de la sortie fait foi pour un règlement après l'Assemblée générale. En effet, le dividende reste acquis à l'associé sortant et inscrit au 31 décembre de l'exercice de référence.

#### 48. Quels sont les frais appliqués?

1. Frais de souscription :
  - Frais d'entrée de 3% (1% de timbre fédéral et 2% de commission d'émission). Ce dernier taux peut varier selon qu'un bénéfice attendu est connu et pour éviter un effet de dilution des associés préexistants.
2. Frais de fonctionnement :
  - Gestion opérationnelle de CONINCO uniquement sur le capital social de

1,8%, tâches administratives de 0,3% et gestion réseau de développement des associés et de l'organisation, 2%.

- Frais et débours.
- Honoraires du Conseil d'administration.
- Intérêts et frais bancaires (dont courtage et dépôt titres).
- Honoraires d'audit et services liés.
- Frais d'Assemblée générale et honoraires divers (avocats, tiers experts).

3. Frais fiscaux :
  - Impôt sur le bénéficiaire.

Le TER (1+2+3) est estimé à 3,5%. Le TER des fonds de placement en *Private Equity*, selon le millésime et la structure (fonds ou fonds de fonds), est de 1% (structure en liquidation) à 12% (fonds de fonds actifs), et en moyenne à 6%. La Direction de ONE CREATION n'applique aucuns frais de performance. La coopérative récupère la TVA facturée en tant que productrice d'énergie.

#### 49. Pourquoi un code ISIN?

Le code ISIN ne donne pas la possibilité de souscrire directement de façon électronique comme tous fonds. Les souscriptions ne peuvent être effectives que par la remise en bonne et due forme du bulletin de souscription à la Direction de ONE CREATION. Le code ISIN permet à l'associé de communiquer à sa banque de dépôt le nombre de parts souscrites. Cette dernière aura ainsi la possibilité de disposer des évaluations mensuelles en ligne selon les services professionnels qui permettent d'assurer la transmission régulière des évaluations de titres, dont les parts de la Coopérative.

#### 50. Qui décide du versement du dividende?

Conformément aux statuts, art. 13, al. 4, le dividende est décidé par l'Assemblée générale. Ce dividende échu est versé en liquidité sur le compte communiqué par chaque associé. Celui-ci est exigible dans le délai communiqué suite à la tenue de l'Assemblée générale (avril 2015).

#### 51. À quelle fiscalité sont régis les dividendes?

La société est soumise à la fiscalité des personnes morales de son siège et du canton où celui-ci est établi, selon le barème applicable à la date de référence pour le bénéficiaire. Le taux d'imposition s'est fortement réduit depuis le lancement de la coopérative et a passé de 21,37% à 13,79%. Le dividende versé est soumis à l'impôt anticipé et récupérable tant annuellement en Suisse et selon les conventions de double imposition en dehors de la Suisse.

## **52. Le dividende peut-il être réinvesti?**

Le dividende peut être réinvesti, selon décision de l'associé, mais dès sa date d'exigibilité par une souscription de nouvelles parts.

# STATUTS

## Nom, siège et but

### Article 1 – Raison sociale, Siège et durée

Il est constitué sous la raison sociale

ONE CREATION Coopérative<sup>1</sup>

Une société coopérative avec siège à Vevey (VD), au sens des présents statuts et des articles 828 et suivants du Code des obligations suisse. La durée de la société est indéterminée.

### Article 2 – But

La société ONE CREATION Coopérative - pour " Coopérative pour la Recherche Environnementale et l'Application des Technologies Induites de l'Ordre Naturel " - poursuit principalement le but de favoriser ou de garantir, par une action commune, les intérêts économiques déterminés de ses membres, en favorisant la recherche appliquée en matière de protection de l'environnement et de préservation des ressources naturelles, ainsi que le soutien au développement des technologies assurant un progrès économique respectueux de la nature.<sup>2</sup>

Elle peut initier et/ou soutenir toute action éducatrice, créatrice, démonstrative ou productrice, favorisant la préservation de l'environnement et son intégration dans un développement économique responsable, y compris les efforts de ses propres associés actifs dans ces domaines pour contribuer à l'évolution de l'humanité en harmonie avec son environnement. Elle entend démontrer par l'exemple qu'il est tout à fait possible, par une action commune, de pratiquer une économie sociale et solidaire vraiment fructueuse tout en favorisant une gestion intégrée de la nature.

En fonction de ses ressources, elle étendra son action d'utilité publique à tous tiers actifs dans ces domaines et appliquant la même philosophie. À cette fin, elle pourra acquérir et/ou exploiter tous brevets et licences, de même que prendre des participations directes ou indirectes, minoritaires ou majoritaires dans toutes sociétés actives, en

Suisse comme à l'étranger, dans les technologies de l'environnement, avec pour ambition l'accompagnement responsable au développement de ces sociétés.

Dans ce cadre, la coopérative peut effectuer toute opération commerciale, financière ou autre en rapport direct ou indirect avec son but.

La coopérative peut acheter ou vendre des immeubles en son nom propre ou en société immobilière et prendre des participations dans des sociétés exerçant une activité financière se rapportant à la réalisation de son but.

### Article 2 bis - Dispositions relatives aux normes de qualification B Corp<sup>4</sup>

1. La Société doit avoir un impact positif important sur la société et l'environnement, dans le cadre de ses activités commerciales et opérationnelles.

Dans le processus de décision, les administrateurs et les dirigeants doivent tenir compte des intérêts à court et long terme de la Société, de ses filiales et de leurs fournisseurs, et du but de la Société de créer un impact matériel positif sur la société et l'environnement ainsi que de l'impact de leurs actions envers les parties prenantes concernées, entre autres : (i) leurs associés, employés et leur personnel, (ii) leurs clients, (iii) les régions et communautés dans lesquelles ils sont actifs et (v) l'environnement (les « intérêts des parties prenantes »). Aucune disposition du présent article, expresse ou implicite, n'a pour but ou ne doit créer ou accorder un droit ou une cause d'action à quiconque (hormis à la Société).

---

<sup>1</sup> - <sup>2</sup> - <sup>3</sup> Nouvelle teneur, en vigueur depuis le 21 avril 2016

<sup>4</sup> Nouvelle teneur, en vigueur depuis le 20 avril 2021

## Associés

### **Article 3 – Admission de la qualité d’associé**

Toute personne, suisse ou étrangère, physique ou morale ou communauté ou institution de droit public ayant la personnalité juridique, peut demander son admission en qualité d’associé en remplissant et signant dûment le bulletin de souscription de parts sociales prévu à cet effet et en déclarant ainsi accepter sans réserve les présents statuts. Chaque associé doit acquérir au moins une part sociale et en demeurer propriétaire pendant toute la durée du sociétariat.

Le Conseil d’administration, sur souscription formelle d’au moins une part sociale, se prononce sur la demande d’acquisition de la qualité d’associé, laquelle ne peut être validée et portée au registre des associés qu’une fois le paiement souscrit dûment et entièrement effectué.

Le Conseil d’administration peut lier l’admission à d’autres conditions ou refuser l’admission sans indication de motifs.

Le nombre d’associés n’est pas limité.

### **Article 4 – Pour-cent de soutien de ONE CREATION**

Conformément aux buts statutaires, le Conseil d’administration peut, sur requête dûment motivée, engager des fonds, sur l’excédent actif d’exploitation et jusqu’à concurrence d’un pour-cent (1%) du capital social au maximum par année, pour soutenir des projets de tiers œuvrant dans le même sens qu’elle en faveur de la protection de l’environnement, dont le sérieux et la qualité sont démontrés.

Cette dotation se fera pour autant que les affectations prévues à l’article 29, alinéas 1 et 2, aient été dûment effectuées au préalable.

### **Article 5 – Perte de la qualité d’associé**

La qualité d’associé se perd par la sortie volontaire, le décès pour les personnes physiques, la perte de la personnalité juridique pour les

personnes morales, ou encore l’exclusion pour de justes motifs.

La sortie d’un associé ne peut avoir lieu que pour la fin d’un exercice social et moyennant dénonciation donnée au moins six mois à l’avance au Conseil d’administration, par lettre recommandée ou par moyen électronique ne laissant pas de doute sur l’identification et la volonté exprimée de l’associé sortant.<sup>3</sup>

Le Conseil d’administration est compétent pour prononcer l’exclusion, dûment motivée, en cas d’atteinte portée aux intérêts de la société. Le recours à l’Assemblée générale est réservé.

## Capital social

### **Article 6 – Parts sociales – montant – division – obligatoire – facultatives – titres**

La société coopérative émet, sur souscription et après entière libération, des parts sociales de CHF 10'000.- chacune à valeur nominale actuelle. La société peut émettre, aux mêmes conditions, de nouvelles parts sociales en tout temps. Les parts sociales sont inscrites au registre des associés tenu par le Conseil d’administration. Tout associé, pour être reconnu tel, doit rester détenteur en tout temps d’une part sociale obligatoire. Il peut souscrire, acquérir et détenir des parts sociales facultatives jusqu’à un maximum de dix mille parts par associé.

La société se réserve le droit de modifier la valeur nominale de la part sociale, soit par augmentation de celle-ci, soit par réduction (splitting). En cas de splitting, le nombre de parts en résultant qui dépasserait les dix mille pour un associé serait néanmoins dûment reconnu par mention spéciale au registre des associés. Le Conseil d’administration est compétent pour décider d’une telle modification. L’Article 854 CO est réservé.<sup>5</sup>

La société constate, pour chaque associé, son sociétariat et le nombre de parts sociales dont il est propriétaire dans un titre nominatif conforme à l’inscription figurant au registre des associés et portant la signature du président et du secrétaire du Conseil d’administration. Ce titre n’est qu’une attestation et en aucun cas un papier-valeur. Le

Conseil d'administration veille à ce qu'en tout temps les titres émis correspondent à la situation réelle et procède, s'il y a lieu, à l'annulation et au remplacement des titres concernés.

### **Article 7 – Frais de souscription**

Les adhérents versent, en sus de la valeur nominale de chaque part sociale, le montant du droit de timbre fédéral en vigueur ainsi qu'une commission d'émission fixée par le Conseil d'administration en pour-cent de ladite valeur nominale. Cette commission d'émission est destinée à couvrir les frais de constitution de la société ainsi que ceux relatifs à l'émission des parts et des titres nominatifs en constatant l'existence et à la tenue du registre des associés, et ceux des publications éventuelles y relatives.

Le solde éventuel après couverture desdits frais n'est pas versé au compte du capital social, mais est affecté à un compte spécial de provision pour couvrir tous frais futurs directement liés au développement de la société.

### **Article 8 - Cessibilité**

Les parts sociales sont cessibles à des tiers dès l'instant où elles ont été entièrement libérées. L'acquéreur doit présenter une demande d'admission écrite, précisant son acceptation sans réserve des statuts, et n'est reconnu en qualité d'associé qu'une fois son admission prononcée par le Conseil d'administration et dûment inscrite au registre des associés. Le cédant de la totalité de ses parts sociales, obligatoires et facultatives, perd sa qualité d'associé. Il garde les droits et les devoirs liés à la qualité d'associé jusqu'à ce que la décision d'admission de son successeur soit prise et portée au registre des associés en même temps que sa propre radiation.

### **Article 9 – Remboursement des parts**

En cas de sortie volontaire ou de décès, le Conseil d'administration décide de la valeur des parts sociales à rembourser. Le calcul de la valeur est établi sur la base de la fortune nette découlant du bilan à la date du décès ou de la sortie, à l'exclusion de toutes les réserves. Le remboursement ne peut toutefois excéder la valeur nominale totale des parts en question.

Le Conseil d'administration est en droit de différer, pour trois ans au plus, tout remboursement si la société présente un bilan déficitaire ou se trouve dans une situation financière délicate compte tenu d'engagements pris ou à prendre. Demeure par ailleurs réservé le droit de la société à une indemnité équitable.

### **Responsabilité des associés**

### **Article 10 – Responsabilité**

La fortune de la société coopérative répond seule des engagements de celle-ci. Toute responsabilité personnelle ou toute obligation de versements supplémentaires des associés est exclue.

### **Organisation de la société**

### **Article 11 – Organes de la société**

Les organes de la société coopérative sont:

- A. L'Assemblée générale.
- B. Le Conseil d'administration.
- C. La Direction.
- D. L'organe de contrôle.

### **A. L'Assemblée générale – ses pouvoirs**

### **Article 12 – Pouvoirs en général**

L'Assemblée générale des associés est le pouvoir suprême de la société.

<sup>5</sup> Nouvelle teneur, en vigueur depuis le 21 avril 2016

### Article 13 - Droits inaliénables et attributions

L'Assemblée générale a en particulier les droits inaliénables suivants :

1. d'adopter et modifier les statuts ;
2. de nommer et révoquer les membres du Conseil d'administration et l'organe de contrôle ;
3. d'approuver le rapport annuel de l'administration ;
4. d'approuver les comptes annuels (compte de résultat et bilan) et déterminer l'emploi du bénéfice résultant du bilan, en particulier statuer sur la répartition de l'excédent d'actif ;
5. de donner décharge aux membres du Conseil d'administration ;
6. de prendre toutes les décisions qui lui sont réservées par la loi ou les statuts, ainsi que sur les propositions qui lui sont soumises par le Conseil d'administration ;
7. de décider sa dissolution, fusion ou transformation.

### Article 14 – Assemblée générale ordinaire

L'Assemblée générale ordinaire est convoquée par le Conseil d'administration et, au besoin, par l'organe de contrôle, ou les liquidateurs. Elle a lieu chaque année dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Elle est convoquée vingt jours au moins avant la date de sa réunion, par une lettre envoyée sous pli simple à chaque associé, à l'adresse indiquée sur le registre des associés, ou par courrier électronique aux associés qui en auront fait la demande par écrit en notifiant expressément leur adresse courriel en vigueur. Sont mentionnés dans la convocation, les objets portés à l'ordre du jour, ainsi que, cas échéant, les propositions du Conseil d'administration y relatives.

Les avis de convocation à l'Assemblée générale ordinaire doivent informer les associés que les comptes annuels, le rapport de gestion et le rapport de révision sont mis à leur disposition au siège de la société 10 jours au plus tard avant l'Assemblée générale et que chaque associé peut demander qu'un exemplaire de ces documents lui soit délivré dans les meilleurs délais.

Aucune décision ne peut être prise sur des objets qui n'ont pas été dûment portés à l'ordre du jour, sauf sur proposition de convoquer une Assemblée générale extraordinaire, d'instituer un contrôle spécial ou de renoncer, par décision prise à l'unanimité, à la présence de l'organe de contrôle. Toute proposition individuelle présentée à une Assemblée générale sera portée à l'ordre du jour de l'assemblée suivante si elle est appuyée par cinq associés au moins.

### Article 15 – Assemblée générale extraordinaire

Une Assemblée générale extraordinaire peut avoir lieu chaque fois que le Conseil d'administration l'estime nécessaire. L'organe de contrôle, s'il y a lieu, peut aussi en demander la convocation.

Elle doit être également convoquée si un dixième au moins des associés en demandent la convocation à l'administration par écrit en indiquant les objets à porter à l'ordre du jour. La même obligation incombe à l'administration si trois associés demandent sa convocation alors que la société compte moins de trente associés. La convocation à l'Assemblée générale extraordinaire a lieu selon les règles applicables à l'Assemblée générale ordinaire.

### Article 16 – Quorum, présidence et secrétariat

L'Assemblée générale peut valablement délibérer et se prononcer dès que le cinquième au moins de la totalité du capital social est présent ou représenté. L'article 19 des présents statuts est réservé. Elle est présidée par le président du Conseil d'administration ou, à son défaut, par le vice-président, ou encore, à leur défaut, par un autre membre du Conseil d'administration. Le secrétaire du Conseil d'administration tient le procès-verbal. En cas d'empêchement, le président désigne un secrétaire ad hoc.

## Article 17 – Droit de vote à l’Assemblée

Chaque associé a droit à une voix dans l’Assemblée générale.

Le droit de vote peut être exercé en Assemblée générale par l’intermédiaire d’un autre associé muni d’une procuration écrite. Un associé peut représenter au maximum deux associés, lui-même compris.

## Article 18 – Décisions – majorité requise

L’Assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections à la majorité absolue des voix émises, pour autant que la loi ou les statuts ne prévoient pas d’autres dispositions. Les élections et les votations ont lieu en principe à main levée. En cas particulier d’égalité des voix émises, un second tour a lieu immédiatement. Si l’égalité des voix subsiste et qu’il importe qu’une décision soit prise sans délai lors de l’assemblée, la voix du président est prépondérante.

## Article 19 – Cas spéciaux – majorité qualifiée – modification des statuts dissolution

Une majorité de tous les associés inscrits au registre doit être présente ou représentée et la majorité des trois quarts des voix émises est nécessaire pour la modification des statuts, ainsi que pour prononcer la dissolution de la société.

Demeure réservée la modification de l’article 25 des présents statuts qui, en raison de sa nature contractuelle, ne peut se faire qu’à l’unanimité des voix émises à l’exclusion de toute personne ou entité directement ou indirectement liée à la Direction.

Demeurent en outre réservées, les dispositions en matière de majorité et de quorum prévues dans la loi sur la fusion, la scission, la transformation et le transfert de patrimoine (Lfus).

## Article 20 – Procès-verbal

Toutes les assemblées générales font l’objet d’un procès-verbal rédigé sans délai par le

secrétariat et dûment signé par le président de séance et le secrétaire.

## B. Le Conseil d’administration

### Article 21 – Composition et durée des fonctions

La société est administrée par un Conseil d’administration composé d’au moins 3 membres, mais au maximum de 9 membres, choisis en majorité parmi les associés.

Les administrateurs sont élus par l’Assemblée générale pour trois ans, et immédiatement rééligibles.

### Article 22 – Organisation, décisions et procès-verbal

Le Conseil d’administration s’organise lui-même, en nommant un président, un vice-président et un secrétaire. Le secrétaire peut être choisi hors Conseil, sans avoir nécessairement la qualité d’associé.

Le Conseil d’administration peut déléguer certaines tâches à des commissions; ces commissions sont constituées de membres du Conseil, qui fixe leurs compétences.

La présence de la majorité des membres est nécessaire pour que le Conseil d’administration puisse prendre des décisions valables.

Les décisions du Conseil d’administration sont prises à la majorité absolue des membres présents. En cas d’égalité des voix, celle du président est prépondérante.

Les décisions du Conseil d’administration peuvent également être prises en la forme d’une approbation donnée par écrit par voie de lettre circulaire. Toutes les séances du Conseil d’administration font l’objet d’un procès-verbal rédigé sans délai par le secrétariat et dûment signé par le président de séance et le secrétaire.

### Article 23 – Convocation

Le Conseil d’administration est convoqué par son président aussi souvent que les affaires l’exigent,

mais au moins quatre fois par année. Deux membres du Conseil, de même que la Direction, peuvent demander au président, en indiquant les motifs, la convocation d'une séance.

#### **Article 24 – Attributions**

Le Conseil d'administration est l'organe chargé de la haute direction, de la surveillance et du contrôle de la société. Conformément à ses devoirs généraux selon art. 902 CO, il a les attributions intransmissibles suivantes :

1. exercer la haute direction de la société et établir les instructions nécessaires, en particulier en déterminant la politique générale et les types d'activités autorisées ;
2. en fixer l'organisation ;
3. approuver les règlements ;
4. fixer les principes de la comptabilité, du contrôle financier et le plan financier ;
5. exercer la haute surveillance sur les personnes chargées de la gestion pour s'assurer notamment qu'elles respectent la loi, les statuts et les règlements ;
6. arrêter les comptes et établir le rapport de gestion ;
7. définir les relations contractuelles avec la Direction ;
8. approuver la rémunération de la Direction ;
9. convoquer l'Assemblée générale et en fixer l'ordre du jour ;
10. informer le juge en cas de surendettement ;
11. décider de tout achat et vente d'immeubles et de prises de participations ;
12. désigner les personnes autorisées à signer pour la société et fixer le mode de signature, lequel sera en principe collectif à deux ;
13. prendre toute décision quant à l'émission de parts sociales, sous réserve des compétences

légalles impératives en la matière de l'Assemblée générale ;

14. approuver les principes de la politique de prises de participations conformément au but de la société ;
15. décider de cas en cas, s'il y a lieu, de l'attribution du « pour-cent de soutien de ONE CREATION », dans les limites prescrites à l'article 4 des présents statuts.

D'une manière générale, le Conseil d'administration statue sur toutes les affaires qui ne relèvent pas, d'après la loi ou les statuts, des compétences de l'Assemblée générale ou d'autres organes.

#### **C. La Direction**

##### **Article 25 – La Direction**

En conformité avec l'art. 898 al.1 CO, la direction des affaires de la société est confiée à CONINCO Explorers in finance SA selon les dispositions contractuelles arrêtées par le Conseil d'administration. Ses tâches et ses attributions sont fixées dans le règlement de direction. Sa rémunération est déterminée chaque année par le Conseil d'administration et est fixée par un contrat ad hoc.

La Direction a voix consultative au Conseil d'administration.

#### **D. L'organe de contrôle**

##### **Article 26 – L'organe de contrôle**

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale élit en qualité d'organe de contrôle, pour un mandat d'une année renouvelable, une institution reconnue sur le plan international.

L'organe de contrôle examine les comptes annuels et le rapport y relatif de l'administration conformément aux procédures de révision généralement reconnues (GAAS). Il établit un rapport

à l'Assemblée générale avec ses conclusions et recommandations. Les constatations faites lors de l'examen des comptes ainsi que les propositions éventuelles doivent être remises par écrit au Conseil d'administration 14 jours au moins avant l'Assemblée générale ordinaire annuelle.

#### **Article 27 – Gouvernance et conflits d'intérêts**

Les membres du Conseil d'administration, la Direction et l'Organe de contrôle et leurs personnels respectifs intervenant dans les affaires de la société aux termes des présents Statuts, doivent agir en toute connaissance de cause, de bonne foi et avec toute la diligence et le soin requis, dans l'intérêt de la société et des associés.

Suivant les normes d'une éthique élevée, ils doivent prévenir loyalement le Conseil d'administration de tout conflit éventuel entre leurs intérêts personnels, directs ou indirects, et ceux de la société ou d'une entité contrôlée par celle-ci. En pareil cas, ils s'abstiennent de commettre toute action ou omission et de participer à toute délibération ou décision sur lesquelles un tel conflit pourrait avoir une influence. Le Conseil d'administration est juge de toute mesure à prendre éventuellement pour traiter la question efficacement.

Il existe notamment un conflit d'intérêts dès que les devoirs généraux envers la société sont contredits par les intérêts personnels ou ceux d'un proche, ou encore ceux d'un tiers auquel on doit, de droit ou de fait, loyauté et fidélité.

Lorsque ses décisions et ses propositions peuvent affecter de manière variable les différents associés, le Conseil d'administration doit veiller à tous les traiter équitablement.

#### **Comptabilité et affectation du bénéfice de l'exercice annuel**

##### **Article 28 – Exercice social – Rapport de gestion**

L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année, pour la première fois au 31 décembre 2011.

Il est dressé chaque année un bilan et un compte de profits et pertes de la société, arrêtés à la date de clôture de l'exercice social.

Les comptes annuels sont dressés conformément à la loi et aux principes régissant l'établissement régulier des comptes. Dix jours au moins avant l'Assemblée générale, l'administration doit déposer au siège de la société coopérative les comptes annuels avec son rapport annuel de gestion et le rapport de l'organe de contrôle.

#### **Article 29 – Affectation du bénéfice**

Après les amortissements et provisions jugés nécessaires par le Conseil d'administration, il est affecté, sur le solde disponible du compte de résultat :

1. le 10% au moins à la constitution de la réserve légale au sens de l'art. 860 al.1 CO jusqu'à ce qu'elle atteigne un montant minimum du cinquième du capital social ;
2. une première répartition aux associés jusqu'à concurrence de 4% du capital social ;
3. le solde du bénéfice net après ces premières affectations et après application de l'article 4 des présents statuts par le Conseil d'administration, est à la disposition de l'Assemblée générale pour, dans l'ordre de priorité suivant :
  - a) une affectation de 30% pour la création d'autres réserves en couverture des risques sur prises de participations;
  - b) une répartition supplémentaire aux associés jusqu'à un maximum de 8% du capital social ;
4. pour tout montant résiduel, son affectation est laissée à l'appréciation de l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration.

#### **Dissolution et liquidation de la société coopérative**

##### **Article 30 – Dissolution**

En cas de dissolution et de liquidation de la

société, l'excédent qui reste après extinction de toutes les dettes est utilisé en premier lieu au remboursement des parts sociales. S'il subsiste un actif dépassant le montant nominal du capital social, la dernière Assemblée générale décide souverainement de l'affectation du surplus.

## **Publications et communications**

### **Article 31 – Organe officiel**

Les publications de la société ont lieu dans la Feuille officielle suisse du commerce. Le Conseil d'administration peut décider d'autres publications complémentaires.

### **Article 32 – Conciliation et for judiciaire**

Les contestations entre les associés et la société ou ses organes et les contestations entre les associés eux-mêmes en raison des affaires de la société qui n'auraient pas été résolues en procédure de conciliation privée ad hoc sont soumises au juge du siège de la société.

### **Article 33 – Entrée en vigueur**

Les présents statuts ont été adoptés à l'unanimité par l'Assemblée générale constitutive de ce jour. Ils entrent en vigueur au moment de l'inscription de la société au Registre du Commerce. L'administration est chargée d'accomplir avec diligence toutes les formalités nécessaires à ce sujet.

Les modifications statutaires adoptées par l'Assemblée générale ordinaire du 21 avril 2016 entrent en vigueur immédiatement et sont notifiées au Registre du commerce.

Vevey, le 7 juin 2010  
Statuts modifiés le 20 mars 2013,  
le 21 avril 2016 et le 20 avril 2021

ONE CREATION Impact finance  
Quai Perdonnet 5 | 1800 VEVEY (Suisse)

ISIN CH0211420010  
[www.onecreation.org](http://www.onecreation.org)

“  
DONNEZ DES VALEURS  
À VOTRE ÉPARGNE  
”



PARTICIPEZ À L'ESSOR D'ENTREPRISES DE  
POINTE NON ACCESSIBLES EN BOURSE.

ONE CREATION   
*Impact finance*



[www.onecreation.org/souscrire](http://www.onecreation.org/souscrire)  
VEVEY | GENÈVE | SUISSE